

Notre raison d'être

Créer de la sécurité financière pour les Canadiennes et Canadiens et nos collectivités.

Notre vision

Nous serons un levier pour une société résiliente et durable.

Nos valeurs

Nos valeurs incarnent notre identité coopérative.

- Responsabilité: Nous avons à cœur la société et l'environnement tout autant que notre réussite d'affaires.
- Intégrité: Nous agissons avec respect et honnêteté envers nos membres, notre clientèle, notre personnel, nos conseillères et conseillers, et nos partenaires.
- Inclusion : Nous faisons nôtre la diversité canadienne, gage de notre succès.

Notre organisation est guidée par les principes coopératifs universels

Les sept principes coopératifs universels énoncés par l'Alliance coopérative internationale guident notre prise de décision et marquent notre appartenance au mouvement coopératif mondial.

Table des matières

02	Raison d'être, vision, valeurs et
	principes coopératifs

- 04 Profil de l'entreprise, gouvernance d'entreprise et rapport annuel
- 05 Rapport de gestion
- 45 Glossaire
- 46 Responsabilité à l'égard de l'information financière
- 47 Actuaire désigné

48	Rapport de l'auditeu
----	----------------------

- 54 États financiers consolidés
- 59 Notes annexes
- 112 Répertoire de l'entreprise
- 113 Conseil d'administration
- 114 Organisations membres

Profil de l'entreprise

La Compagnie d'assurance générale Co-operators (CAGC) est une cheffe de file canadienne de l'assurance multiproduit et des services financiers dont les actifs s'élèvent à plus de 8,5 milliards de dollars. CAGC emploie 4 779 personnes et s'appuie sur un modèle de distribution multicanal, mené en grande partie par un réseau exclusif composé de 2 889 représentantes en assurance autorisées et représentants en assurance autorisés partout au pays. Les autres réseaux de distribution comprennent des courtières et courtiers indépendants, des centres de contact internes en assurance habitation et auto commercialisée par des caisses d'épargne et de crédit, et d'autres canaux externes. Dans le cadre de son secteur d'activité principal, l'assurance de dommages, CAGC protège plus de 965 000 habitations, 1,7 million de véhicules, 44 000 exploitations agricoles et 326 000 entreprises.

Gouvernance d'entreprise

Membre du groupe de sociétés Co-operators, CAGC adopte des pratiques exemplaires semblables à celles des autres sociétés du groupe en matière de gouvernance d'entreprise. L'entreprise divulgue en détail ses pratiques de gouvernance dans la notice annuelle, déposée à la fin mars de chaque année sur SEDAR+, à l'adresse sedarplus.com, ainsi que dans le rapport annuel intégré de Co-operators.

Rapport annuel

Ce rapport annuel constitue le rapport financier annuel de La Compagnie d'assurance générale Co-operators (CAGC) qu'elle est tenue de remettre à ses actionnaires conformément au paragraphe 334(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. La liste ci-dessous présente les sections du rapport annuel et les numéros de page correspondants:

- Responsabilité à l'égard de l'information financière page 46
- Rapport de l'actuaire désigné de CAGC page 47
- Rapport de l'auditeur indépendant de CAGC page 48
- États financiers consolidés de CAGC page 54
- Liste des filiales de CAGC (note 1) page 59
- Valeur comptable des actions de chaque filiale de CAGC (note 23) page 109
- Adresse du siège social de chaque filiale de CAGC page 112

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 20 février 2025

Le présent rapport de gestion analyse les activités et la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sauf mention contraire ou si le contexte du présent rapport l'indique, les expressions « Co-operators Générale », « la Compagnie », « nous », « notre » et « nos » désignent les activités consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« Souveraine »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») et Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »). L'acronyme « CAGC » désigne les activités non consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

Les renseignements contenus dans le présent rapport doivent être lus conjointement avec nos états financiers consolidés et les notes annexes. Les renvois aux notes correspondent aux notes des états financiers consolidés. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et s'appuient sur les états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « IFRS »). Le lecteur peut consulter d'autres documents d'information relatifs à Co-operators Générale, dont sa notice annuelle, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

Pour évaluer notre performance financière, nous avons recours à certaines mesures et à certains ratios qui n'ont pas de sens normalisé selon les normes IFRS de comptabilité et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs ni ne peuvent se substituer à d'autres mesures de la performance financière établies selon les IFRS. Ces mesures sont définies dans le présent document à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Le présent rapport comprend des énoncés prospectifs dont l'information fait intervenir des risques et des incertitudes, et divers facteurs, dont ceux décrits ci-après ou dans notre notice annuelle, pourraient entraîner un écart important entre nos résultats réels et ces énoncés prospectifs. Le lecteur est donc invité à lire la mise en garde ci-après.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Nous utilisons, dans le présent rapport de gestion et nos autres rapports financiers, les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : les primes directes souscrites (« PDS »), le montant net des produits des activités d'assurance (« PAA nets »), le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés, les frais d'acquisition et autres charges, l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, ainsi que le résultat technique.

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent rapport de gestion et nos autres rapports financiers (à l'exception de nos états financiers consolidés) sont les suivants : la croissance des PDS, la croissance des PAA nets, le ratio sinistres-primes, le ratio sinistres-primes par secteur d'assurance et par région géographique, le ratio frais-primes, le ratio combiné et le rendement des capitaux propres.

Des ratios et mesures semblables sont en usage dans tout le secteur des assurances; ils correspondent à la façon dont la direction analyse la performance et donnent aux investisseurs, aux analystes financiers, aux agences de notation et aux autres parties prenantes une meilleure compréhension de nos activités et de nos résultats financiers au fil du temps. Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières qu'emploie la direction sont bien définies et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR correspondantes. Nous employons aussi d'autres mesures financières pour évaluer notre performance, notamment des mesures financières complémentaires et des mesures sectorielles, qui sont présentées plus loin dans le présent rapport de gestion.

Pour de plus amples informations, se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés et renseignements prospectifs, dont des énoncés sur les activités, les objectifs, les stratégies, la situation financière et les résultats de Co-operators Générale. Ces énoncés, qui figurent dans le présent rapport de gestion (ainsi que dans les documents qui y sont intégrés par renvoi), se reconnaissent à l'emploi d'expressions à caractère prospectif comme « pouvoir », « vouloir », « devoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « croire », « estimer », « prédire », « continuer » et « probable » ou les formes négatives ou d'autres variantes de ces expressions ou d'autres expressions semblables. Ces énoncés ne sauraient être garants de résultats à venir, et ils comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus.

En outre, le présent rapport de gestion peut renfermer des énoncés et renseignements prospectifs tirés de sources indépendantes du secteur. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs font intervenir de multiples hypothèses, de même que des risques connus et inconnus et des incertitudes, d'ordre général et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les prédictions, prévisions, projections et autres affirmations prospectives ne se réalisent pas. Les énoncés et renseignements prospectifs ne valent qu'à la date du présent rapport de gestion.

Les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion comportent, sans s'y limiter, des énoncés se rapportant à nos attentes en matière de croissance, y compris la croissance négative, à l'incidence sur la Compagnie des modifications apportées à la réglementation gouvernementale, aux variations possibles du niveau de nos charges, aux modifications apportées aux lois fiscales, aux avantages prévus des acquisitions et cessions et aux répercussions de la pandémie mondiale sur nos activités et notre situation financière.

À l'égard des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, nous avons posé des hypothèses portant, entre autres, sur les sujets suivants : les taux d'inflation au Canada et à l'échelle internationale, les marchés de l'habitation au Canada et aux États-Unis, les marchés financiers au Canada et à l'échelle internationale, la viqueur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les taux de croissance, y compris la croissance négative, les niveaux de l'emploi et des dépenses de consommation au Canada, les répercussions des lois et des règlements fiscaux imposés par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou leurs organismes, ainsi que l'émergence de crises sanitaires, les mesures prises pour les endiquer et leurs répercussions persistantes sur nos placements, nos activités et nos sinistres. Quelques-unes des hypothèses que nous avons posées sont décrites à la rubrique Perspectives, prospection de clientèle et environnement opérationnel du présent rapport.

Nous estimons que les attentes sur lesquelles reposent ces énoncés et renseignements prospectifs sont raisonnables. Cependant, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Comme nous ne saurions garantir les résultats, niveaux d'activité, rendements ou réalisations futurs, rien dans ces énoncés et renseignements prospectifs ne saurait être interprété comme une affirmation que les résultats réels seront en tout ou en partie conformes à ce qui y est indiqué. Certains des risques et autres facteurs sont indépendants de notre volonté et pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ceux qui sont exposés dans les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion et des documents qui y sont intégrés par renvoi. Ces risques et facteurs sont notamment liés à : l'inflation réelle par comparaison avec l'inflation prévue; notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie ou à exploiter notre entreprise comme prévu; notre capacité à évaluer avec précision les risques liés aux polices d'assurance que nous souscrivons; une évolution défavorable des marchés financiers ou d'autres facteurs susceptibles de nuire à nos placements; le caractère cyclique du secteur de l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD »); notre capacité à prévoir avec justesse la fréquence des sinistres; la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques; les changements climatiques; l'évolution de la réglementation; les litiges et les mesures réglementaires; la publicité négative visant périodiquement le secteur de l'assurance; l'intensité de la concurrence; notre dépendance à l'égard de conseillers pour la vente de nos produits; notre capacité à mener à bien notre stratégie en matière d'acquisitions; notre participation à la Facility Association (accord de mise en commun obligatoire pour toutes les entreprises du secteur); les attaques terroristes et leurs conséquences; les catastrophes; notre capacité à prédire avec précision le montant définitif des sinistres relatifs à des événements majeurs ou à des catastrophes qui n'ont pas encore été réglés entièrement; notre capacité à maintenir notre notation financière; notre capacité à atténuer les risques au moyen de la réassurance; notre capacité à gérer avec efficacité le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs); notre dépendance à l'égard des technologies de l'information et des systèmes de télécommunication; les répercussions de technologies nouvelles ou en évolution, y compris celles ayant une incidence sur le transport personnel; les atteintes à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des renseignements personnels, y compris le cyberterrorisme, ou les failles dans cette sécurité et cette protection; notre dépendance à l'égard des employés clés, ainsi que la conjoncture économique, financière et politique générale.

Le lecteur doit considérer que la liste de facteurs qui précède ne saurait être exhaustive et que cette mise en garde s'applique expressément aux énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion. Nous ne sommes nullement tenus d'actualiser l'information prospective qui y est présentée après la date de sa publication en vue de la rendre conforme aux résultats réels ou à l'évolution de nos attentes, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables.

Principales modifications comptables

Se reporter à la rubrique Questions comptables du présent rapport de gestion pour obtenir des informations sur les modifications des normes comptables.

Dans le présent rapport de gestion, les chiffres se rapportant à l'exercice 2022 ont été retraités conformément aux nouvelles normes comptables lorsque c'était pertinent.

Aperçu de l'entreprise

À notre sujet

À titre d'importante compagnie canadienne d'assurance multibranches, Co-operators Générale a pour activité principale de fournir des produits d'assurance habitation, automobile, agricole et entreprise à des particuliers et à des entreprises grâce à un réseau de distribution diversifié. Nous sommes l'un des fournisseurs d'assurance IARD les plus importants du Canada, avec une part du marché national d'environ 5,8 %¹. Notre modèle de distribution multicanal repose sur trois grandes sociétés :

CAGC, qui distribue partout au Canada des produits d'assurance des particuliers et d'assurance entreprise par l'intermédiaire d'un réseau regroupant plus de 2 800 représentants en assurance autorisés, de même que des régimes d'assurance groupe automobile et habitation aux employeurs, aux associations professionnelles et aux groupes d'affinité. CAGC distribue aussi les produits d'assurance vie et de gestion du patrimoine de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (CCAV), une société liée.

La Souveraine, qui offre aux entreprises canadiennes des solutions de gestion des risques complexes et des produits spécialisés.

CUMIS Générale, qui assure la sécurité financière des Canadiens et favorise la croissance et la prospérité des caisses d'épargne et de crédit canadiennes en proposant à celles-ci, ainsi qu'à leurs membres, des produits d'assurance des particuliers et d'assurance entreprise.

Co-operators Générale est une filiale des Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »); sa société mère ultime est le Groupe Co-operators limitée (« GCL »), une coopérative de propriété canadienne qui compte 45 membres. Parmi ses principales sociétés liées sous contrôle commun figurent CCAV, Addenda Capital inc. (« Addenda »), Federated Agencies Limited, Premier Managers Holdings Corporation (« Premier »), The Edge Benefits Limited, Smart Employees Benefit Inc. (« SEB ») et Carson, Dunlop & Associates.

« Co-operators » désigne GCL et ses filiales. Addenda, société de gestion de placements, gère la majorité des placements qui composent le portefeuille de Co-operators Générale. Nous partageons aussi de nombreux autres services généraux avec nos entreprises liées afin de créer un maximum de synergies entre les sociétés de notre groupe.

Stratégie d'entreprise

Notre plan stratégique 2023-2026 s'articule autour de cinq axes : notre identité en tant que coopérative, notre façon de dialoguer avec notre clientèle, les moyens employés pour assurer notre rentabilité et notre croissance, les fonctionnalités d'affaires que nous intégrons à nos produits, et les compétences de notre personnel. La présente rubrique expose les progrès que nous avons faits cette année dans la réalisation de notre stratégie.

Identité coopérative : Notre nature coopérative est au cœur de notre identité et de nos activités. Nous continuerons d'être d'un apport inestimable pour le réseau coopératif. En 2024, nous avons réaffirmé notre rôle en tant que pierre d'assise du mouvement coopératif au Canada. Pour une quinzième année d'affilée, Co-operators a été reconnue par le magazine Corporate Knights pour les efforts qu'elle consacre sans relâche à la promotion d'une société résiliente et durable. Dans le classement annuel des 50 meilleures entreprises responsables, Co-operators s'est placée en tête des sociétés d'assurance à l'échelle mondiale, en deuxième place dans le secteur financier mondial et au troisième rang du classement général pour le Canada. La Compagnie a aussi été nommée pour la septième année de suite parmi les employeurs les plus « verts » au palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada dont les résultats sont publiés par le Globe and Mail. Autre point méritant d'être mentionné cette année, nous avons conclu un partenariat avec l'Université des Premières Nations du Canada. Cette collaboration vise à donner aux étudiants autochtones des ressources de formation professionnelle respectueuses de leurs valeurs et de leurs traditions culturelles. Enfin, c'est en 2024 que nous avons inauquré en grande pompe notre nouveau siège social, à Guelph. Ultramodernes, nos nouveaux bureaux de prestige ont été dessinés avec le développement durable en tête : l'immeuble fonctionne entièrement à l'électricité et son design est carboneutre. Il atteste de notre volonté de servir avec zèle nos clients, nos organisations membres, la collectivité et la planète.

Dialogue avec la clientèle : Nous serons le chef de file de l'expérience client et nous serons reconnus comme fournisseur de services financiers complets. Cette année, nous avons encore raffermi notre position de chef de file en matière d'expérience client et de fournisseur d'une gamme complète de services financiers. Nous avons continué d'enrichir notre plateforme de gestion de la relation client infonuagique. Grâce à cette technologie de pointe, nous avons rationalisé nos flux de travaux et pouvons proposer à nos clients des fonctionnalités personnalisées de façon à accroître leur satisfaction. Nous avons également mis en application les interventions omnicanales guidées. Les clients sont dirigés vers le canal de communication le plus adapté à leurs besoins; ils gagnent du temps et s'épargnent des efforts, ce qui améliore leur expérience globale.

¹ Au 31 décembre 2023; données annuelles disponibles les plus récentes provenant de MSA Research.

Notre plateforme de soumission et d'achat en ligne pour l'assurance habitation et l'assurance auto, qui s'inscrit dans nos efforts pour joindre nos clients où qu'ils soient, a remarquablement progressé cette année et est vite devenue le canal le plus emprunté pour les demandes de soumission. Devant ce succès, nous avons élargi la capacité de nos centres d'appel et de notre réseau de conseillers et rationalisé l'expérience client. Très remarquées, nos publicités diffusées pendant les séries de la LNH et notre campagne Réclam-action ont également contribué à amplifier notre visibilité et notre influence et à renforcer notre marque et la mobilisation de notre clientèle. Ces efforts réunis font en sorte que nous restons connectés, réactifs et attachés à suivre l'évolution des besoins de nos clients.

Rentabilité et croissance : Nous serons concurrentiels et stimulerons la rentabilité et la croissance grâce à l'excellence opérationnelle et à des services bien ciblés. Cette année a vu se dérouler une succession de difficultés inouïes, en raison notamment du nombre d'événements catastrophiques qui se sont produits : les tempêtes de grêle et les feux de forêt dans l'Ouest canadien, les inondations généralisées dans les provinces de l'est et le passage des ouragans qui ont frappé le sud de l'Ontario et le Québec comme jamais auparavant. Ces événements, en générant des volumes record de sinistres, ont mis à l'épreuve notre résilience. Si nous sommes parvenus à gérer les demandes de règlement avec efficacité et à maintenir la satisfaction de nos clients, c'est grâce à notre excellence opérationnelle et à notre engagement envers le service à la clientèle.

Les événements catastrophiques rappellent qu'il est urgent pour le Canada d'adopter des pratiques de construction plus résiliente. Nous sommes fiers d'avoir lancé en 2024 notre garantie SécurFutur^{MC} pour que nos clients puissent atténuer les risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience de leurs structures au moyen de rénovations résistantes aux intempéries. Par le biais de SécurFutur^{MC}, nous réinvestissons dans des solutions résilientes pour nos clients et nos collectivités.

Malgré les difficultés de 2024, tous nos canaux de distribution ont connu une forte croissance : notre réseau de conseillers, nos centres d'appels et notre plateforme de soumission et d'achat en ligne ont tous atteint nos objectifs de croissance stratégique du chiffre d'affaires. Cette solide croissance surpasse celle de nos pairs depuis 2022, et elle est essentielle à la prospérité pérenne de notre entreprise.

Forts du succès de notre stratégie en matière d'assurance pour véhicules récréatifs, nous avons accentué notre présence numérique en tant que chef de file du marché dans ce secteur. Les clients qui veulent assurer leurs VTT, leurs motoneiges, leurs motocyclettes et leurs remorques peuvent maintenant accéder aux avantages offerts par la même plateforme améliorée de soumission et d'achat en ligne que nos clients de l'assurance habitation et automobile. Premier assureur canadien à proposer en ligne une gamme complète de produits d'assurance pour véhicules récréatifs, nous avons renforcé notre position de meneurs sur ce marché.

Enfin, l'année s'est avérée excellente sur le plan de la rentabilité des activités de souscription de notre filiale Souveraine, qui a su s'adapter aux conditions du marché et répondre aux besoins de nos clients.

Fonctionnalités d'affaires : Nous étofferons et élargirons nos fonctionnalités clés pour prospérer aujourd'hui et dans l'avenir. Cette année, nous avons fait un bond en avant au chapitre des fonctionnalités d'affaires. Nous avons tiré parti de l'expérience acquise auprès de Duuo par Co-operators pour atteindre une position de chef de file sur le marché de l'assurance intégrée. Cette expansion a favorisé l'incorporation de nos solutions d'assurance directement dans le processus d'achat d'un véhicule. Nous avons conclu un partenariat avec un grand constructeur automobile et rationalisé de la sorte l'expérience client en matière d'assurance automobile.

Nous avons également percé sur un marché adjacent avec le lancement de notre gamme de services résidentiels. Ces nouveaux services nous donneront l'occasion de soutenir la résilience des Canadiens et de les aider à conserver confort et indépendance à leur domicile. En même temps, nous avons élargi nos capacités d'inspection immobilière et pouvons maintenant fournir aux propriétaires une évaluation complète de leur bien.

Compétences de notre personnel : Nous aurons une main-d'œuvre diversifiée et agile dont les compétences, le leadership et la motivation nous permettront de nous démarquer sur le marché. Côté ressources humaines, nos initiatives de 2024 ont porté surtout sur l'agilité, la diversité et le leadership. Mettant à profit notre système de gestion du rendement ELEVATE, nous avons poursuivi l'intégration d'une culture de rendement supérieur dans l'ensemble de notre organisation. Co-operators figure encore une fois parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada. Notre engagement envers la collectivité, la famille, la formation et la santé physique et mentale de notre personnel sont autant d'atouts de notre politique qui ont été remarqués. Co-operators reste fidèle à la promesse faite à ses employés de soutenir leur contribution à un monde meilleur.

En 2025, nous resterons inébranlables dans notre engagement à respecter les valeurs coopératives, à offrir une valeur exceptionnelle à nos clients et à maintenir notre trajectoire de croissance et de renforcement des capacités. Ensemble, nous façonnons un avenir où Co-operators demeure un chef de file du service à la clientèle d'exception, de la durabilité et de la résilience. Nos efforts seront guidés par notre raison d'être immuable, qui consiste à assurer la sécurité financière de nos collectivités et de l'ensemble de la population canadienne, ainsi que par notre ambition de promouvoir une société durable et résiliente.

Principales données financières et aperçu des résultats

(en millions de dollars, sauf le rendement des capitaux propres, le résultat par action et les ratios)

	2024	2023	20226
Principales données financières			
Primes directes souscrites (« PDS ») ¹	5 597,6	4 891,2	4 400,5
Produits des activités d'assurance, montant net (« PAA nets ») ¹	4 809,6	4 278,7	3 959,9
Produits des activités d'assurance	5 350,5	4 734,3	4 361,8
Résultat des activités d'assurance	459,7	400,8	682,0
Honoraires et autres produits	12,2	11,2	8,7
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	237,9	178,7	(0,8)
Revenus et profits (pertes) nets de placement	470,5	345,1	(107,4)
Résultat financier d'assurance, montant net	(232,6)	(166,4)	106,6
Résultat net	245,1	151,4	255,9
Total de l'actif ⁵	8 521,9	7 695,7	7 137,5
Total du passif ⁵	5 716,0	5 120,5	4 550,6
Capitaux propres	2 805,9	2 575,2	2 586,9
Principaux indicateurs de succès			
Croissance des PDS ¹	14,4 %	11,2 %	7,1 %
Croissance des PAA nets ^{1, 2}	12,4 %	8,1 %	s. o.
Résultat technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du	(106,9)	(184,9)	171,3
risque ¹		* * *	•
Résultat par action ordinaire ^{3, 4}	8,60 \$	5,17 \$	9,10 \$
Rendement des capitaux propres ¹	9,1 %	5,9 %	9,9 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque ¹	102,2 %	104,4 %	95,6 %
Ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque ¹	103,4 %	104,2 %	89,6 %
Test du capital minimal (« TCM »)	216 %	236 %	251 %

¹ Se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Co-operators Générale a inscrit un résultat net après impôt de 245,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparativement à un résultat net de 151,4 M\$ pour la même période de 2023. Notre résultat des activités d'assurance a été de 459,7 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 58,9 M\$ par rapport au chiffre de 400,8 M\$ inscrit pour la période comparative. Le rendement des capitaux propres de l'exercice s'est situé à 9,1 %, contre 5,9 % pour la période comparative de 2023. Le résultat par action ordinaire s'est établi à 8,60 \$ pour l'exercice, en regard d'un résultat par action ordinaire de 5,17 \$ pour l'exercice précédent.

Tous les principaux secteurs d'assurance et toutes les régions ont poursuivi leur croissance en 2024 par rapport à 2023. L'accroissement des primes moyennes et du nombre de véhicules assurés et de polices en vigueur a fait augmenter les PDS de 14,4 % et les PAA nets de 12,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des gammes de produits et des régions au quatrième trimestre et pour l'exercice 2024 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

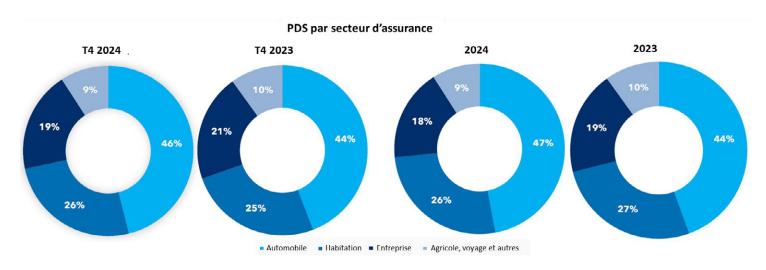
² Les ratios des périodes comparatives n'ont pas été retraités ou ne sont pas disponibles en raison du passage à IFRS 17 le 1er janvier 2023.

³ SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC. Se reporter à la rubrique Dividendes déclarés pour connaître les dividendes déclarés par action.

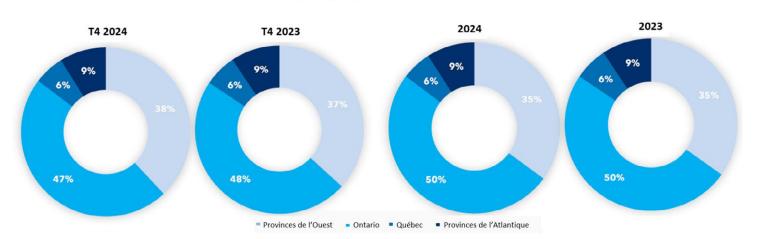
⁴ Le résultat par action est calculé avant et après dilution.

⁵ Comprend à la fois les éléments courants et non courants, qui sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

⁶ Les chiffres et les ratios de 2022 ont été retraités conformément aux nouvelles normes comptables lorsque c'était pertinent.



PDS par région géographique



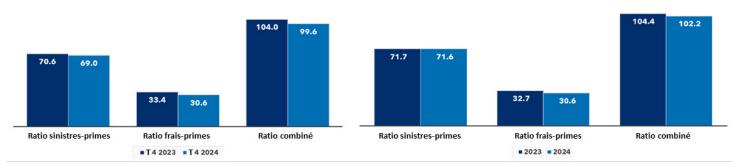
Pour l'exercice 2024, notre perte technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est chiffrée à 106,9 M\$, ce qui représente une variation favorable de 78,0 M\$ par rapport à la perte technique de 184,9 M\$ inscrite pour l'exercice 2023. Cette variation favorable est attribuable à l'augmentation de 530,9 M\$ des PAA nets, qui a été supérieure à celle de 376,2 M\$ du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés de même qu'à celle de 76,7 M\$ des frais d'acquisition et autres charges.

L'augmentation du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés est imputable essentiellement à l'accroissement du volume des sinistres liés à des événements majeurs, quatre événements majeurs s'étant produits en 2024, ainsi qu'à la hausse des sinistres de l'année même. L'augmentation des sinistres de l'année même a été en partie compensée par la baisse des sinistres par rapport à l'exercice précédent. Quant à l'augmentation des frais d'acquisition et autres charges, elle s'explique par la croissance des primes, qui a entraîné une hausse des taxes sur les primes, des commissions nettes et des autres frais d'acquisition.

Au cours de l'exercice, le ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est amélioré de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Le ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque, s'est pour sa part amélioré d'un modeste 0,8 point de pourcentage. L'incidence relative de l'amélioration de ce ratio a été moins importante en raison de l'incidence défavorable de 61,5 M\$ du montant net de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque découlant d'une baisse de la courbe des taux par rapport à l'exercice précédent.

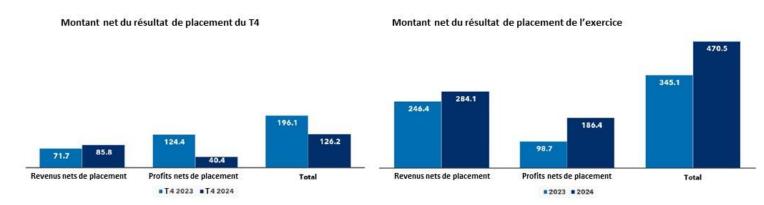
Résultat technique du T41

Résultat technique de l'exercice¹



¹ Les ratios sont présentés en points de pourcentage, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance de l'exercice considéré a augmenté de 59,2 M\$, représentant un bénéfice de 237,9 M\$ comparativement à un bénéfice de 178,7 M\$ constaté pour l'exercice comparatif. Ce résultat favorable est principalement attribuable à une hausse de 125,4 M\$ du total des revenus et profits nets de placement par rapport à l'exercice précédent par suite d'une augmentation des gains latents sur notre portefeuille d'actions ordinaires, d'une diminution des pertes nettes sur notre portefeuille d'obligations et d'une hausse des revenus nets de placement gagnés grâce aux rendements plus élevés obtenus sur les réinvestissements. Ces facteurs favorables ont été en partie contrebalancés par l'augmentation de 66,2 M\$ du montant net des charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance par rapport à l'exercice précédent, variation imputable à la baisse de la courbe des taux qui s'est traduite par une hausse des passifs actualisés en 2024 par rapport à l'exercice précédent.



Analyse de la performance financière

Résultat net

	2024	2023	Variation	2022
Résultat net (en millions de dollars)	245,1	151,4	93,7	255,9
RCP	9,1 %	5,9 %	3,2 %	9,9 %

Co-operators Générale a dégagé un bénéfice net de 245,1 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 93,7 M\$ par rapport au bénéfice net de 151,4 M\$ de l'exercice précédent, qui a entraîné un accroissement de 3,2 % du RCP par rapport à l'exercice précédent. Le résultat favorable de 2024 est principalement attribuable à l'effet combiné de l'amélioration des résultats techniques et de la hausse des revenus et profits nets de placement par rapport à l'exercice précédent.

Se reporter à la rubrique Rendement des capitaux propres pour un calcul détaillé.

Primes directes souscrites et montant net des produits des activités d'assurance

En millions de dollars	2024	2023	Variation %	2022
PDS	5 597,6	4 891,2	14,4 %	4 400,5
PAA nets	4 809,6	4 278,7	12,4 %	3 959,9

En 2024, les PDS ont progressé de 14,4 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 5 597,6 M\$. Elles ont augmenté dans tous les secteurs d'assurance, l'assurance automobile étant en tête de la progression avec une hausse de 21,1 % par rapport à l'exercice précédent. De même, les PDS ont augmenté dans toutes les régions, l'Ontario étant la région qui y a le plus contribué grâce à une hausse de 15,9 %.

Les PAA nets ont augmenté de 12,4 % par rapport à l'exercice précédent et ont atteint 4 809,6 M\$. Ils ont ainsi progressé dans toutes les régions et tous les secteurs d'assurance. La croissance des PDS et des PAA nets découle de l'accroissement des primes moyennes ainsi que de la croissance du nombre de véhicules assurés et de polices en vigueur, attribuable surtout aux nouvelles souscriptions.

Un rapprochement des PAA nets et des produits des activités d'assurance figure à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Produits des activités d'assurance, montant net, par secteur d'assurance et par région géographique

En millions de dollars	2024	2023	Variation %	2022
Assurance automobile	2 353,9	1 992,9	18,1 %	1 856,6
Assurance habitation	1 296,8	1 194,2	8,6 %	1 113,3
Assurance entreprise	820,9	775,4	5,9 %	701,1
Assurance agricole, voyage et autres	338,0	316,2	6,9 %	288,9
Total	4 809,6	4 278,7	12,4 %	3 959,9

Au cours de l'exercice, les PAA nets du secteur de l'assurance automobile ont inscrit une progression de 18,1 %, essentiellement sous l'effet de la croissance des primes moyennes dans toutes les régions du fait des augmentations de tarifs au cours de l'exercice considéré. L'accroissement du nombre de véhicules assurés, attribuable aux nouvelles souscriptions, principalement dans les provinces de l'Ouest et en Ontario, a également contribué à la progression du secteur de l'assurance automobile.

Les PAA nets du secteur de l'assurance habitation ont monté de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent à la faveur de la hausse des primes moyennes dans toutes les régions. Leur augmentation est aussi attribuable à la croissance du nombre de polices en vigueur, observée surtout en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, elle-même due aux nouvelles souscriptions.

Les PAA nets du secteur de l'assurance entreprise ont progressé de 5,9 % par rapport à la période comparative. Cette hausse s'explique par l'accroissement des primes moyennes et du nombre de polices en vigueur dans toutes les régions, sauf le Québec.

Enfin, les PAA nets du secteur de l'assurance agricole, voyage et autres ont monté de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a surtout été enregistrée dans le secteur de l'assurance agricole, où les nouvelles souscriptions et le meilleur taux de conservation se sont traduits par une augmentation des primes moyennes et du nombre de polices en vigueur, surtout dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net

2024	2023	Variation %	2022
215,1	179,5	35,6	128,4
78,1	74,8	3,3	85,7
(9,1)	(7,9)	(1,2)	(8,1)
284,1	246,4	37,7	206,0
13,3	(15,9)	29,2	18,1
(16,5)	(2,7)	(13,8)	(18,9)
(0,3)	(1,6)	1,3	(1,4)
189,9	118,9	71,0	(311,2)
186,4	98,7	87,7	(313,4)
470,5	345,1	125,4	(107,4)
(182,5)	(153,6)	(28,9)	(40,3)
(70,5)	(26,4)	(44,1)	153,1
(253,0)	(180,0)	(73,0)	112,8
14,6	11,7	2,9	3,1
5,8	1,9	3,9	(9,3)
20,4	13,6	6,8	(6,2)
237,9	178,7	59,2	(0,8)
	215,1 78,1 (9,1) 284,1 13,3 (16,5) (0,3) 189,9 186,4 470,5 (182,5) (70,5) (253,0) 14,6 5,8 20,4	215,1 179,5 78,1 74,8 (9,1) (7,9) 284,1 246,4 13,3 (15,9) (16,5) (2,7) (0,3) (1,6) 189,9 118,9 186,4 98,7 470,5 345,1 (182,5) (153,6) (70,5) (26,4) (253,0) (180,0) 14,6 11,7 5,8 1,9 20,4 13,6	215,1 179,5 35,6 78,1 74,8 3,3 (9,1) (7,9) (1,2) 284,1 246,4 37,7 13,3 (15,9) 29,2 (16,5) (2,7) (13,8) (0,3) (1,6) 1,3 189,9 118,9 71,0 186,4 98,7 87,7 470,5 345,1 125,4 (182,5) (153,6) (28,9) (70,5) (26,4) (44,1) (253,0) (180,0) (73,0) 14,6 11,7 2,9 5,8 1,9 3,9 20,4 13,6 6,8

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance de la Compagnie a augmenté de 59,2 M\$ pour l'exercice considéré et a représenté un bénéfice de 237,9 M\$ pour l'exercice contre 178,7 M\$ pour l'exercice comparatif. Cette variation favorable est attribuable à une augmentation de 125,4 M\$ des revenus et profits nets de placement par rapport à l'exercice précédent et a été en partie annulée par une hausse de 66,2 M\$ des charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets de placement de l'exercice considéré sont supérieurs de 37,7 M\$ à ceux de l'exercice précédent en raison de la progression de 35,6 M\$ des produits d'intérêts découlant des rendements plus élevés obtenus au réinvestissement de titres parvenus à échéance et du taux de rotation accru du portefeuille. Les profits nets de placement ont atteint 186,4 M\$ pour l'exercice considéré, soit une hausse de 87,7 M\$ par rapport aux profits nets de 98,7 M\$ inscrits pour l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux mouvements favorables des profits latents du portefeuille d'actions ordinaires, à hauteur de 60,3 M\$, et aux variations favorables des pertes réalisées sur notre portefeuille d'obligations, qui se sont chiffrées à 35,9 M\$. Nos portefeuilles d'actions privilégiées ont également profité de mouvements favorables au chapitre des profits réalisés et latents, qui ont totalisé 8,8 M\$. Les profits nets de placement ont aussi augmenté sous l'effet des valorisations favorables des sociétés en commandite de 25,1 M\$. Ils ont cependant été légèrement contrebalancés par la variation défavorable des pertes de change de 22,0 M\$ pour l'exercice due au recul du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'exercice. L'évolution globalement avantageuse des profits nets de placement s'explique par les baisses de taux d'intérêt opérées par la Banque du Canada maintenant que l'inflation a été jugulée.

La composition des actifs investis est exposée à la rubrique Actifs investis du présent rapport de gestion.

Les charges financières nettes des contrats d'assurance se sont chiffrées à 253,0 M\$ pour l'exercice, comparativement à 180,0 M\$ pour l'exercice comparatif, soit une variation défavorable de 73,0 M\$ d'un exercice à l'autre. Les produits financiers nets des contrats de réassurance se sont établis à 20,4 M\$ pour l'exercice, soit 6,8 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent.

La principale cause de la hausse globale de 66,2 M\$ des charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance est la variation défavorable des taux d'actualisation occasionnée par une baisse de la courbe des taux. Ce facteur a fait diminuer l'actualisation des passifs et a eu une incidence défavorable sur le résultat net en 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Autres éléments du résultat global

En millions de dollars	2024	2023	Variation	2022
Autres éléments du résultat global ¹	66,6	71,3	(4,7)	(161,9)

Les autres éléments du résultat global sont présentés après impôt.

Les autres éléments du résultat global se sont établis à 66,6 M\$ pour l'exercice considéré, soit un recul de 4,7 M\$ par rapport au montant de 71,3 M\$ inscrit pour 2023. Cette évolution défavorable s'explique par la diminution de 16,2 M\$ des profits latents sur les obligations et la baisse de 15,7 M\$ des profits sur ajustements de reclassement sous l'effet d'une réduction moins prononcée des taux d'intérêt et de la diminution du taux de rotation du portefeuille au cours de l'exercice. Elle a été en partie compensée par une hausse de 24,7 M\$ des profits sur les actions privilégiées.

Charges

Ratio sinistres-primes

En millions de dollars, sauf les ratios	2024	2023	Variation	2022
Produits des activités d'assurance, montant net	4 809,6	4 278,7	530,9	3 959,9
Montant brut des sinistres et frais de règlement non actualisés	3 863,0	3 278,9	584,1	2 624,8
Élément de perte, montant brut	(41,6)	9,6	(51,2)	13,1
Sinistres liés aux cessions et frais de règlement à recouvrer non actualisés	(368,5)	(220,1)	(148,4)	(202,1)
Composant recouvrement de perte lié aux cessions	(8,9)	(0,6)	(8,3)	0,7
Montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés ¹	3 444,0	3 067,8	376,2	2 436,5
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque ¹	71,6 %	71,7 %	(0,1) pt	61,5 %

Se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés s'est élevé à 3 444,0 M\$ pour l'exercice, soit une augmentation défavorable de 376,2 M\$ par rapport à la période comparative de 2023. Cet écart s'explique principalement par l'accroissement du volume des sinistres liés à des événements majeurs durant l'exercice (tempête de grêle dans le centre de l'Alberta, feux de forêt de Jasper, fortes pluies et tempêtes de vent dans le sud de l'Ontario et passage de l'ouragan Debby au Québec) ainsi que par la hausse des sinistres de l'année même et le renforcement des provisions. L'augmentation a cependant été compensée en partie par la baisse de l'évolution des sinistres d'années antérieures au cours de l'exercice.

Les quatre événements majeurs mentionnés ci-dessus ont pesé sur les résultats de l'exercice, car les sinistres ont augmenté, principalement dans les secteurs de l'assurance habitation et de l'assurance automobile. Les pertes de l'exercice découlant de ces événements, déduction faite de la réassurance et compte tenu des coûts liés aux primes de remise en vigueur de la réassurance, ont totalisé 220,6 M\$.

Le montant brut des sinistres et frais de règlement non actualisés et celui de l'élément de perte font l'objet d'un rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR) présentée plus loin. Les sinistres liés aux cessions et frais de règlement à recouvrer non actualisés et le composant recouvrement de perte lié aux cessions font l'objet d'un rapprochement avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance dans la même rubrique.

Ratio sinistres-primes par secteur d'assurance et par région géographique

En pourcentage, exclusion faite de l'actualisation	0004	2022	Variation	2022	
et de l'ajustement au titre du risque	2024	2023	(en pts)	2022	
Assurance automobile	83,0	82,5	0,5	70,0	
Assurance habitation	69,3	70,5	(1,2)	54,9	
Assurance entreprise	53,7	58,0	(4,3)	52,9	
Assurance agricole, voyage et autres	44,8	44,1	0,7	53,2	
Total	71,6	71,7	(0,1)	61,5	

En 2024, le ratio sinistres-primes s'est globalement amélioré de 0,1 point de pourcentage du fait que la croissance des PAA nets a surpassé la croissance globale du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés.

Dans le secteur de l'assurance automobile, le ratio sinistres-primes s'est légèrement détérioré (0,5 point de pourcentage) par rapport à l'exercice comparatif sous l'effet principalement de l'accroissement des sinistres de l'année même dans les provinces de l'Ouest et en Ontario, de l'augmentation du volume des sinistres liés à des événements majeurs, principalement dans les provinces de l'Ouest, et du renforcement des provisions pour les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique. La détérioration du ratio sinistres-primes a été en partie compensée par la baisse de l'évolution des sinistres d'années antérieures, principalement en Ontario, et la croissance des primes dans toutes les régions.

Le ratio sinistres-primes lié au secteur de l'assurance habitation s'est amélioré de 1,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice comparatif grâce à l'amélioration de l'évolution des sinistres d'années antérieures et à la croissance des primes dans toutes les régions. L'amélioration du ratio a été en partie contrebalancée par la hausse du volume des sinistres liés à des événements majeurs et à l'accroissement des sinistres de l'année même, principalement dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Le ratio sinistres-primes du secteur de l'assurance entreprise s'est amélioré de 4,3 points de pourcentage, sous l'effet de la baisse de l'évolution des sinistres d'années antérieures et de la croissance des primes dans toutes les régions. Son amélioration a été en partie contrebalancée par l'accroissement du volume des sinistres liés à des événements majeurs dans toutes les régions, sauf les provinces de l'Atlantique, et par l'augmentation des sinistres de l'année même dans toutes les régions.

La détérioration de 0,7 point de pourcentage du ratio sinistres-primes des secteurs de l'assurance agricole, voyage et autres s'explique par l'effet combiné d'une croissance des sinistres de l'année même et du renforcement des provisions dans toutes les régions. La détérioration du ratio sinistres-primes a été en partie compensée par la baisse du volume de sinistres liés à des événements majeurs, la baisse de l'évolution des sinistres d'années antérieures et la croissance plus marquée des primes, en particulier dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Frais d'acquisition et autres charges d'exploitation - ratio frais-primes

En millions de dollars, sauf les ratios	2024		2023		Variation	2022
Produits des activités d'assurance, montant net	4 809,6		4 278,7		530,9	3 959,9
Commissions, montant net	510,7		479,0		31,7	446,2
Taxes sur les primes, montant net	174,9		156,5		18,4	144,2
Autres frais d'acquisition et charges afférentes aux contrats d'assurance, montant net	397,8		347,4		50,4	385,0
Autres charges d'exploitation	389,1		412,9		(23,8)	376,7
Frais d'acquisition et autres charges ¹	1 472,5		1 395,8		76,7	1 352,1
Composantes du ratio frais-primes						
Commissions, montant net	10,6	%	11,2	%	(0,6) pt	11,3 %
Taxes sur les primes, montant net	3,6	%	3,7	%	(0,1) pt	3,6 %
Autres frais d'acquisition et charges afférentes aux contrats d'assurance, montant net	8,3	%	8,1	%	0,2 pt	9,7 %
Autres charges	8,1	%	9,7	%	(1,6) pt	9,5 %
Ratio frais-primes ¹	30,6	%	32,7	%	(2,1) pts	34,1 %

Se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Les frais d'acquisition et autres charges ont monté de 76,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le ratio frais-primes s'est amélioré de 2,1 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, car l'augmentation des charges a été surpassée par la croissance des PAA nets.

Le montant net des autres frais d'acquisition et charges afférentes aux contrats d'assurance combiné aux autres charges d'exploitation a augmenté de 26,6 M\$, principalement en raison de l'accroissement des dépenses stratégiques au cours de l'exercice par rapport à celles de 2023.

L'augmentation de 31,7 M\$ des commissions nettes s'explique par la hausse des commissions de base dans tous les secteurs d'activité qui cadre avec la croissance des PAA nets de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. De même, le montant net des taxes sur les primes a augmenté de 18,4 M\$ par rapport à l'exercice comparatif par suite de la croissance des primes sur tous les produits d'assurance.

Le montant brut des commissions, des taxes sur les primes, des autres frais d'acquisition et des charges afférentes aux contrats d'assurance fait l'objet d'un rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance dans la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR) présentée plus bas. Cette rubrique contient aussi un rapprochement des sommes à recouvrer auprès des réassureurs se rapportant aux commissions et aux taxes sur les primes avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance. Tous les montants nets indiqués ci-dessus reflètent les charges nettes après prise en compte des sommes à recouvrer auprès des réassureurs.

Impôt sur le résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,5 %, ce qui correspond à une charge d'impôt sur le résultat de 75,6 M\$. Se reporter à la note 11 de nos états financiers consolidés pour consulter un rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt effectif.

Situation de trésorerie, sources de financement et situation financière

Situation financière et situation de capital

En millions de dollars	2024	2023	Variation %	2022
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	427,2	521,9	(18,1) %	315,8
Actifs investis, y compris les titres prêtés	7 179,0	6 374,6	12,6 %	5 969,6
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	558,1	437,6	27,5 %	405,8
Immobilisations incorporelles	59,6	69,2	(13,9) %	71,4
Autres actifs	298,0	292,4	1,9 %	374,9
Passif				
Passifs au titre des contrats d'assurance	4 897,0	4 342,7	12,8 %	3 859,9
Obligations au titre des prestations de retraite	103,8	98,9	5,0 %	91,0
Autres passifs	715,2	678,9	5,3 %	599,7
Capitaux propres	2 805,9	2 575,2	9,0 %	2 586,9

À la clôture de 2024, notre situation financière et notre situation de capital restaient solides. Nous continuons de surveiller étroitement nos liquidités et nos capitaux pour être en mesure de répondre aux besoins de nos clients tout en finançant nos axes stratégiques.

Au 31 décembre 2024, la valeur de nos actifs investis, de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie était supérieure de 75,3 % à la valeur de nos contrats d'assurance, déduction faite des contrats de cession en réassurance, comparativement à un excédent de 76,6 % au 31 décembre 2023. Nos actifs investis ont augmenté de 804,4 M\$ depuis le 31 décembre 2023 en raison du réinvestissement des revenus de placement ainsi que de la hausse des valorisations sous l'effet des mouvements favorables du marché. Les variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées à la rubrique Flux de trésorerie.

Le montant net de nos passifs au titre des contrats d'assurance a augmenté de 433,8 M\$, principalement par suite de l'augmentation des sinistres non réglés et de l'ajustement au titre du risque, qui cadre avec l'accroissement du volume des sinistres liés à des événements majeurs de l'exercice et l'augmentation des sinistres de l'année même.

Les arrangements non comptabilisés et les engagements contractuels sont exposés plus loin dans le présent rapport de gestion.

Actifs investis

Composition des actifs investis

Pourcentage selon la juste valeur	2024	2023		2022
Obligations	57,5	% 57,7	%	55,5 %
Actions	16,5	% 15,4	%	16,7 %
Créances hypothécaires	10,1	% 10,0	%	11,2 %
Fonds d'investissement	4,5	% 4,7	%	5,0 %
Sociétés en commandite	4,3	% 4,5	%	5,1 %
Placements à court terme	6,3	% 6,9	%	5,7 %
Autres	0,8	% 0,8	%	0,8 %
	100,0	% 100,0	%	100,0 %

Co-operators Générale détient un portefeuille de placements de grande qualité et bien diversifié, constitué essentiellement d'obligations, de titres de capitaux propres et de créances hypothécaires commerciales. Notre portefeuille d'obligations représente 4 131,2 M\$, ou 57,5 %, du total des actifs investis de la Compagnie (3 678,3 M\$ ou 57,7 % en 2023). Il est diversifié par région géographique et par secteur d'activité, et il est composé en grande partie d'instruments de créance du gouvernement canadien. Notre portefeuille de titres de capitaux propres représente 1 187,7 M\$, ou 16,5 %, du total des actifs investis (981,8 M\$ ou 15,4 % en 2023). Il se compose essentiellement d'actions ordinaires et d'actions privilégiées cotées en bourse et diversifiées par secteur d'activité et par émetteur. Les actions canadiennes représentent 81,9 % de ce portefeuille.

Nous détenons des créances hypothécaires d'une valeur comptable de 722,3 M\$ (635,6 M\$ en 2023) sur des immeubles multirésidentiels et commerciaux au Canada. Les créances hypothécaires représentent 10,1 % (10,0 % en 2023) du total de nos actifs investis et sont d'excellente qualité : 97,2 % d'entre elles sont considérées comme de première qualité. Ensemble, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite représentent 8,8 % (9,2 % en 2023) du total des actifs investis. Les parts de fonds d'investissement sont investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et nos parts dans des sociétés en commandite représentent des investissements dans des infrastructures multirésidentielles et des biens immobiliers. Nos placements à court terme comptent pour 6,3 % (6,9 % en 2023) du total de nos actifs investis et se composent d'obligations à court terme de gouvernements et d'obligations de sociétés dont l'échéance est prochaine. La note 7 des états financiers consolidés présente la répartition détaillée des actifs investis.

Qualité du crédit des obligations

Pourcentage selon la juste valeur	2024	202	3	2022
AAA	37,5	% 39,	3 %	38,3 %
AA	25,7	% 23,	4 %	25,4 %
A	19,5	% 19,	9 %	20,1 %
BBB	14,9	% 13,	5 %	12,8 %
Inférieur à BBB	2,4	% 3,	4 %	2,8 %
Non noté	0,0	% 0,	5 %	0,6 %
	100,0	% 100,	0 %	100,0 %

La Compagnie adhère à une politique et à une stratégie de placement reposant sur la prudence et le respect des lignes directrices réglementaires ainsi que, de façon générale, sur les flux de trésorerie liés aux primes et les tendances en matière de règlement des sinistres de chaque gamme de produits. Dans cette optique, nous investissons dans un ensemble de titres diversifiés et modifions la répartition entre les catégories d'actifs selon l'évolution du marché. La qualité du crédit de notre portefeuille d'obligations demeure élevée, 82,7 % de nos obligations étant notées A ou plus et 97,6 % étant considérées comme de première qualité et ayant la note BBB ou supérieure. Ces notations cadrent avec la qualité du crédit du portefeuille détenu au cours de l'exercice comparatif.

La rubrique Gestion des risques financiers et la note 8 des états financiers consolidés offrent des renseignements sur les risques de crédit et de taux d'intérêt qui s'y rapportent.

Test du capital minimal

	2024	2023	2022
Ratio du TCM	216 %	236 %	251 %

Le ratio du TCM de 216 % de Co-operators Générale au 31 décembre 2024 reste solide et représente un excédent de capital de 438,1 M\$ par rapport à notre cible interne en matière de capital minimal de 180 %. Le recul de 20,0 points de pourcentage découle des variations du résultat net, des autres éléments du résultat global et des dividendes déclarés au cours de l'exercice, qui ont entraîné une variation du capital disponible par rapport au capital requis.

Le ratio du TCM se calcule en divisant le total du capital disponible par le capital minimal requis. Le capital disponible correspond au total des capitaux propres, plus ou moins certains ajustements prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Les changements les plus importants apportés au capital minimal requis concernent la définition réglementaire du risque d'assurance, du risque de marché, du risque de crédit et du risque opérationnel. Le ratio de fonds propres ciblé par le BSIF pour l'industrie, que nous sommes tenus d'excéder, correspond à 150 % du capital requis.

Capitaux propres

En millions de dollars	2024	2023	2022
Actions ordinaires	359,8	359,8	359,8
Actions privilégiées			
Appel public à l'épargne	100,0	100,0	100,0
Placement privé	103,8	103,4	101,1
Capital d'apport	100,9	100,9	100,9
Résultats non distribués	2 142,9	1 979,3	2 064,5
Cumul des autres éléments du résultat global	(1,5)	(68,2)	(139,4)
Total	2 805,9	2 572,2	2 586,9

Notre état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 comprend 2 805,9 M\$ en capitaux propres, preuve du maintien de notre solidité financière. Globalement, nos capitaux propres ont augmenté de 230,7 M\$ pour l'exercice en raison des résultats non distribués plus élevés qu'à l'exercice précédent de même qu'à la baisse des dividendes déclarés.

Le capital est une ressource stratégique essentielle. Il rend compte de la santé financière de notre organisation et nous permet de saisir les occasions commerciales stratégiques qui se présentent. Un capital solide sert également de protection contre les pertes ou les catastrophes, et accroît la confiance que les organismes de réglementation, les actionnaires et les titulaires de police, entre autres, nous témoignent. Pour un complément d'information sur la gestion du capital, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Un résumé des actions émises et en circulation de la Compagnie est présenté ci-dessous. La note 16 des états financiers consolidés présente les modalités et une liste complète de toutes les actions autorisées.

2024	Autorisé	Émis
Actions privilégiées de catégorie A, série B	Illimité	907 053
Actions privilégiées de catégorie B	Illimité	398
Actions privilégiées de catégorie D, série A	Illimité	13 803
Actions privilégiées de catégorie D, série B	Illimité	42 535
Actions privilégiées de catégorie D, série C	Illimité	43 184
Actions privilégiées de catégorie E, série C	Illimité	4 000 000
Actions privilégiées de catégorie E, série D	Illimité	-
Actions privilégiées de catégorie F, série A	Illimité	488 624
Actions privilégiées de catégorie G, série A	Illimité	14 984
Actions privilégiées de catégorie H, série A	Illimité	101 601
Actions ordinaires	Illimité	27 155 757

Ont fait l'objet d'une émission publique nos actions privilégiées de catégorie E, série C, qui sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et négociées sous le symbole CCS.PR.C.

Dividendes et résultat par action

Dividendes déclarés

En dollars par action	2024	2023	2022
Actions privilégiées de catégorie A			
Série B	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie B	2,50	2,50	2,50
Actions privilégiées de catégorie D			
Série A	5,00	5,00	5,00
Série B	5,00	5,00	5,00
Série C	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie E			
Série C	1,25	1,25	1,25
Actions privilégiées de catégorie F	1,88	1,88	1,88
Actions privilégiées de catégorie G	2,50	2,50	2,50
Actions privilégiées de catégorie H	5,00	2,50	-
Actions ordinaires	2,58	8,36	3,06

Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées se sont élevés à 11,5 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparativement à 11,4 M\$ au cours de la même période l'an dernier. Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice se sont élevés à 70,0 M\$, contre 225,2 M\$ en 2023.

Résultat par action

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et le résultat par action	2024	2023	2022
Résultat net	245,1	151,4	255,9
Moins les dividendes sur actions privilégiées	11,5	11,4	11,3
Résultat net disponible pour les actionnaires	233,6	140,0	244,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ¹	27 156	27 049	26 868
Résultat par action ordinaire ²	8,60 \$	5,17 \$	9,10 \$

SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC. Nombre exprimé en milliers d'actions.

Notation par des tiers

Les agences de notation attribuent plusieurs types de notes. Une note portant sur la solidité financière renseigne les titulaires de police sur la capacité d'une société d'assurance à honorer ses obligations de paiement envers les titulaires de police. Une note portant sur la qualité du crédit de l'émetteur renseigne les investisseurs sur la capacité d'une société à respecter ses obligations de premier rang. La note d'une action privilégiée donne des indications sur la solvabilité des actions privilégiées émises par une société.

Notation de Standard & Poor's

	Perspectives	2024	2023	2022
Co-operators Générale - solidité financière	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale - qualité du crédit de l'émetteur	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale - actions privilégiées	S. O.	P-2	P-2	P-2

Notation de A.M. Best

	Perspectives	2024	2023	2022
Co-operators Générale - solidité financière	Stables	A	Α	Α
Co-operators Générale - qualité du crédit de l'émetteur	Stables	а	a	а
Souveraine - solidité financière	Stables	Α	Α	Α
Souveraine - qualité du crédit de l'émetteur	Stables	а	a	а

Notation de Morningstar DBRS

	Perspectives	2024	2023	2022
Co-operators Générale - solidité financière	Stables	Α	Α	Α
Co-operators Générale - qualité du crédit de l'émetteur	Stables	Α	Α	Α
Co-operators Générale - actions privilégiées	Stables	Pfd-2	Pfd-2	Pfd-2

Flux de trésorerie

En millions de dollars	2024	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	508,6	677,7	302,4
Activités d'investissement			
Achats nets de placements	(509,5)	(213,0)	(418,6)
Achats nets d'immobilisations incorporelles et corporelles	(0,8)	(14,4)	(4,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(510,3)	(227,4)	(422,7)
Activités de financement			
Actions privilégiées émises, montant net	0,2	3,1	2,9
Dividendes versés	(81,5)	(236,6)	(93,3)
Paiements au titre des obligations locatives	(11,6)	(10,8)	(10,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(92,9)	(244,2)	(101,3)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(94,6)	206,1	(221,6)

² Le résultat par action est calculé avant et après dilution.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué au cours de l'exercice, principalement en raison des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement plus élevées qu'à l'exercice précédent.

Les ressources en capital, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et la capacité d'emprunt dont nous disposons seront suffisants pour soutenir nos activités courantes et nos activités prévues, les paiements d'intérêts et de capital périodiques sur le solde de la dette, le versement des dividendes et nos autres engagements financiers. Les flux de trésorerie dégagés sur les activités d'assurance et les rendements des placements surpassent habituellement les besoins en matière de règlement de sinistres et les charges d'exploitation, et suffisent à financer en outre nos engagements et nos projets de croissance.

Nos engagements se rapportent principalement aux apports en capital non provisionnés, dont il est question à la rubrique Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels. À l'heure actuelle, nous n'avons ni dépenses ni engagements significatifs prévus à ce titre. Pour obtenir des informations sur les échéances estimatives des passifs financiers, des contrats d'assurance et des autres engagements, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)

Nous mesurons et évaluons la performance de nos activités consolidées au moyen de plusieurs mesures et ratios financiers. Ces mesures facilitent la compréhension de nos volumes d'activités, de la qualité du risque accepté, de nos pratiques de provisionnement, ainsi que de la solidité financière et du levier financier de Co-operators Générale.

Ces mesures et ratios ne sont pas conformes aux PCGR, et les normes IFRS de comptabilité (ou PCGR) n'en donnent pas de définition normalisée. Ils reposent néanmoins sur des éléments tirés des états financiers consolidés préparés conformément aux IFRS. Ils sont comparables à des mesures financières courantes utilisées dans le secteur de l'assurance IARD pour faciliter la compréhension des résultats financiers et des tendances et contribuer à l'évaluation de la performance.

Nos mesures et nos ratios financiers non conformes aux PCGR comportent également certaines composantes qui ne sont pas non plus conformes aux PCGR. Dans les tableaux ci-dessous, nous avons effectué un rapprochement de ces composantes avec les chiffres conformes aux PCGR figurant dans les états financiers consolidés.

Rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance

	2024	2023	2022
Sinistres et frais de règlement non actualisés, montant brut ¹	3 863,0	3 278,9	2 624,8
Incidence brute de l'actualisation sur les charges liées aux sinistres ²	(221,4)	(206,0)	(106,2)
Autres charges afférentes aux activités d'assurance	166,5	120,9	125,8
Sinistres survenus et charges engagées et variations liées aux services passés	3 808,1	3 193,8	2 644,4
Commissions	639,4	600,4	547,4
Taxes sur les primes	183,6	164,2	148,4
Autres frais d'acquisition	231,3	226,5	259,2
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 054,3	991,1	955,0
Ajustement au titre du risque, montant brut	27,0	24,5	(39,1)
Élément de perte, montant brut	(41,6)	9,6	13,1
Charges afférentes aux activités d'assurance	4 847,8	4 219,0	3 573,4

Comprend des montants liés aux services courants et passés et représente ce que serait notre charge afférente aux activités d'assurance si nous n'avions pas appliqué l'actualisation.

Représente l'incidence sur notre charge afférente aux activités d'assurance de l'actualisation des charges liées aux sinistres et des frais de règlement.

Rapprochement avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance

	2024	2023	2022
Imputation des primes de réassurance payées, exclusion faite des frais d'acquisition liés aux cessions	540,9	455,6	401,9
Commissions liées aux cessions	(128,7)	(121,4)	(101,2)
Taxes sur les primes liées aux cessions	(8,7)	(7,7)	(4,2)
Total de l'imputation des primes de réassurance payées Sinistres survenus liés aux cessions et frais de règlement à recouvrer non	403,5	326,5	296,5
actualisés ¹	(368,5)	(220,1)	(202,1)
Incidence de l'actualisation sur les recouvrements de sinistres liée aux cessions ²	19,1	15,3	10,5
Sinistres et charges engagées et variations liées aux services passés liés aux cessions	(349,4)	(204,8)	(191,6)
Incidence de l'ajustement au titre du risque liée aux cessions	(2,2)	(6,6)	0,8
Composant recouvrement de perte lié aux cessions	(8,9)	(0,6)	0,7
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	43,0	114,5	106,4

¹ Comprend des montants liés aux services courants et passés et représente ce que seraient nos sinistres liés aux cessions et nos frais de règlement à recouvrer si nous n'avions pas appliqué l'actualisation.

Les **frais d'acquisition et autres charges** correspondent au total des frais d'acquisition comptabilisés dans le résultat net de l'exercice, des charges afférentes aux contrats d'assurance et des autres charges d'exploitation, déduction faite de toute somme à recouvrer auprès des réassureurs. C'est une mesure utilisée pour évaluer les charges que la Compagnie engage pour acquérir des contrats d'assurance, les charges autres que celles liées aux sinistres engagées pour l'exécution des contrats d'assurance et les autres charges d'exploitation que nous engageons pour mener nos activités d'assurance. Cette mesure entre aussi dans le calcul du ratio frais-primes.

Les **primes directes souscrites (« PDS »)** représentent le volume des ventes d'assurance effectuées directement par l'assureur au cours de l'exercice. Les PDS ne comprennent ni les cessions ni les acceptations en réassurance. La croissance des PDS sur un an est une bonne indication des tendances sur le plan du volume d'activité.

L'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque correspond à l'incidence totale de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque sur les charges afférentes aux activités d'assurance et sur le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance, plus le montant net des charges financières (ou des produits financiers) liés aux contrats d'assurance et le montant net des produits financiers (ou des charges financières) liés aux contrats de réassurance. Elle sert à dériver les mesures et les ratios qui tiennent compte de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Un rapprochement de ce montant est présenté ci-après. Se reporter au Glossaire pour avoir une définition plus détaillée de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

	2024	2023	2022
Incidence brute de l'actualisation sur les charges liées aux sinistres	(221,4)	(206,0)	(106,2)
Incidence de l'actualisation sur les recouvrements de sinistres liée aux cessions	19,1	15,3	10,5
Incidence nette de l'actualisation sur les sinistres	(202,3)	(190,7)	(95,7)
(Produits) charges financiers liés aux contrats d'assurance	253,0	180,0	(112,8)
(Produits) charges financiers liés aux contrats de réassurance	(20,4)	(13,6)	6,2
Résultat financier d'assurance, montant net	232,6	166,4	(106,6)
Ajustement au titre du risque, montant brut	27,0	24,5	(39,1)
Ajustement au titre du risque lié aux cessions	(2,2)	(6,6)	0,8
Incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	55,1	(6,4)	(240,6)

Le montant net des produits des activités d'assurance (« PAA nets ») représente les produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice, déduction faite de l'imputation des primes de réassurance payées aux réassureurs, avant la prise en compte des frais d'acquisition liés aux cessions et recouvrés auprès des réassureurs. Il s'agit d'une mesure utile servant à calculer le montant des produits gagnés au cours de l'exercice que la Compagnie conserve réellement. La croissance des PAA nets sur un an est une bonne indication de la tendance du chiffre d'affaires. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des produits des activités d'assurance avec les produits des activités d'assurance nets.

	2024	2023	2022
Produits des activités d'assurance	5 350,5	4 734,3	4 361,8
Imputation des primes de réassurance cédées	(403,5)	(326,5)	(296,5)
Frais d'acquisition liés aux cessions	(137,4)	(129,1)	(105,4)
Produits des activités d'assurance, montant net	4 809,6	4 278,7	3 959,9

² Représente l'incidence sur le montant net de nos charges afférentes aux contrats de réassurance de l'actualisation de nos sinistres liés aux cessions et de nos frais de règlement à recouvrer.

Le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés correspond au total des sinistres et frais d'assurance non actualisés, déduction faite de toute somme à recouvrer auprès des réassureurs, avant la prise en compte des frais d'acquisition. Cette mesure sert à évaluer les charges que la Compagnie engage pour régler les sinistres, avant l'incidence de l'actualisation, et elle entre aussi dans le calcul du ratio sinistres-primes.

Le résultat technique est le bénéfice ou la perte découlant de la prise d'un risque d'assurance, avant la prise en compte de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Il représente les PAA nets, déduction faite des charges comprises dans le ratio sinistresprimes et le ratio frais-primes. Cet indicateur est une mesure fiable et constante de la performance financière liée aux souscriptions au fil du temps. Le résultat technique, y compris l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, intègre l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

Le ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, correspond au rapport entre le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés et les PAA nets, exprimé en pourcentage. Il est calculé pour chaque grande catégorie de produits (ratio sinistres-primes par secteur d'assurance), ainsi que pour chaque grande région géographique où nous exerçons des activités (ratio sinistres-primes par région géographique). Le ratio sinistres-primes indique si les primes suffisent à couvrir les charges liées aux sinistres. Souvent appelé « taux de réalisation des risques », ce ratio est une composante du ratio combiné.

Le ratio frais-primes correspond au rapport entre le total des frais d'acquisition et des frais généraux et les PAA nets, exprimé en pourcentage. Aussi une composante du ratio combiné, le ratio frais-primes nous aide à déterminer si les primes suffisent à couvrir les charges non liées aux sinistres.

Le ratio combiné est le ratio du total des charges sur les PAA nets, exprimé en pourcentage. Le ratio combiné sert à mesurer la rentabilité du point de vue du risque assuré. Le ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, est la somme du ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, et du ratio frais-primes. Le ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque, tient compte de l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

L'évolution des sinistres d'années antérieures correspond à la différence entre les estimations, à la fin de l'exercice précédent, du montant net des passifs au titre des sinistres survenus, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, et les estimations de l'exercice considéré pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable représente une réduction du coût estimatif des sinistres au cours de l'exercice pour ce bloc de sinistres. L'évolution des sinistres d'années antérieures aide à décrire les variations du ratio sinistres-primes d'un exercice à l'autre.

Le rendement des capitaux propres (« RCP ») est le ratio annualisé du résultat net sur la moyenne totale des capitaux propres d'ouverture et de clôture.

Résultats techniques

En millions de dollars, sauf les ratios	2024	2023	2022
Produits des activités d'assurance, montant net	4 809,6	4 278,7	3 959,9
Sinistres et frais de règlement non actualisés, montant net	3 444,0	3 067,8	2 436,5
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	71,6 %	71,7 %	61,5 %
Frais d'acquisition et autres charges	1 472,5	1 395,8	1 352,0
Ratio frais-primes	30,6 %	32,7 %	34,1 %
Résultat technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	(106,9)	(184,9)	171,4
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	102,2 %	104,4 %	95,6 %
Incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque ¹	55,1	(6,4)	(240,6)
Résultat technique, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque	(162,0)	(178,5)	412,0
Ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque	103,4 %	104,2 %	89,6 %

¹ Se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Pour l'exercice 2024, notre perte technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est chiffrée à 106,9 M\$, ce qui représente une variation favorable de 78,0 M\$ par rapport à la perte technique de 184,9 M\$ inscrite pour l'exercice précédent. Cette variation favorable est attribuable à l'augmentation de 530,9 M\$ des PAA nets, qui a été supérieure à celle de 376,2 M\$ du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés de même qu'à celle de 76,7 M\$ des frais d'acquisition et autres charges.

Évolution des sinistres

En millions de dollars	2024	2023	2022
Variations du passif au titre des sinistres survenus	(98,3)	67,9	(157,9)
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus	58,1	(11,8)	43,6
Moins l'actualisation prise en compte ci-dessus	(168,6)	(120,1)	117,3
Moins l'ajustement au titre du risque pris en compte ci-dessus	54,9	48,8	94,8
Évolution des sinistres d'années antérieures ¹	(153,9)	(15,2)	97,8

¹ Se reporter à la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Co-operators Générale continue de surveiller et d'évaluer l'évolution des sinistres. Nous nous attendons à ce que divers facteurs directs et indirects influent au fil du temps sur l'évolution des sinistres. Les sinistres d'années antérieures, notamment, ont varié sous l'effet des coûts inflationnistes occasionnés par la pénurie de main-d'œuvre et la perturbation des chaînes d'approvisionnement, de même qu'en raison de la multiplication des litiges et des recours collectifs.

Les sinistres de l'année même ont été touchés par une augmentation de la fréquence des sinistres, les pressions inflationnistes sur le coût des sinistres, la survenance récente de quatre événements météorologiques majeurs et l'incertitude globale résultant de ces facteurs.

Rendement des capitaux propres

En millions de dollars, sauf les ratios	2024	2023	2022
Résultat net	245,1	151,4	255,9
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	2 575,2	2 586,9	2 583,0
Capitaux propres au 31 décembre	2 805,9	2 575,2	2 586,9
RCP	9,1 %	5,9 %	9,9 %

Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf le résultat par action et les ratios)

2024	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	1 119,5	1 516,3	1 514,6	1 447,2	5 597,6
Produits des activités d'assurance, montant net	1 122,5	1 186,8	1 222,4	1 277,9	4 809,6
Résultat net	93,8	95,7	(45,2)	100,8	245,1
Revenus et profits nets de placement	105,6	63,9	174,7	126,3	470,5
Autres éléments du résultat global	(6,4)	12,0	70,2	(9,2)	66,6
Principales statistiques					
Résultat par action ordinaire	3,41 \$	3,36 \$	(1,71) \$	3,55 \$	8,60 \$
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	67,4 %	64,8 %	84,8 %	69,0 %	71,6 %
Ratio frais-primes	33,2 %	29,0 %	29,9 %	30,6 %	30,6 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	100,6 %	93,8 %	114,7 %	99,6 %	102,2 %

2023	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	994,1	1 321,4	1 314,7	1 261,0	4 891,2
Produits des activités d'assurance, montant net	1 017,6	1 045,4	1 090,0	1 125,7	4 278,7
Résultat net	23,2	29,9	(0,2)	98,5	151,4
Revenus et profits nets de placement	103,3	39,9	5,8	196,1	345,1
Autres éléments du résultat global	39,5	(39,0)	(34,6)	105,4	71,3
Principales statistiques					
Résultat par action ordinaire	0,82 \$	0,94 \$	(0,05) \$	3,48 \$	5,17 \$
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	67,9 %	74,1 %	74,0 %	70,6 %	71,7 %
Ratio frais-primes	35,4 %	31,6 %	30,0 %	33,4 %	32,7 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	103,3 %	105,7 %	104,0 %	104,0 %	104,4 %

Les résultats trimestriels rendent compte du caractère saisonnier de nos activités. La date ou l'heure d'un sinistre sont difficiles à prédire à cause de plusieurs facteurs incontrôlables comme les conditions météorologiques. Les résultats dépendent également de facteurs plus prévisibles, comme le calendrier des principales dépenses, les révisions des estimations des provisions au titre des sinistres, ainsi que les décisions d'achat ou de vente touchant notre portefeuille de placements.

En 2024, les PDS trimestrielles ont suivi une tendance saisonnière semblable à celle de 2023, le deuxième et le troisième trimestre étant les meilleurs. Le ratio sinistres-primes du premier et du deuxième trimestre de 2024 s'est amélioré de 0,5 et de 9,3 points de pourcentage, respectivement, par rapport aux mêmes trimestres de 2023. Cette variation est principalement attribuable à la baisse de l'évolution des sinistres d'années antérieures et à la diminution des volumes d'activité dans tous les secteurs d'assurance et toutes les régions. Le ratio sinistres-primes du troisième trimestre de 2024 s'est détérioré de 10,8 points de pourcentage par rapport à celui du trimestre correspondant de 2023, principalement en raison du volume supérieur des sinistres liés à des événements majeurs pour les secteurs de l'assurance automobile et de l'assurance habitation, surtout dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Revue des résultats du quatrième trimestre de 2024

Le résultat net du quatrième trimestre s'est chiffré à 100,8 M\$, contre 98,5 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,3 M\$. Le trimestre considéré s'est soldé par un résultat par action ordinaire de 3,55 \$, contre 3,48 \$ en 2023. Cette progression est proportionnelle à la hausse du résultat net après impôt faisant suite à une augmentation du bénéfice technique et des revenus et profits nets de placement.

Les PDS du quatrième trimestre ont augmenté de 14,8 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 et se sont chiffrées à 1 447,2 M\$, tandis que les PAA nets se sont accrus de 13,5 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent pour atteindre 1 277,9 M\$. Les PDS et les PAA nets ont augmenté pour toutes les régions et tous les secteurs d'assurance par rapport au trimestre comparatif, l'augmentation s'étant particulièrement manifestée en assurance automobile et en assurance habitation. La progression de ces deux secteurs est attribuable surtout à l'accroissement du nombre de véhicules assurés, du nombre de polices en vigueur et des primes moyennes, en particulier dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Le ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage en raison de la baisse du volume des sinistres liés à des événements majeurs et du renforcement des provisions au quatrième trimestre de 2024 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio frais-primes du quatrième trimestre s'est amélioré de 2,8 points de pourcentage par rapport à celui du trimestre comparatif grâce à la réduction globale des charges d'exploitation liées aux activités d'assurance.

Au quatrième trimestre, les revenus et profits nets de placement se sont établis à 126,3 M\$, ce qui représente une diminution de 69,8 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse est imputable essentiellement aux profits latents sur le portefeuille d'actions ordinaires et celui d'obligations, qui avaient été considérablement plus élevés au trimestre correspondant de 2023. Leur variation défavorable a été en partie compensée par la hausse des produits d'intérêts sur les obligations et l'accroissement des distributions de dividendes.

Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels

Prêts de titres

La Compagnie prête pendant de brèves périodes à d'autres institutions financières des titres qu'elle détient dans son portefeuille de placements, en vue de générer des revenus additionnels. Nous recevons, en garantie des titres que nous prêtons, d'autres titres dont la qualité de crédit et la valeur sont supérieures. Au 31 décembre 2024, les titres prêtés se composaient d'actions d'une valeur de 27,2 M\$ (86,9 M\$ en 2023) et d'obligations d'une valeur de 454,7 M\$ (692,4 M\$ en 2023). Des titres d'une juste valeur de 512,0 M\$ (838,0 M\$ en 2023) avaient été reçus en garantie. La garantie reçue n'a pas été comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de Co-operators Générale.

Engagements de placement

Nous nous sommes engagés envers des fonds de capital-investissement à fournir des fonds de 80,3 M\$ (80,3 M\$ en 2023) et de 203,5 M\$ US (183,5 M\$ US en 2023) à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2024, nous avions fourni des apports en capital totalisant 315,5 M\$ (286,1 M\$ en 2023) à l'égard de ces engagements.

Règlements échelonnés

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, nous procédons au règlement de certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés. Cette pratique a lieu avec plusieurs assureurs canadiens autorisés. Notre risque net correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, nous concluons des contrats de règlement échelonné uniquement avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est de A ou supérieure à cette note. Le risque est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolvables. Au 31 décembre 2024, nous garantissions les obligations des sociétés d'assurance vie aux termes de ces rentes, qui totalisaient 683,9 M\$ (660,0 M\$ en 2023) selon la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Aucune défaillance n'a eu lieu, et la Compagnie estime que le risque de défaillance est faible.

Éventualités

Nous faisons parfois l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de nos activités d'assurance. Les litiges entourant l'interprétation des garanties nés de la crise sanitaire de COVID-19 sont toujours en cours et ont entraîné certains recours collectifs contre Co-operators Générale, mais nous sommes d'avis que ces litiges n'auront pas de répercussions importantes sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de Co-operators Générale. La note 24 des états financiers consolidés contient des informations supplémentaires sur les éventualités.

Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous obtenons des services de notre société mère ultime et de notre société mère immédiate, ainsi que de parties liées qui sont sous le contrôle commun de notre société mère ultime. Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur les transactions entre parties liées.

En millions de dollars					
En millions de dollars Fournisseurs de services Services généraux fournis par Services financiers Co-operators limitée	généraux. SFCL recouvre le coût des services liés à l'approvisionnement du siège social, aux ressources humaines, au conseil d'administration, à l'assemblée générale annuelle, à l'équipe de haute direction, au contentieux, à la conformité, à la gestion des risques d'entreprise, à l'actuariat, à la réassurance, à la planification stratégique, à la gestion des projets d'entreprise, au financement d'entreprise, à la comptabilité financière, à la fiscalité, à l'audit, à la commercialisation, aux communications, aux technologies de l'information et aux services en milieu de travail. Les frais facturés sont établis selon le principe du recouvrement des coûts et répartis entre les diverses		293,7	2023	2022
Services à la haute direction fournis par le Groupe Co-operators limitée	filiales de la société mère en fonction du recours estimatif aux services en question. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année. Des services nous sont fournis par certains hauts dirigeants de la société mère ultime, GCL. Les charges sont attribuées aux diverses filiales de la société mère en fonction de la charge de rémunération engagée par GCL au titre de ces salariés. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.		0,9	0,9	1,8
Distribution de produits par Premier Managers Holdings Corporation	La société Premier est l'un des canaux de distribution de la Souveraine. Premier réclame des commissions pour ses services de distribution. Les modalités du contrat sont semblables à celles d'autres contrats conclus avec des tiers. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.		28,7	29,6	36,4
Réassurance fournie par Co-operators Compagnie d'assurance-vie	CUMIS Générale cède à CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie ainsi que les charges de commissions connexes de son secteur de l'assurance	Primes	104,8	84,4	49,0
	voyage. Les contrats de réassurance sont conclus à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.	Commissions	34,1	32,1	27,5
Administration des prestations à l'intention des employés et des retraités de Co-operators Compagnie d'assurance-vie	Les régimes d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée des employés ainsi que leurs régimes de soins médicaux et dentaires sont administrés en vertu d'un contrat couvrant uniquement les services administratifs, dont les modalités sont semblables à celles que CCAV fixe pour ses clients tiers. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.		10,9	13,0	12,0
Services de gestion de placements d'Addenda Capital Inc.	Addenda fournit des services de gestion de placements pour notre portefeuille d'actifs investis. Les honoraires sont facturés d'une manière comparable aux montants facturés à des clients externes d'Addenda. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.		7,5	6,3	6,2
Entente de services conclue entre Federated Agencies Limited et les membres et les sous-membres	Federated Agencies Limited détient des licences l'autorisant à fournir des produits et des services aux membres de GCL et aux membres de ces derniers. Des commissions sont facturées pour les services de courtage et de souscription. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.		5,0	4,9	4,3
Commissions de DUUO	DUUO distribue certains produits et facture des commissions pour les services fournis à CAGC.		1,5	2,3	s. o.

Services fournis

Nous avons fourni des services de distribution et de commercialisation de produits d'assurance et de gestion du patrimoine à CCAV, d'une valeur de 61,4 M\$ (58,6 M\$ en 2023). Nous rémunérons directement les conseillers et recevons les paiements en fonction de la production de CCAV. Le taux de rémunération est négocié de manière juste et équitable, et s'appuie sur des statistiques comparables du secteur. Nous facturons par ailleurs à CCAV la portion du programme de commercialisation qui correspond aux activités d'assurance vie. Il s'agit d'un contrat renégocié périodiquement.

CUMIS Générale accepte de CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie du secteur de l'assurance voyage à hauteur de 4,5 M\$ (3,7 M\$ en 2023) et assume les charges de commissions connexes, qui se sont chiffrées à 1,6 M\$ (1,7 M\$ en 2023). Le contrat de réassurance est conclu à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.

Perspectives, prospection de clientèle et environnement opérationnel

Conjoncture commerciale et économique

Le PIB réel du Canada a augmenté de 1,0 % au troisième trimestre, sur une base annualisée, ce qui avoisinait la croissance de 1,1 % prévue par les marchés et était légèrement en deçà de la prévision de 1,5 % de la Banque du Canada. La croissance négative de la productivité a une fois de plus pesé sur l'activité réelle. Côté demande, la consommation a brusquement accéléré, atteignant 3,5 %, car la consommation de services, moins sensible aux taux d'intérêt, a été robuste. Selon les chiffres de décembre, l'économie canadienne a créé plus de 400 000 emplois en 2024, mais le taux de chômage est passé à 6,7 %, soit 1,0 point de pourcentage de plus qu'en janvier, en raison de l'arrivée de nouveaux travailleurs sur le marché de l'emploi. Malgré l'augmentation du nombre de chômeurs, la croissance des salaires s'est accélérée pour atteindre un nouveau sommet de 6,4 %, ce qui demeure trop élevé pour générer une stabilité des prix conforme à un taux d'inflation de 2,0 %. Le marché canadien du travail demeure donc inflationniste alors que la productivité reste morose.

Le revenu disponible des particuliers a marqué une forte croissance et dépassé de 7,0 % le chiffre nominal de l'an dernier. L'inflation selon l'IPC global s'est établie à 1,8 % en décembre, à la faveur de la déflation de l'énergie, tandis que l'indice de l'inflation fondamentale, qui exclut les aliments et l'énergie, s'établissait à la cible de 2,0 %. Si on élimine les chocs exercés sur les prix relatifs des biens et des services, l'inflation est plus inquiétante, car l'inflation globale est appelée à augmenter, en particulier au premier semestre, lorsque les facteurs de base entreront en jeu. Ainsi, les taux d'inflation liés aux salaires demeurent supérieurs au haut de la fourchette cible de l'inflation, ce qui laisse craindre que la lutte contre l'inflation ne soit pas terminée.

Aux États-Unis, la situation est tout autre. Les gains de productivité restent supérieurs à la tendance, si bien que le marché de l'emploi n'est pas inflationniste, le coût unitaire de la main-d'œuvre devant croître de moins de 2,0 % l'an prochain. En décembre 2024, l'inflation fondamentale mesurée par l'indice des prix à la consommation, mesure de l'inflation que privilégie la Réserve fédérale, se situe maintenant à 2,8 %. La croissance des dépenses de consommation des ménages, autour de 3,0 %, reste robuste, car les ménages sont peu endettés et les revenus réels sont en progression. Les facteurs de base devraient ramener l'inflation autour de 2,0 % l'an prochain.

Toutefois, l'incertitude économique est grande; la nouvelle administration aux États-Unis revoit ses politiques commerciales et étrangères et cet exercice pourrait mener à l'imposition de tarifs douaniers sur les produits et services canadiens, et le Canada pourrait riposter en imposant des tarifs sur les importations américaines. Ces mesures nuiraient à la croissance du PIB et entraîneraient un risque de reflation. Pour la Compagnie, leur effet dépendra des développements de ces politiques, que nous continuerons à suivre de près.

Contexte entourant les investissements

La Banque du Canada a abaissé son taux directeur à 3,00 % en janvier 2025, ce qui représente une réduction cumulative de 200 points de base en huit mois à peine, la campagne d'assouplissement la plus radicale jamais vue en dehors d'une période de récession. La Banque reste en effet convaincue que l'offre demeure excédentaire, compte tenu de son estimation de l'écart de production et du chômage qui va croissant. Avec le temps, de plus en plus de données économiques semblent vouloir infirmer les hypothèses du scénario économique de base de la banque centrale. Au Canada, le scénario le plus probable pour l'année à venir semble être la reflation. La Réserve fédérale des États-Unis a abaissé son taux directeur de 25 points de base en décembre 2024 et vise maintenant une fourchette de 4,25 % à 4,50 %, mais elle a relevé ses prévisions d'inflation devant le spectre des tarifs douaniers.

Les marchés tablent sur un taux directeur d'environ 2,75 % au Canada et de 4,0 % aux États-Unis pour l'année à venir. Cette estimation ne concorde pas avec les taux d'équilibre à long terme, qui sont à peu près les mêmes, ni avec le marché du travail moins inflationniste aux États-Unis. L'imposition de tarifs douaniers par la nouvelle administration pourrait faire grimper l'inflation aux États-Unis et nuire à la croissance au Canada. À l'heure actuelle, pourtant, les marchés ne savent pas encore quelles politiques seront mises en œuvre, si bien que les prévisions économiques pour 2025 sont très hasardeuses.

Au quatrième trimestre, les taux d'intérêt du marché obligataire ont sensiblement augmenté au Canada et aux États-Unis, principalement en raison du flou qui entoure les politiques économiques de la nouvelle administration américaine. Quant aux marchés boursiers, ils ont légèrement progressé au cours du trimestre, la forte croissance ayant compensé l'effet de la hausse des taux d'intérêt dans un contexte où les valorisations sont très élevées aux États-Unis. Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a bénéficié de la conjoncture favorable pour les services financiers.

Secteur de l'assurance IARD

Le secteur canadien de l'assurance IARD a dû surmonter divers défis au quatrième trimestre de 2024, en raison notamment des événements météorologiques et des pressions inflationnistes, modérées mais persistantes.

Plusieurs événements météorologiques se sont produits au quatrième trimestre : une tempête de neige précoce au Manitoba qui a causé des dommages importants, les inondations répétées à Vancouver causées par les pluies diluviennes, et une tempête de verglas en Ontario qui a frappé les principales grandes villes. Ces événements ont fait suite à des sinistres climatiques liés aux catastrophes survenues durant l'été, notamment des inondations à Toronto, des feux de forêt à Jasper et une tempête de grêle à Calgary. Les pertes assurées ont eu des répercussions sur l'ensemble de l'industrie. L'entreprise CatlQ (Catastrophe Indices and Quantification Inc.) considère que l'été 2024 a été le plus destructeur de l'histoire canadienne pour ce qui est des pertes assurées dues à des phénomènes météorologiques.

Les pertes liées à des catastrophes naturelles du secteur canadien de l'assurance atteignaient 8,5 G\$ en décembre 2024, chiffre astronomique qui fracasse tous les records, surpassant même les pertes désastreuses de 6,2 G\$ subies en 2016, année marquée par les feux de forêt de Fort McMurray. Les pertes du quatrième trimestre ont compté à elles seules pour environ 1,0 G\$ de ce total, à cause des événements susmentionnés. Bien que les répercussions financières se manifestent sur le résultat et non sur les capitaux, il n'en demeure pas moins que la concentration des pertes crée des tensions pour les activités d'assurance. Les assureurs qui avaient augmenté leur plein de conservation et moins fait appel à la cession en réassurance en début d'année doivent assumer une plus grande part des coûts, ce qui intensifie les pressions sur les tarifs à tous les niveaux.

La capacité de traitement des demandes de règlement demeure critique, car les événements météorologiques extrêmes se regroupent dans le temps, ce qui retarde les règlements et accroît la gravité des sinistres. Les hausses de tarifs des assurances biens personnels et automobile se sont accélérées au quatrième trimestre de 2024, et les analystes prévoient un durcissement continu pendant une bonne partie de 2025.

Sur le marché de l'assurance biens personnels, la croissance des primes s'est accélérée tout au long de 2024 à cause de la hausse des coûts de réparation, de l'augmentation de la valeur des biens assurés et des sinistres catastrophiques record. Les coûts de la réassurance, dont la hausse reflète la gravité accrue des risques liés aux catastrophes sur la scène mondiale et nationale, font aussi grimper les primes. La demande de réassurance de biens a bondi au quatrième trimestre, l'augmentation des tarifs atteignant jusqu'à 20 % dans les zones à risque élevé comme l'Ouest canadien et les régions côtières. La question de l'abordabilité pour les consommateurs se fait de plus en plus préoccupante, puisque la hausse des primes pèse sur les budgets des ménages.

Les pressions inflationnistes se sont un peu apaisées au quatrième trimestre, mais le marché de l'assurance automobile destinée aux particuliers reste difficile. Au premier semestre de 2024, les vols de voitures ont diminué de 17,0 points de pourcentage au pays par rapport au semestre correspondant de 2023. Il subsiste néanmoins des différences régionales. Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, les vols du quatrième trimestre ont été plus nombreux qu'à la même période l'an dernier. D'après Équité Association, ces différences régionales montrent que le crime organisé s'adapte aux mesures de lutte contre les vols du Québec et de l'Ontario.

Le plafond de 3,7 % imposé par le gouvernement de l'Alberta à la hausse des tarifs de l'assurance automobile pour les « bons conducteurs » a continué de rendre les choses difficiles pour les assureurs de la province, surtout après la tempête de grêle qui a frappé Calgary au troisième trimestre, dont les dommages sont évalués à 900 M\$. Trois assureurs se sont déjà retirés du marché, et d'autres ont avisé l'Alberta Insurance Council de leur intention de réduire leurs activités au quatrième trimestre. Le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de la profonde réforme, très attendue, de l'assurance automobile selon un modèle priorisant les soins (Care-First Model). Géré par le secteur privé et reposant sur le concept de l'assuré-payeur, le nouveau système limitera les poursuites intentées devant les tribunaux aux seuls conducteurs fautifs reconnus coupables d'un chef d'accusation en vertu du Code criminel ou d'une faute grave selon la loi albertaine Traffic Safety Act. Le modèle prévoit le paiement par l'assuré des dépenses engagées en sus des prestations stipulées par la police d'assurance. La législation devrait être présentée au printemps de 2025 et entrer en vigueur le 1er janvier 2027. Le plafond visant les bons conducteurs est maintenu, mais il passe de 3,7 % à 5 %, et 2,5 % de plus sont prévus pour tenir compte des catastrophes naturelles de 2024. Le plafond sera réévalué pour 2026. Malheureusement, la réglementation sur les bénéfices excédentaires est maintenue, l'Alberta Automobile Insurance Rate Board venant de faire paraître une nouvelle politique de remboursement des primes excédentaires.

Le marché canadien de l'assurance entreprise s'est assoupli tout au long de 2024, bien que le rythme de cette tendance ait varié selon les secteurs d'activité. Certes, les conditions générales du marché sont restées concurrentielles, mais certains secteurs ont fait preuve d'une plus grande résistance aux baisses de prix. Les pressions exercées par les sinistres catastrophiques et le marché mondial de la réassurance ont commencé à pénétrer le secteur de l'assurance entreprise et mis un frein à son assouplissement. La surveillance des activités de souscription s'est resserrée, en particulier pour les comptes exposés aux catastrophes naturelles. Des contraintes de capacité sont apparues dans certains secteurs de l'industrie, notamment ceux où les risques liés aux biens sont élevés, comme la foresterie et le tourisme d'accueil. Cependant, les nouveaux venus et la concurrence accrue provenant des marchés internationaux ont continué de limiter les hausses tarifaires en dehors des zones exposées aux catastrophes.

Le marché mondial de la réassurance a montré des signes de stabilisation au quatrième trimestre, mais au Canada, les réassureurs ont dû faire face à des pressions particulières en raison des sinistres catastrophiques record du pays. Le renouvellement des conventions de réassurance de janvier 2025 montre que les prix se raffermissent, les augmentations pour les régions exposées aux catastrophes étant disproportionnées. Les réassureurs imposent en outre des modalités plus sévères, notamment des pleins de conservation plus élevés et des limites de couverture moins généreuses, ce qui annonce des difficultés à venir pour les assureurs qui comptent sur leur soutien.

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

Bien que le secteur de l'assurance au Canada ait subi son lot de difficultés, il est en assez bonne posture pour entreprendre en force l'ère d'incertitude qui l'attend, d'autant qu'il jouit d'une solide capitalisation. Les risques auxquels le secteur est actuellement exposé comprennent notamment une inflation des sinistres supérieure à l'inflation générale, la volatilité des marchés financiers devant les incertitudes grandissantes sur le plan socio-économique, ainsi que les contrecoups des conflits géopolitiques en cours, les marchés de l'offre et les économies en déclin. De plus, les conditions météorologiques extrêmes un peu partout au Canada continuent de montrer que les changements climatiques se répercutent sur les coûts financiers des assureurs et des réassureurs. L'été 2024, par exemple, a enregistré les catastrophes les plus coûteuses jamais enregistrées par le secteur canadien de l'assurance IARD, ce qui a fait monter le coût de la réassurance et perturbé nos chaînes d'approvisionnement pour la réassurance de biens et automobile. Cet été calamiteux a aussi eu diverses répercussions indirectes, comme l'allongement du délai de règlement des sinistres, des tensions sur les ressources du service des règlements, la limitation de la capacité des sous-traitants et l'augmentation du coût des pièces automobiles et de la main-d'œuvre.

La gestion des risques liés aux tiers, l'environnement d'exploitation, l'augmentation de la valeur des voitures sur le marché et l'accroissement des cybermenaces, pour ne nommer que ceux-là, sont autant d'autres risques qui caractérisent le contexte actuel.

Une gestion des risques efficace est essentielle à la prise de bonnes décisions sur le plan stratégique et opérationnel et à leur mise en œuvre. Il s'agit en l'occurrence de déceler et de comprendre les risques auxquels s'expose l'organisation, d'en apprécier l'importance et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ces risques à l'intérieur de seuils de tolérance admissibles. Nous sommes conscients de l'importance d'une saine culture de gestion des risques, où l'évaluation efficace et efficiente des risques importants est à la base de toutes les décisions et de la planification stratégique. Se reporter aux notes 8 et 9 des états financiers consolidés pour obtenir des précisions sur la gestion des risques.

L'approche de Co-operators en matière de détermination, d'appréciation, de quantification, de surveillance, de communication et d'atténuation des risques se réalise à l'échelle de l'organisation et s'applique aussi à Co-operators Générale. Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise du Comité du risque, veille à ce que la haute direction ait mis en place des politiques de gestion des risques appropriées et à ce que les processus de gestion des risques soient efficaces. Notre chef de la gestion des risques fournit périodiquement au Comité du risque et à la haute direction des rapports sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil.

Nous avons recensé et pris en compte une variété de risques dans le cadre de nos activités. Nous surveillons aussi les nouveaux risques qui évoluent dans des directions encore incertaines, ceux qui ont été oubliés parce qu'ils étaient latents ou ceux qui sont véritablement nouveaux. Nous évaluons constamment notre situation face aux risques et à leurs effets possibles sur notre stratégie d'entreprise, notre plan d'affaires, notre position concurrentielle, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière. La liste des risques détectés n'est peut-être pas complète, et il se peut que des risques non identifiés au départ soient décelés par la suite, ou que des changements importants aient lieu dans l'exposition aux risques connus, ce qui entraînerait une réévaluation de leur effet relatif sur Co-operators Générale.

Au moins une fois l'an, nous effectuons une évaluation interne des risques et de la solvabilité selon le dispositif ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Cette évaluation est un outil qui facilite la compréhension des relations qui existent entre notre profil de risque et nos besoins en capital. Le dispositif ORSA est conçu pour s'intégrer à notre stratégie d'affaires et à notre plan d'affaires. Dans le cadre du processus d'évaluation, nous prenons en compte tous les risques significatifs raisonnablement prévisibles et pertinents. Le processus comporte des simulations de crise durant la période de planification nous permettant d'adopter une position prospective reflétant la nature dynamique de nos activités et de notre contexte d'exploitation. À la lumière de cette évaluation, nous déterminons le niveau de capital requis pour couvrir nos risques, y compris ceux qui sont abordés dans les lignes directrices sur le capital réglementaire.

Structure de gestion des risques

Conseil d'administration : La plupart des tâches de surveillance du conseil d'administration à l'égard du cadre de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») sont déléguées au Comité du risque. Toutefois, l'ensemble du conseil conserve la responsabilité d'approuver le cadre de GRE et son cadre de la tolérance au risque, après examen des recommandations du Comité du risque. En outre, une fois l'an, le conseil examine et approuve les résultats issus du dispositif ORSA et plus particulièrement, la cible interne en matière de capital minimal de Co-operators Générale.

Comité du risque du conseil : Le Comité du risque, composé d'un sous-groupe du conseil d'administration, a pour mandat de donner l'exemple pour établir une solide culture de gestion du risque, de superviser le programme de GRE et de donner à la haute direction des points de vue et des conseils sur la gestion stratégique des risques. Le Comité du risque surveille les méthodes de GRE et s'assure qu'elles sont efficaces en approuvant les limites s'appliquant aux risques importants, en examinant l'information qui lui est régulièrement présentée sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil et en acquérant une compréhension des mesures prises par la direction en réponse aux problèmes relevés. De plus, le Comité du risque supervise notre programme de simulation de crise et prodique à la direction des conseils inspirés des scénarios servant à simuler les effets, sur le bénéfice et le capital de la Compagnie, de divers événements ou circonstances défavorables potentiels, y compris des catastrophes naturelles causées par les changements climatiques.

Comité du risque de la direction : Le Comité du risque de la direction se compose de tous les membres de l'équipe de direction de Co-operators, qui comprend le chef de la direction et ses subalternes directs, le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité. Le Comité du risque de la direction se réunit au moins six fois par an; il s'agit d'un groupe de prise de décisions stratégiques responsable de la planification, de l'orientation et de la gestion en ce qui a trait à l'incidence de tous les risques importants auxquels l'entreprise doit faire face. Ce comité contribue aussi à donner l'exemple pour l'établissement d'une solide culture de gestion du risque, appuie la vision de cette gestion dans toute l'entreprise et agit à titre d'autorité supérieure à laquelle sont soumises les questions liées aux risques significatives.

Comité de gestion du capital : Le Comité de gestion du capital est un comité de la haute direction qui réunit le chef de la direction des risques, la chef des finances, les vice-présidents, Finances, et nos actuaires désignés. Il est chargé de surveiller et d'évaluer la répartition du capital et les décisions stratégiques et de formuler des recommandations à l'équipe de direction de Co-operators. Il voit à ce que les pratiques de gestion du capital concordent avec toutes les exigences et les attentes réglementaires. Il est responsable, entre autres choses, de comprendre l'incidence des situations de crise sur le capital et de s'assurer que des plans de secours adéquats en matière de capital sont en place pour faire face à des scénarios de crise plausibles, mais peu probables.

Comité de gestion des placements : Le Comité de gestion des placements est un comité de la haute direction qui réunit le chef de la direction des risques, la chef des finances, les vice-présidents, Finances, et d'autres acteurs clés en matière de placement. Il est chargé d'examiner les programmes d'octroi de prêts et de placement, et de conseiller la direction à ce sujet. Il élabore aussi les politiques de gestion des risques liés à l'octroi de prêts et aux placements et en recommande l'adoption; il assure en outre l'évaluation et la surveillance des politiques de placement et produit des rapports à cet égard.

Comité du risque d'assurance de la direction : Le Comité du risque d'assurance de la direction est un sous-comité du Comité de gestion du risque de la direction. Il supervise les questions liées au risque d'assurance et possède le pouvoir décisionnel en la matière. Ses membres sont notamment responsables de formuler des commentaires constructifs sur les nouveaux produits d'assurance, les améliorations importantes apportées aux produits et aux pratiques actuels et les nouveaux modèles d'affaires.

Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie : Le Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie est un sous-comité du Comité du risque d'assurance de la direction qui établit les normes d'évaluation des contreparties d'assurance et de réassurance avec lesquelles nous avons actuellement ou pourrions avoir à l'avenir une relation commerciale et financière. Il est également responsable de surveiller les risques de crédit et de défaut de paiement des contreparties en fonction de ces normes et de veiller à la conformité aux directives des organismes de réglementation en matière de normes régissant le risque lié aux contreparties.

Gestion des risques des unités fonctionnelles et des unités d'exploitation : Les unités fonctionnelles qui exercent des activités à l'échelle du groupe de sociétés et les unités d'exploitation qui mènent des activités au sein de leurs sociétés respectives sont responsables de la gestion des risques qui se rapportent à leurs activités. Même si ces risques sont propres à une unité fonctionnelle ou à une unité d'exploitation donnée, le cadre de GRE établit une terminologie commune et fournit des outils communs qui permettent de cerner, d'apprécier, de quantifier et de gérer ces risques.

Fonctions de surveillance : Des équipes chargées de responsabilités de surveillance indépendantes se greffent à certaines unités fonctionnelles telles que la gestion des risques d'entreprise, la conformité, la gouvernance d'entreprise, les finances, les services juridiques, les ressources humaines, la fiscalité, les technologies de l'information, l'actuariat et d'autres fonctions de contrôle et fonctions du groupe. Leurs membres ne participent pas activement à la gestion des activités; ils ont pour tâches de surveiller les risques, d'offrir un accompagnement dans leur domaine d'expertise et de collaborer à la conception et au suivi des contrôles en matière de risque.

Services d'audit : Les services d'audit effectuent des examens périodiques du risque visant à vérifier le respect des politiques et des pratiques de gestion des risques, et fournissent ainsi l'assurance indépendante que des contrôles de risque sont bel et bien en place et que leur fonctionnement est efficace.

Tolérance au risque

Veiller sans relâche et de manière efficace à l'équilibre entre risques et avantages tout en affirmant notre vision et nos valeurs coopératives nous permet de préserver notre capacité à exercer nos activités dans le respect de la tolérance au risque globale de notre entreprise. L'objectif de la délimitation de notre tolérance au risque consiste à définir les types et l'ampleur des risques que nous sommes prêts à accepter et que nous pouvons prendre de manière responsable tout en recherchant un rendement approprié et en tentant d'atteindre nos objectifs stratégiques. Nos énoncés de tolérance au risque décrivent, à un niveau général, les risques que nous éviterons, les risques que nous sommes prêts à assumer et les limites qui s'appliqueront à ces risques dans notre volonté d'atteindre nos buts et objectifs stratégiques.

Notre tolérance au risque est fondée sur les principes suivants :

- La prise de risques est à la base de nos activités.
- Les risques que nous prenons doivent servir notre raison d'être et être conformes à notre vision et à nos valeurs.
- Dans notre esprit, les capitaux sont une ressource limitée et stratégique. Pour conserver et élargir nos activités, nous devons dégager un rendement raisonnable sur le capital dont nous disposons.
- Nous devons gérer le risque en respectant un juste équilibre entre nos objectifs à court et à long terme afin d'être concurrentiels sur le marché tout en assurant la pérennité de nos activités.
- Nous souhaitons à la fois évaluer les occasions où il est approprié de prendre des risques et empêcher la prise de risques excessifs.
- Les risques auxquels nous sommes exposés sont nombreux, complexes et souvent liés. Certains sont facilement mesurables, d'autres pas. Il est vrai que la modélisation nous permet de comprendre nos risques et que les contrôles sont un moyen précieux pour les atténuer, mais rien ne saurait éliminer entièrement la nécessité de recourir à notre jugement éclairé et à notre bon sens.

L'établissement de notre tolérance au risque est un processus dynamique et itératif qui suppose un dialogue constant dans toute l'entreprise. Notre tolérance au risque est susceptible de varier au fil du temps pour s'adapter à l'évolution de notre capacité à gérer les risques. Notre profil de risque réel et son rapport avec notre tolérance souhaitée font l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels présentés au Comité du risque et à la haute direction.

Notre tolérance au risque façonne le profil de risque de l'entreprise, influe sur l'élaboration et la mise à exécution de notre stratégie et détermine les risques que nous prenons en fonction de la capacité de notre entreprise à y faire face.

Univers du risque

Nous classons nos risques actuels selon une catégorisation commune qui forme ce que nous appelons notre « univers du risque » :

- Risque de placement Risque de perte qui dépend de la qualité des actifs investis ou de la relation entre les actifs et les passifs d'assurance ou qui découle des fluctuations des marchés financiers. Le risque de placement comprend le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque immobilier.
- Risque d'assurance Risque de perte financière susceptible de se produire lorsque le montant, le moment du versement ou la fréquence des versements de prestations ou des paiements de primes aux termes des contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent de ceux qui étaient prévus au moment de la tarification des contrats d'assurance ou de la constitution de provisions à leur égard. Le risque d'assurance se distingue du risque de placement, du risque d'exploitation, du risque stratégique et du risque d'atteinte à la réputation en ceci que ces derniers sont accessoires au transfert du risque ou l'accompagnent. Le risque d'assurance englobe le risque découlant des habitudes des titulaires de police, le risque de dommages et le risque lié aux voyages.
- Risque d'exploitation Risque de perte directe ou indirecte pouvant découler de procédés internes, de personnes ou de systèmes inadéquats ou ayant fait défaut, ou encore d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, mais exclut le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation.
- Risque stratégique Risque de perte découlant de notre éventuelle incapacité à établir, à adopter, à mettre en œuvre et à réaliser des stratégies, des tactiques ou des plans d'affaires efficaces, notamment en affectant adéquatement les ressources et en nous adaptant aux changements de notre environnement commercial. Il comprend le risque lié à notre réseau de conseillers et celui qui découle des préférences et des habitudes de la clientèle, le risque lié à la concurrence, le risque lié à la nature coopérative de la Compagnie, le risque lié aux grandes questions mondiales comme les changements climatiques, et le risque lié au contexte commercial et au modèle économique.
- Risque d'atteinte à la réputation Risque de perte pouvant découler d'une activité ou de l'inaction de GCL ou de ses représentants qui entacherait notre image dans la collectivité ou auprès de nos parties prenantes ou nuirait à la confiance de ces dernières ou du grand public. Ce risque peut entraîner la perte de clients, des poursuites, une augmentation du coût du capital et le resserrement de la surveillance des organismes de réglementation.

Nous nous tenons également au fait des tendances et des risques auxquels la Compagnie pourrait faire face au cours de la période sur laquelle porte la planification. Nos processus de planification stratégique tiennent compte de ces tendances, et les plans de la Compagnie sont élaborés en conséquence.

Les rubriques ci-dessous présentent certains des risques actuels qui entrent dans chacune de ces cinq catégories.

Risque de placement et risque financier

Dans notre esprit, les capitaux sont une ressource limitée et stratégique. Nous devons par conséquent nous assurer que notre capital est protégé et qu'il travaille pour nous aussi efficacement que possible dans le respect de notre tolérance au risque.

Risque de crédit

Risque découlant du manquement d'une contrepartie ou d'un débiteur à honorer ses obligations à notre égard. Ce risque comprend les risques de défaut de remboursement de prêts hypothécaires, le risque de contrepartie lié aux réassureurs, le risque découlant des garanties et d'autres risques de perte de valeur d'actifs.

Le risque de crédit auquel la Compagnie est exposée comprend le défaut de remboursement de prêts hypothécaires, le risque de contrepartie lié aux réassureurs et le risque de perte de valeur d'actifs (se rapportant par exemple aux placements à court terme, aux obligations, aux sociétés en commandite, aux créances hypothécaires et aux prêts et créances). Notre comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie établit des normes à l'égard des contreparties en assurance et en réassurance et surveille le respect de ces normes, de sorte que l'exposition de Co-operators Générale au risque de contrepartie ne soit pas excessive ou inacceptable. Les politiques de placement de la Compagnie établissent des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris des limites quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un même émetteur et au secteur des entreprises. Elles énoncent aussi des directives pour l'exposition géographique. Co-operators Générale a aussi une politique détaillée en matière de créances hypothécaires qui prévoit, entre autres, des limites quant aux prêts consentis à un emprunteur donné, à la diversification par type de bien immobilier et à la diversification géographique. Pour un complément d'information sur le risque de crédit, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Risque de marché

Risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie par suite de fluctuations des prix du marché. Ce risque comprend le risque lié à l'écart de crédit, le risque actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Le risque de marché peut influer différemment sur l'actif et le passif, ce qui entraîne une non-concordance entre les deux (il est possible que l'actif ne soit pas suffisant pour financer le passif).

La volatilité des marchés boursiers peut avoir une incidence défavorable importante sur nos capitaux et nos ratios de fonds propres réglementaires. Nous continuons d'évaluer la volatilité de notre résultat net causée par le risque de marché aux termes des normes IFRS 9 et IFRS 17. Nous avons surveillé et évalué attentivement notre tolérance au risque de marché et nous sommes prêts à mettre en œuvre une série de stratégies d'atténuation au besoin. Nous révisons activement nos pratiques de gestion des actifs et des passifs, notamment dans une visée d'optimisation de l'actif.

Nous employons diverses stratégies pour faire en sorte que le risque de marché auquel nous sommes exposés reste dans les limites de notre tolérance. Ces stratégies consistent notamment à limiter notre exposition à certains types d'actifs, à réduire ou à éliminer nos activités associées à un risque de marché trop élevé, à gérer la duration nette à l'aide de stratégies de gestion des actifs et des passifs, à recourir à des instruments dérivés et à fixer des limites sur la qualité de crédit des titres à revenu fixe.

Le risque lié à l'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue à cause d'une variation de l'écart de crédit. Le risque lié à l'écart de crédit est distinct du risque de défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Le risque actions découle des fluctuations et de la volatilité des marchés boursiers, notamment la volatilité du cours des actions et des indices. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. Nos politiques de placement plafonnent les placements dans une entité ou un groupe donné d'entités liées à 5 % de nos actifs. Les indices indiqués dans le tableau ci-dessous servent de référence à notre portefeuille de titres. Une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait eu l'effet estimatif suivant sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2024 :

En millions de dollars			
Titres en portefeuille	Indice de référence	2024	2023
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	68,3	56,2
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	20,4	17,0

Le risque de change découle des fluctuations et de la volatilité des taux de change. Il intervient lorsque des paiements futurs doivent être versés ou perçus dans une monnaie étrangère : si la devise s'apprécie (dans le cas des paiements à recevoir) ou se déprécie (dans le cas des paiements à verser) par rapport à la monnaie locale, alors la Compagnie enregistre une perte. Notre risque de change découle principalement des placements que nous détenons. Notre politique limite les placements dans des titres libellés en monnaie étrangère à 15 % de la valeur des actifs investis. Les contrats de change à terme sont des engagements de vendre ou d'acheter des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée, à un taux fixe.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs qui en découlent varient à cause des fluctuations ou de la volatilité des taux d'intérêt, y compris le risque que l'inflation se traduise par une baisse de la valeur des biens immobiliers. Lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ne correspondent pas aux flux de trésorerie liés au passif, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les obligations liées aux polices ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt sont défavorables. Étant donné qu'aux termes d'IFRS 17, l'actualisation des actifs et celle des passifs ne sont plus reliées, le risque de taux d'intérêt a augmenté. Sa fluctuation est évaluée trimestriellement à l'aide de diverses mesures telles que la valeur actualisée nette, la duration nette en dollars et le résultat exposé au risque de taux d'intérêt.

Les données historiques et les données courantes servent à établir les tendances en matière de règlement des sinistres par catégorie d'assurance, qui permettent de définir les grandes lignes de la stratégie et de la politique de placement. En vue de réduire une partie du risque de taux d'intérêt, Co-operators Générale a institué une stratégie d'appariement de l'actif et du passif. Une partie des actifs garantissant le passif au titre des sinistres et frais de règlement non réglés de la Compagnie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, selon l'option de la juste valeur, en vue de compenser une partie cible des répercussions financières des variations de taux d'intérêt et d'éviter une éventuelle non-concordance comptable. Même si les hausses de taux d'intérêt ont tendance à avoir une incidence positive sur notre résultat net, elles tendent aussi à affaiblir notre situation financière globale du fait de leur effet sur la valeur des obligations. Une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait eu l'effet estimatif ci-après sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2024 :

En millions de dollars	31 décembre 2024		31 décemb	ore 2023
	JVBAÉRG	JVBRN	JVBAÉRG	JVBRN
Obligations	113,3	57,2	120,2	44,0
Actions privilégiées canadiennes	9,2	2,1	7,0	2,2
Fonds d'investissement	-	17,8	-	23,1

Pour un complément d'information sur le risque de marché, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Risque découlant de la détention d'actifs liquides inadéquats pour faire face à nos obligations à leur échéance. Il englobe les liquidités opérationnelles et stratégiques.

Le risque de liquidité peut provenir de conditions défavorables sur les marchés financiers susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre capacité à monnayer les actifs investis en temps voulu et d'une manière économique, ou encore du comportement des titulaires de police exigeant des paiements en espèces par suite de demandes de règlement, d'engagements contractuels ou d'autres situations. Les règlements de sinistres sont financés par les rentrées de fonds liées aux activités ordinaires, lesquelles dépassent normalement les besoins en trésorerie. Se reporter à la rubrique Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur nos engagements.

Nous ne détenons pas de passif significatif dont le remboursement anticipé pourrait être exigé soudainement par un prêteur ou un client. Nous n'avons pas non plus d'engagements importants en matière de dépenses d'investissement, car de telles dépenses ne sont pas nécessaires dans le cours normal de nos activités. En outre, nous déterminons nos besoins de liquidités dans des conditions normales et en situation de crise pour nous assurer que nous disposons en tout temps d'un niveau suffisant d'actifs investis liquides. Nous pouvons emprunter 19,0 M\$ sur nos facilités de crédit ou obtenir le soutien financier de notre société mère. Au 31 décembre 2024, les prélèvements effectués sur nos facilités de crédit disponibles étaient de néant. Pour un complément d'information sur le risque de liquidité, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Risques d'assurance

Pour les sociétés d'assurance IARD, le risque d'assurance correspond au risque que les titulaires de police d'assurance automobile, habitation, entreprise ou voyage subissent des sinistres dont la fréquence ou la gravité serait accrue. L'augmentation de la fréquence ou de la gravité des sinistres entraîne des règlements plus élevés relativement aux blessures corporelles, à l'assurance responsabilité civile ou à l'assurance contre les dommages aux biens ou la perte des biens. Le risque d'assurance comprend le risque de catastrophe ou de scénarios défavorables, le risque lié aux sinistres, le risque d'inflation, le risque de conception et de tarification d'un produit, le risque de réassurance, le risque de provisionnement et le risque de souscription. Pour un complément d'information sur le risque d'assurance, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

Risque de catastrophe

Risque qu'une catastrophe puisse compromettre sérieusement notre situation financière.

Un risque de catastrophe peut se présenter si nous étions confrontés à un grand nombre de sinistres découlant de catastrophes d'origine humaine ou naturelle ayant une incidence considérable sur les coûts des sinistres. Les catastrophes peuvent causer des pertes dans divers secteurs d'activité et avoir des effets persistants qui, par leur nature même, peuvent entraver l'évaluation précise et en temps opportun de l'ampleur des dommages provoqués.

Nous avons mis en place un solide programme de réassurance. Nos objectifs en matière de cession en réassurance sont la protection du capital, la réduction de la volatilité des résultats, l'augmentation de notre capacité de souscription et l'accès à l'expertise de nos partenaires en réassurance. La cession en réassurance se fait principalement sur la base de l'excédent de sinistres, mais certains portefeuilles spécifiques font plutôt l'objet d'une réassurance proportionnelle. Chaque année, nous examinons notre couverture de réassurance et l'ajustons pour qu'elle reflète notre profil de risque et notre tolérance au risque, en tenant compte notamment de notre exposition actuelle, de nos fonds propres et de nos projections de croissance.

Le conseil d'administration approuve et passe en revue annuellement la politique de gestion du risque de réassurance, qui décrit les pratiques que suit la direction pour la gestion et le placement de la réassurance. La cession en réassurance respecte ou dépasse les directives réglementaires, y compris en ce qui concerne les ressources financières requises pour composer avec un séisme pancanadien d'une périodicité de 500 ans.

Nous nous assurons de diversifier notre placement de réassurance afin d'éviter une concentration excessive auprès d'un groupe de réassurance donné. Nous nous montrons sélectifs en ce qui concerne le choix de nos réassureurs et ne plaçons la réassurance qu'auprès de réassureurs dont la situation financière est solide. Compte tenu des modèles de pertes pour catastrophes, notre protection dépasse le montant minimal recommandé par la réglementation et se situe à un niveau que la direction juge prudent, conformément à notre tolérance au risque.

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques violents constitue une difficulté grandissante pour le secteur de l'assurance en général. Cette difficulté se complique du fait que les infrastructures municipales vieillissantes ne sont pas de taille à faire face à de violentes tempêtes, que la concentration de la population vivant dans des régions vulnérables s'accroît et que la valeur des biens immobiliers exposés au risque s'est accrue. C'est notre devoir, en tant qu'entreprise dont la raison d'être est d'assurer la sécurité financière des Canadiens et de nos collectivités, de continuer d'améliorer notre connaissance des diverses répercussions possibles des changements climatiques et des risques qui y sont associés, tout en cherchant à élaborer et à faire connaître des solutions qui protègent nos clients et favorisent leur résilience financière. S'il est vrai que de nombreuses manifestations des changements climatiques ne dépendent pas directement de notre volonté, il n'en demeure pas moins que nous avons la possibilité d'inciter nos clients à adopter des comportements écologiques, de réduire les risques au moyen de la tarification et de la conception des produits et de favoriser la prise de décisions écologiques dans nos collectivités au moyen de divers efforts de sensibilisation. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter la rubrique Information financière relative aux changements climatiques.

Risque de réassurance

Risque qu'un programme de réassurance de l'entreprise (cession ou acceptation en réassurance) ne produise pas les résultats escomptés. Le risque de réassurance comprend le risque, pour le bénéfice et le capital, qui découle i) de l'achat d'une couverture de réassurance insuffisante ou inadéquate; ii) du paiement de primes de réassurance plus élevées que prévu; et iii) du non-recouvrement de demandes de remboursement en réassurance ou de leur recouvrement tardif.

Nous souscrivons de la réassurance pour nous assurer une certaine marge de manœuvre, protéger notre capital et notre bénéfice et atténuer, voire éviter le risque d'assurance. Nous avons établi une politique de gestion du risque de réassurance réfléchie et complète, et son respect est supervisé par l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration. Nous réévaluons annuellement les limites de nos contrats de réassurance et le niveau de couverture requis. Une fois les couvertures déterminées, nous négocions avec soin les modalités de nos contrats de réassurance avec des entités triées sur le volet. La disponibilité et le coût de la réassurance sont fonction des conditions du marché. Pour gérer le risque de réassurance, nous évaluons et surveillons aussi la solidité financière de nos réassureurs à intervalles réguliers. Il n'y a pas eu de défaillance majeure de la part de nos réassureurs au cours des 10 dernières années. Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur la réassurance.

Risque de conception et de tarification d'un produit

Risque attribuable à la tarification ou aux caractéristiques de nos produits d'assurance lorsque les montants réels des produits des activités ordinaires ou des coûts s'écartent des montants qui étaient attendus au moment de la tarification.

Nous établissons les prix de nos produits en tenant compte de nombreux facteurs, dont la fréquence des sinistres passés et les tendances passées en ce qui concerne leur gravité, les ratios frais-primes par gamme de produits, les tendances en matière de sorties de trésorerie, les facteurs de risques spéciaux, le capital requis pour soutenir la gamme de produits et le revenu de placement tiré de ce capital. Notre processus de tarification est conçu de manière à dégager un rendement des capitaux suffisant tout en assurant la stabilité des taux à long terme. Ces facteurs sont revus et adaptés périodiquement selon l'évolution du contexte.

Nous nous appliquons à ce que nos prix génèrent un rendement adéquat du capital investi; cependant, des facteurs externes, comme la conjoncture ou la réglementation, peuvent nuire à notre capacité d'y parvenir. Par exemple, dans les provinces qui administrent la tarification de l'assurance automobile, le barème doit être soumis à l'approbation de chaque organisme de réglementation provincial. Il est possible que, en dépit de tous nos efforts, les organismes de réglementation prennent des décisions qui nous empêchent de majorer nos tarifs d'assurance automobile ou de prendre d'autres mesures que nous jugerions souhaitables. Par ailleurs, au cours d'une période d'intense concurrence dans l'une ou l'autre des gammes de produits, il se peut que nos concurrents proposent pour leurs produits un prix inférieur aux tarifs que nous considérons comme acceptables, ce qui nuirait à notre capacité de maintenir nos prix au niveau désiré. Qui plus est, il devient hasardeux de prédire les tendances futures des sinistres sur la base de leur fréquence et de leur gravité passées à cause de l'évolution de notre environnement naturel, qui est amplifiée par les changements climatiques. Pour continuer de concevoir et d'offrir des produits répondant aux besoins des Canadiens et de leurs collectivités, nous avons investi dans le perfectionnement de notre fonction interne d'intelligence d'affaires et de nos modèles prévisionnels, qui nous procurent des renseignements plus poussés sur les régions plus exposées aux dangers.

Risque de souscription

Risque découlant du choix et de l'approbation des risques à assurer.

Notre objectif en matière de souscription est de favoriser une croissance suffisante de nos activités sur notre marché cible de manière prudente et diversifiée, en vue de dégager des bénéfices techniques. La souscription d'un contrat d'assurance automobile comporte un examen annuel du dossier de conduite du client et de ses antécédents en matière de sinistres. Nous assurons un bien en tenant compte de son lieu, de son état et de sa valeur de remplacement, ainsi qu'en fonction des antécédents en matière de sinistres et d'autres facteurs pertinents. Des tarificateurs possédant des compétences et une expérience approfondies évaluent les risques les plus complexes à l'aide de manuels de souscription qui précisent les pratiques et les procédures utilisées dans la détermination du risque d'assurance, ainsi que dans la prise de décision d'assurer ou de ne pas assurer un bien donné. Nous mettons aussi à profit notre système d'intelligence d'affaires qui nous fournit les outils nécessaires pour un meilleur effort de segmentation et de souscription. Tous les employés du secteur de la souscription reçoivent une formation, et la qualité de leur travail est régulièrement contrôlée par nos services d'audit interne. Nos conseillers et nos courtiers sont rémunérés en partie en fonction de la rentabilité de leur portefeuille.

Risque lié aux sinistres

Risque que le montant de règlement définitif d'un sinistre diffère du montant prévu.

La majorité de nos sinistres sont réglés en interne. Chaque expert dispose d'une marge de manœuvre limitée, selon sa formation, ses compétences et son expérience, et a accès à des manuels de référence complets conçus pour l'aider à déterminer les enquêtes à réaliser et l'information à recueillir avant le règlement d'un sinistre. Notre procédure de traitement des sinistres donne des résultats appropriés pour le contrôle des frais de règlement.

Risque de provisionnement

Risque que la méthode et l'approche d'évaluation des provisions techniques ne reflètent pas fidèlement les obligations réelles.

Nous constituons des provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés d'une valeur que nous estimons suffisante pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations ultimes à l'égard des sinistres. Il existe un risque d'écart considérable entre les montants constatés dans les comptes et les montants réels auxquels seront ultimement réglés les sinistres. À cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui persistent, de la pénurie de main-d'œuvre et de talents et des pressions inflationnistes, cette estimation comporte une plus grande incertitude que par le passé. Nous avons aussi pris en compte l'effet de la pandémie mondiale sur la fréquence et la gravité des sinistres dans l'estimation de nos obligations ultimes à l'égard des sinistres.

Notre pratique consiste à maintenir une marge suffisante pour assurer que notre résultat des exercices à venir ne subira pas les contrecoups de l'évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années précédentes ou d'autres facteurs variables comme l'inflation. Nous surveillons en permanence les fluctuations de la suffisance de nos provisions et faisons régulièrement examiner nos niveaux de provisionnement par des experts de l'extérieur. Nous sommes exposés à la fluctuation de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque en ce qui concerne l'évaluation des sinistres non réglés actualisés. Un tableau de l'évolution des sinistres et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 9 des états financiers consolidés.

Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond au risque qu'une hausse des prix se traduise par une augmentation des coûts des sinistres.

Pour aider la haute direction à mieux comprendre et voir venir les risques liés à l'inflation et les répercussions de l'inflation et à préparer l'entreprise à y faire face, nos équipes internes de modélisation ont élaboré l'an dernier différents scénarios de simulation de crise répondant à divers développements possibles de la situation inflationniste sur la durée de nos prévisions. La direction continue de surveiller de près l'évolution de l'inflation et ses effets sur notre entreprise, nos activités et nos ressources en capital.

Risques d'exploitation

Les activités, les processus et les systèmes comportent tous des risques d'exploitation. La gestion efficace de ces risques est un élément fondamental de toute organisation. L'observation et l'analyse d'événements survenus par le passé au cours desquels les risques d'exploitation se sont concrétisés ainsi que des tendances au sein d'une entreprise permettent de prendre des décisions plus éclairées.

Risque lié à la poursuite des activités et à la résilience

Risque que les activités d'exploitation de l'entreprise soient interrompues pendant une période prolongée ou que la reprise des activités après une interruption soit impossible à cause par exemple d'une crise sanitaire, d'une panne des systèmes, d'une cyberattaque ou d'autres événements semblables.

De nombreux événements pourraient interrompre nos activités d'exploitation. Il peut s'agir de catastrophes soudaines, comme une coupure de courant, une cyberattaque, un tremblement de terre, des inondations ou un ouragan, ou encore une pandémie. Les plans de reprise des activités font constamment l'objet de mises à jour assurant leur capacité à répondre à l'évolution du contexte des affaires; nous disposons de plans et avons pris des mesures pour maintenir notre résilience et nos normes de service à la clientèle dans la mesure du possible. Ces plans sont évalués et mis à l'essai régulièrement et comprennent des lignes directrices en cas d'intempéries, des directives de télétravail, des procédures de communication en situation de crise et une ligne d'urgence à l'intention du personnel. Par ailleurs, des plans de continuité de l'exploitation et de réaction en cas de maladie infectieuse sont élaborés, documentés, mis à jour et mis à l'essai en fonction des pratiques exemplaires du secteur. La conformité aux normes en question fait l'objet d'un suivi et d'un rapport présenté au moins une fois l'an à la haute direction et au conseil d'administration.

Risque lié à la conformité à la législation et à la réglementation

Risque de manquement aux lois et règlements applicables. Un tel manquement pourrait entraîner des amendes, des pénalités et des suspensions.

Les sociétés d'assurance IARD sont soumises à une réglementation considérable de la part des gouvernements. En tant qu'institution financière de régime fédéral, nous sommes tenus de nous doter d'un solide cadre de gestion de la conformité à la réglementation et de méthodes rigoureuses, et notre gestion du risque lié à la conformité doit être exemplaire. Dans ce cadre, nous surveillons notre conformité à tous les règlements pertinents dans chacun des territoires où nous exercons nos activités et nous produisons des rapports à ce sujet. Comme nous appartenons à un secteur très réglementé, des modifications futures de la réglementation, des interprétations juridiques nouvelles ou imprévisibles, ou encore des événements politiques inattendus pourraient transformer notre environnement commercial.

Pour atténuer ces risques, nous participons activement aux discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes du secteur; c'est ainsi que nous nous assurons d'être suffisamment informés de toute modification proposée et de faire en sorte que nos préoccupations soient prises en compte.

Risque lié aux technologies de l'information

Risque que nous ne soyons pas en mesure d'obtenir, de développer, d'implémenter, d'utiliser et de soutenir la technologie nécessaire pour atteindre nos objectifs d'affaires actuels et futurs et répondre aux attentes de nos clients. Le risque lié aux technologies de l'information comprend les risques associés à la sécurité des accès, aux opérations informatiques, à la gestion des solutions et aux changements de systèmes de TI.

Pour appuyer la diversité des modes de travail de notre personnel, nous avons implémenté de nouvelles technologies visant à renforcer notre cybersécurité et notre résilience opérationnelle grâce auxquelles nous pouvons exercer nos activités en mode virtuel pour l'avenir prévisible. Les cybermenaces ne cessent de se transformer; on découvre de nouvelles vulnérabilités affectant la technologie sous toutes ses facettes. En tant que membre du secteur des services financiers, notre organisation est exposée à des agents malveillants qui guettent toute faiblesse technique ou vulnérabilité exploitable. Un cyberincident pourrait entraîner des conséquences significatives pour notre organisation et nos clients telles que l'interruption de la disponibilité des systèmes, la perte de données ou une atteinte à leur intégrité, la violation de la confidentialité des renseignements ou la diffusion de renseignements confidentiels et des dommages à notre réputation ou à notre marque. Nous avons pour but de nous doter de processus de contrôle strict et d'un environnement technologique résilient qui soient capables de protéger nos systèmes informatiques et les renseignements sur nos clients.

Pour atténuer et gérer notre exposition à une cyberattaque, notre organisation s'est dotée d'une fonction de gestion du risque de sécurité comportant une composante de gouvernance et une composante opérationnelle, y compris des séances de formation et des activités de sensibilisation à tous les niveaux de la hiérarchie. Nous avons conçu notre gouvernance de technologie interne pour qu'elle respecte les exigences de la réglementation et les pratiques exemplaires ayant cours dans le secteur. Cette fonction vise à protéger les systèmes et à prendre en compte la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. Les activités clés comprennent la surveillance de nos systèmes à l'affût d'événements, activité qui vise à prévenir et à détecter d'éventuelles intrusions, et la surveillance des environnements interne et externe, activité destinée à repérer les vulnérabilités et à y remédier. Nous mettons périodiquement à l'épreuve nos contrôles et processus à l'aide de simulations de cyberévénements ciblant l'équipe technique et l'équipe de direction, de tests de pénétration, et de tests de sécurité qui sont effectués par un tiers de confiance incarnant des auteurs malveillants. En plus d'avoir instauré un plan exhaustif de continuité des activités, nous évaluons en continu notre programme de cybersécurité afin de nous assurer que la Compagnie est bien positionnée pour répondre aux besoins de nos activités et de notre clientèle.

Risque lié à des tiers et à l'impartition

Risque de gestion inefficace des fournisseurs de services.

Bon nombre de nos processus d'affaires reposent sur des services offerts par des tiers. Cette impartition nous donne la possibilité d'améliorer nos propres services en nous apportant flexibilité, efficacité et innovation. Les services de tiers s'accompagnent cependant de risques de défaillance des processus ou des contrôles (en raison d'une cyberattaque ou d'une panne de système, par exemple), et ces risques évoluent sans cesse. Nous avons mis à jour notre programme de gestion du risque lié aux fournisseurs, qui sert à gérer et à atténuer le risque lié aux tiers au moyen de la diligence raisonnable, de l'évaluation du risque que représente chaque fournisseur et de processus et outils de surveillance continue.

Risque lié aux ressources humaines

Risque qu'il soit impossible de recruter, de former et de maintenir en poste les personnes possédant les compétences, les aptitudes et les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.

Le risque lié aux ressources humaines est un souci grandissant pour Co-operators, de même que pour l'ensemble du secteur, et il s'est aggravé par suite de l'accélération des initiatives numériques. De plus, la demande sur le marché de personnel qualifié s'est accrue, de sorte que la main-d'œuvre se fait rare et le recrutement est devenu problématique. Le marché de l'emploi reste exacerbé par certains changements démographiques comme la multiplication des départs à la retraite anticipés, et la demande demeure supérieure à la maind'œuvre disponible.

Risques stratégiques

Risque lié au réseau de conseillers

Risque que nous échouions à comprendre et à motiver nos conseillers, ce qui entraînerait la distribution inefficace, inefficiente ou inadéquate de nos produits et services.

Risque lié aux préférences et aux habitudes de notre clientèle

Risque de ne pas comprendre les besoins et les attentes de nos clients, y compris le risque de ne pas investir suffisamment dans de nouveaux canaux de distribution de nos produits et de nos services comme les agents généraux de gestion, les courtiers et les conseillers, et d'échouer à nous y adapter.

Ces dernières années, le rythme des tendances en matière de préférences et d'habitudes qui s'installaient déjà n'a fait que s'accélérer. Les gens ont subi des perturbations jamais vues auparavant et ont dû revoir leurs priorités. L'incertitude qui règne à l'échelle mondiale influe également sur les besoins, les choix et la recherche de bien-être de la population, ce qui a donné naissance à de nouvelles habitudes et attentes dans notre société et parmi notre clientèle.

Risque lié à la concurrence

Risque que la position de notre entreprise sur le marché se ressente de nos choix stratégiques et de ceux de nos concurrents (ou de nouveaux acteurs) qui mènent leurs activités sur le même marché.

Le risque lié à la concurrence peut provenir du secteur de la finance ou de l'assurance ou d'un tout autre secteur, et la concurrence peut provenir des acteurs habituels ou d'entreprises qui ne nous livraient pas concurrence jusqu'ici. Le risque lié à la concurrence comprend l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle et les inefficiences qui menaceraient notre capacité à fournir à point nommé et de manière efficiente des produits et des services qui soient de qualité et rentables tout à la fois.

Risque lié au contexte commercial

Risque que notre entreprise ne comprenne pas les changements fondamentaux touchant le contexte d'exploitation du secteur des assurances, des services financiers et des technologies (par exemple, l'IA générative et l'informatique quantique) ou n'arrive pas à s'y adapter.

Risque lié aux questions mondiales

Risque que des tendances mondiales ou des événements externes influant sur nos clients et leurs collectivités modifient la nature du secteur de l'assurance dans son ensemble ou entravent notre capacité à demeurer une entreprise pertinente pour nos organisations membres et notre clientèle. Le risque lié aux questions mondiales recouvre l'environnement naturel, politique, juridique, réglementaire et social et englobe le risque systémique.

Nous tenons compte des conséquences d'éventuels changements apportés à notre environnement naturel, politique, juridique, réglementaire, économique et social dans nos processus de planification stratégique afin d'en comprendre l'incidence et d'ajuster nos plans au besoin. Les risques présents dans notre environnement naturel par suite des changements climatiques ont des effets à long terme sur notre contexte d'affaires. Comme Co-operators s'est engagée à être le promoteur d'un avenir durable, nous aspirons à fournir des produits d'assurance et des solutions de gestion de placements à des particuliers et à des entreprises qui souhaitent exercer une influence positive sur l'environnement social ou naturel. Nous prônons des comportements favorisant le développement durable et nous nous efforçons d'intégrer des pratiques de développement durable à notre propre organisation, notamment en faisant des investissements à effet positif et qui réduisent notre empreinte carbone.

Pour une analyse de notre détermination à gérer ce risque, se reporter à la rubrique Information financière relative aux changements climatiques du présent rapport de gestion. Nous tâchons de cerner les répercussions des nouvelles tendances stratégiques et nous en tenons compte lorsque nous établissons nos processus de planification stratégique et nos plans d'affaires.

Risque d'atteinte à la réputation

Risque de perte pouvant découler d'une activité ou de l'inaction de GCL ou de ses représentants qui entacherait notre image auprès de la collectivité ou de nos parties prenantes ou nuirait à la confiance de ces dernières ou du grand public. Ce risque peut entraîner la perte de clients, des poursuites, une augmentation du coût du capital et le resserrement de la surveillance des organismes de réglementation.

Nous soignons notre réputation en agissant selon nos valeurs, en acceptant la responsabilité de nos actes, ainsi qu'en prenant les devants pour communiquer et exercer nos activités d'une manière juste, honnête, transparente et respectueuse de l'éthique. Nous nous sommes acquis une belle réputation au fil du temps et en prenons soin en faisant en sorte que les actions, les communications, les partenariats, les engagements et les activités de soutien aux collectivités de notre organisation soient cohérents par rapport à notre image de marque. Cette cohérence renforce la confiance de nos parties prenantes dans notre Compagnie et son authenticité. Nous avons pour objectif de gérer avec diligence le risque d'atteinte à notre réputation dans un contexte dynamique afin de maintenir l'équilibre entre faire croître notre réputation, la protéger et l'entretenir.

Information financière relative aux changements climatiques

La raison d'être de notre organisation consiste à assurer la sécurité financière des Canadiens et de nos collectivités. Les changements climatiques constituent une menace directe pour cette mission; c'est pourquoi ils figurent parmi nos plus grandes priorités stratégiques. Nous participons donc activement aux efforts d'atténuation et d'adaptation qui feront de notre Compagnie un promoteur de l'établissement d'une société résiliente et durable.

Pour plus d'informations sur les informations financières relatives au climat de Co-operators et son approche face aux changements climatiques, y compris les progrès accomplis en 2024 dans la réalisation de nos objectifs, consulter notre Rapport sur le climat, qui paraît chaque année au deuxième trimestre.

Gouvernance

La structure de gouvernance de Co-operators fait en sorte qu'un suivi adéquat est exercé au chapitre de la surveillance et de la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Les comités du conseil et de la direction de même que les groupes sectoriels travaillent activement au suivi des objectifs et des cibles stratégiques.

Au niveau du conseil

C'est le conseil d'administration qui surveille notre gestion des risques et des possibilités liés aux changements climatiques. Bien que cette tâche incombe à tous les comités du conseil, la supervision s'exerce principalement par l'intermédiaire du Comité du développement durable et du Comité du risque. Dans leur supervision de la stratégie globale, des grandes transactions et des pratiques de gestion des risques de la Compagnie, le conseil et ses comités tiennent compte des risques et des occasions climatiques. Le conseil doit en outre considérer les interactions entre diverses priorités, parfois divergentes, et respecter la tolérance au risque de la Compagnie. Chaque comité se réunit périodiquement pour évaluer ses progrès vers la réalisation des objectifs que nous avons définis et pour surveiller et examiner les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. En outre, le Comité du développement durable et le Comité du risque tiennent une fois l'an une réunion conjointe pour mesurer les progrès accomplis en regard de notre information financière relative aux changements climatiques.

Comité du développement durable

Le Comité du développement durable seconde le conseil dans son objectif de promouvoir une culture et des pratiques exemplaires en matière de durabilité et l'aide à surveiller la performance en matière de développement durable de Co-operators. La raison d'être du comité est de surveiller la mise en application de la politique de développement durable ainsi que les efforts de l'entreprise dans la réalisation de sa vision d'« être le promoteur d'une société résiliente et durable ». Pour s'acquitter de son mandat, le comité surveille l'émergence de questions, de risques et de possibilités liés à la durabilité et aux changements climatiques et conseille la direction sur les éléments de la stratégie d'entreprise et de la mobilisation des parties prenantes qui ont trait à la résilience et au développement durable.

Le Comité du développement durable passe en revue les politiques, stratégies et priorités et formule des recommandations pour que le développement durable soit intégré dans toute l'entreprise. Ses conseils portent sur les politiques, les normes et la performance des activités d'investissement durable. Le comité donne aussi son avis au conseil d'administration relativement à l'incidence des décisions clés sur le développement durable, ainsi que sur les mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernance des conseils de la Compagnie et de ses filiales.

Ce comité est composé d'un membre de chacun des cinq autres comités du conseil, et son mandat est de contribuer à l'intégration de la durabilité à la structure de la gouvernance. À chaque réunion du conseil, les membres du Comité du développement durable remettent à tous les autres comités un rapport sur leurs activités.

Comité du risque

Le Comité du risque surveille le programme de GRE, notamment l'identification des risques, la tolérance au risque, le cadre et les politiques de gestion des risques, l'analyse et l'évaluation des risques, ainsi que la surveillance des risques et les rapports présentés à leur sujet; il veille aussi à la conformité au programme. Une fois par an, le comité examine les besoins en capital de la Compagnie par rapport à son profil de risque et les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Le Comité du risque supervise notre chef de la gestion des risques, et il guide et conseille la haute direction sur l'orientation stratégique liée à nos principaux domaines de risque, y compris le risque lié aux changements climatiques. Il exerce aussi un suivi de notre stratégie d'investissement durable, qui est gérée par le Comité de gestion des placements. Le Comité du risque se compose de guatre membres du conseil.

Rapport de gestion

Au niveau de la direction

La gouvernance des enjeux liés aux changements climatiques est transmise par le conseil et ses comités à l'équipe de la haute direction, qui est chargée de mettre en œuvre la stratégie de la Compagnie. L'équipe de la haute direction affecte alors les ressources nécessaires et s'assure que la Compagnie a la capacité d'atteindre ses cibles en matière de climat, aide les clients à comprendre et à gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels ils sont exposés et accroît de façon constante la proportion du portefeuille de placements en investissements liés au climat et à la résilience. L'équipe de la haute direction délègue ensuite des mandats d'action en matière de climat aux diverses unités d'exploitation.

Des mesures de durabilité sont intégrées au régime incitatif à long terme du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, c'est-à-dire les personnes qui occupent un poste au niveau de la vice-présidence ou à un échelon supérieur. Les indicateurs en question représentent 15 % du régime incitatif à long terme, 10 % se rapportant directement aux cibles liées au climat; 5 % se rapportent à notre cible concernant le pourcentage des actifs consacrés à des investissements d'impact, de transition et de résilience et enfin, 5 % se rapportent à nos cibles de réduction des émissions causées par nos activités opérationnelles.

Le Comité des hauts dirigeants pour le climat se réunit une fois par mois pour discuter des risques et des occasions climatiques. Il assure la surveillance de la gestion du risque lié au climat et des rapports à ce sujet. L'énoncé de son mandat, en cours de rédaction, devrait être finalisé en 2025.

Le Comité des placements de la direction assure l'orientation stratégique et la surveillance des activités de placement, de couverture et de gestion des actifs et des passifs. Ce comité de la direction est chargé de transmettre régulièrement des rapports au Comité du risque du conseil afin que les retombées de nos investissements dans les domaines des changements climatiques et du développement durable restent au centre de nos préoccupations. La réalisation des stratégies de placement est assurée par notre filiale Addenda.

Le Comité directeur des investissements de résilience veille sur les investissements de résilience et indique la direction stratégique qu'ils doivent prendre. De concert avec le Comité des placements de la direction, ce comité examine les investissements de résilience dans le cadre des processus décisionnels réguliers en matière de placements. Son mandat fait actuellement l'objet d'une révision qui devrait se terminer en 2025.

Le Comité de gestion du risque de la direction est un organe de décision stratégique chargé de comprendre les risques auxquels notre organisation est exposée, y compris les risques liés au climat, et d'y répondre. Apportant son soutien à notre vision de la GRE, il aide également à donner le ton au sommet pour soutenir une forte culture de gestion du risque.

Le Comité du risque d'assurance de la direction a la responsabilité de surveiller les questions liées au risque d'assurance, y compris les risques qui découlent des changements climatiques, et possède le pouvoir décisionnel ultime en la matière.

Le Service du développement durable et de la responsabilité sociale de Co-operators joue également un rôle clé dans le soutien des initiatives de la direction. Son équipe est chargée de soutenir l'intégration de nos principes de développement durable dans toutes les sphères de notre organisation, dans toutes ses unités fonctionnelles liées aux investissements et à l'assurance.

Stratégie

Faire face à la crise climatique est au cœur de la stratégie de notre organisation. C'est pourquoi nous nous efforçons d'exercer nos activités et d'investir nos actifs de façon qu'ils aient une influence positive, nous offrons des produits et des services qui renforcent la résilience, et nous militons pour des politiques, des initiatives et des idées qui porteront notre société vers un avenir plus durable. Notre *Rapport sur le climat*, qui paraît chaque année au deuxième trimestre, contient une liste des risques et occasions climatiques significatifs que nous avons cernés.

Placements

L'un des principaux axes de notre stratégie globale en matière de climat réside dans la gestion de nos placements, comme en témoigne notre adhésion à la NZAOA (*Net-Zero Asset Owner Alliance*), l'alliance des détenteurs d'actifs carboneutres instituée par les Nations Unies, dont nous sommes devenus membres en 2021. Nous avons fixé des cibles en matière de durabilité et de carboneutralité pour nos placements, y compris des cibles intermédiaires qui sont périodiquement réexaminées et mises à jour. Nous communiquons les progrès accomplis en regard de ces cibles au moins une fois l'an. La stratégie d'investissement respectueux du climat de Co-operators Générale obéit à des principes de base qui font partie intégrante du mandat général que nous avons confié à Addenda:

• Raison d'être et vision - Nos investissements doivent tenir compte de notre raison d'être, qui consiste à assurer la sécurité financière pour les Canadiens et nos collectivités, et de notre ambition de promouvoir une société résiliente et durable.

- Fondement scientifique Nos placements doivent respecter l'Accord de Paris et s'inspirer de la meilleure littérature scientifique
- Avant-garde Nous faisons résolument progresser les pratiques novatrices en matière d'investissement qui soutiennent les mesures de prévention et favorisent la résilience du climat.
- Influence En tant que détenteurs de placements, nous soutenons activement, dans une visée collaborative, la mise en œuvre des politiques publiques et l'utilisation de nos ressources et de nos capacités.
- Cohérence Nos politiques et nos pratiques sont les mêmes pour toutes nos entreprises et tous nos secteurs d'activité.
- Amélioration continue Nous relevons systématiquement nos ambitions chaque fois que nous établissons de nouvelles cibles intermédiaires.
- Réalisme Nous considérons la transition dans l'optique de l'économie réelle et nous nous concentrons sur ce qui est pertinent pour nos clients, nos collectivités et l'économie canadienne.
- Responsabilité Nous nous fixons des objectifs clairs et ambitieux pour tout notre portefeuille, et nous faisons preuve de transparence quant à nos progrès, à nos difficultés et à notre performance.

Assurance

Pour réussir à concrétiser notre raison d'être, nous devons continuer d'accorder une place prépondérante à l'examen des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans nos activités de souscription et de prospection de clientèle. Nous continuons à concevoir des produits et des services liés aux changements climatiques, comme notre produit Eau multirisque, qui propose une assurance contre les inondations à tous les Canadiens, même ceux dont le risque est le plus élevé, et couvre aussi les ondes de tempête. En 2024, nous avons mis en marché notre protection SécurFutur^{MC} pour offrir à nos clients des fonds supplémentaires s'ils souhaitent améliorer la résilience de leur demeure après un sinistre. De plus, nous élargissons nos activités liées aux sinistres pour qu'elles intègrent des pratiques plus durables, telles que le séchage sur place et le nettoyage des tissus, et nous mettons à l'essai un projet de recyclage des pare-chocs et des pare-brise pour contribuer à réduire les déchets.

Nous continuons d'innover et de créer des solutions grâce auxquelles nous pouvons mieux gérer et comprendre les risgues liés aux changements climatiques et leur effet sur nos passifs au titre des contrats d'assurance. Grâce à notre équipe CHARM (Climatic Hazards and Advanced Risk Modelling), nous avons conçu et mis en application des modèles de risque sophistiqués qui nous aident à comprendre notre exposition aux risques liés au climat découlant de catastrophes naturelles (comme les inondations et les feux de forêt), à prévoir l'incidence financière de divers scénarios liés au climat et à prendre des décisions éclairées sur la façon de concevoir et de mettre en marché nos produits d'assurance. Nous saisissons aussi les occasions qui nous sont données de transmettre notre expertise et nos conseils à d'autres organisations pour les aider à mieux comprendre leur propre exposition aux risques climatiques.

Analyse de scénarios liés au climat

Nous utilisons l'analyse de divers scénarios de changements climatiques pour évaluer la résilience de notre stratégie liée au climat et de notre modèle économique devant les effets des risques liés aux changements climatiques. En exécutant des scénarios et en présentant les résultats à la haute direction dans le cadre du processus d'Examen de la santé financière (ESF), nous pouvons affiner encore notre analyse et notre processus de simulation de crise.

Gestion des risques

Les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à notre cadre global de gestion des risques et aux dispositifs d'évaluation qui en font partie. Nos pratiques de gestion des risques sont façonnées par notre identité coopérative; nous employons une approche fondée sur la consultation et l'ancrage communautaire qui aborde nos activités d'un point de vue global à long terme et qui intègre les principes de développement durable, conformément à notre politique à ce sujet.

C'est en appliquant avec soin notre cadre de GRE que nous parvenons à faire concorder notre tolérance au risque établie, nos plans d'investissement, nos stratégies d'entreprise et nos plans d'exploitation. À mesure que les risques et les stratégies évoluent, notre cycle continu d'identification, d'évaluation, de quantification, de suivi et de communication des risques fait en sorte que nous pouvons nous adapter aux changements qui surviennent au sein de notre organisation et de notre contexte opérationnel. Un ensemble complet de contrôles vient appuyer notre approche globale en matière de GRE. De même, comme la GRE est intégrée, nos activités dans ce domaine n'ont pas lieu en vase clos; elles sont au contraire inscrites dans nos activités commerciales et bien ancrées dans notre culture à l'égard des risques.

Dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques, nous déterminons si les risques sont suffisamment atténués et s'ils nécessitent un contrôle adapté, nous cernons notre éventuelle dépendance et, le cas échéant, nous discutons des possibilités qui s'offrent à nous pour y remédier.

Rapport de gestion

Nos outils de surveillance et de communication des risques sont conçus pour donner en temps utile des informations pertinentes et exactes sur les risques dont l'importance est significative. Notre tableau de bord des risques, par exemple, compare notre profil de risque actuel à la tolérance au risque que nous avons établie. Notre programme de simulation de crise exhaustif, qui comprend des scénarios climatiques, reflète pour sa part l'évaluation de notre profil de risque en cas de crises d'une gravité modérée à sévère. Il contient en outre une analyse des contrôles servant à atténuer notre exposition aux risques.

Les risques les plus importants sont ceux qui pourraient nous empêcher de concrétiser notre raison d'être ou d'atteindre nos objectifs stratégiques. Nous en évaluons la portion résiduelle après prise en compte des contrôles mis en place pour atténuer nos risques. Les risques les plus importants sont actualisés tous les deux ans dans le cadre d'un « atelier sur les principaux risques » - le dernier en date ayant eu lieu en 2024 - et confirmés chaque année selon le dispositif ORSA. Les risques les plus importants et les nouveaux risques sont résumés dans un rapport qui est soumis au Comité du risque. Ce rapport présente les répercussions potentielles de chaque risque et les raisons pour lesquelles ce risque est important. Les répercussions des changements climatiques ont été répertoriées comme l'un des risques les plus importants à long terme pour notre organisation.

Nous suivons un modèle fondé sur trois « lignes de défense » qui repose sur une approche globale et exhaustive de la gestion des risques. Ce modèle comporte l'identification des risques, leur évaluation, leur atténuation, leur contrôle, leur surveillance et leur communication. Nous tâchons de mettre cette approche en pratique pour gérer tous les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques, y compris les risques liés aux politiques, à la législation et aux technologies, le risque de marché et le risque d'atteinte à la réputation.

Approche en matière de risques liés aux changements climatiques

Placements

Notre approche générale de la gestion des placements, qui englobe la gestion des risques et les politiques liées à l'investissement durable ainsi qu'aux investissements d'impact et aux investissements pour la transition climatique, est guidée par la politique de placement de Co-operators. Le conseil s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces politiques par l'intermédiaire du Comité du risque. Le Comité de gestion des placements de la direction joue également un rôle clé en cette matière, car c'est lui qui donne l'orientation stratégique et assure la surveillance des activités de placement de la Compagnie. Notre gestionnaire de placements, Addenda, assure la mise en œuvre de ces politiques, y compris celles sur la transition climatique. Addenda tente constamment d'approfondir notre compréhension des divers risques physiques liés au climat et à la transition qui pourraient influer sur nos placements. Le gestionnaire nous aide également à rechercher des occasions d'investissement liées au climat. En tant que gestionnaire d'actifs pour ses clients institutionnels et particuliers, Addenda sait que l'intégration de considérations climatiques dans la prise de décisions en matière de placements accroît la résilience à long terme de nos portefeuilles.

Les équipes de placement d'Addenda raffinent leurs pratiques et leurs processus pour soutenir cette intégration de l'évaluation et de la gestion des risques physiques et de transition tout au long du cycle de vie de l'investissement. Elles s'affairent aussi à élaborer pour chaque catégorie d'actifs une approche personnalisée d'identification et d'évaluation des risques liés au climat, car les stratégies de placement sont différentes selon la catégorie d'actifs.

L'équipe d'investissement durable d'Addenda intervient largement dans la gestion des risques, car ses membres soutiennent les gestionnaires de portefeuille tout au long des processus de recherche, de diligence raisonnable et d'examen, notamment :

- en organisant des séances de formation et en venant en renfort sur des sujets tels que la comptabilisation des émissions de carbone et la transition du Canada vers la carboneutralité;
- en produisant et en diffusant, à l'intention des équipes de placements, des rapports et des documents sur le secteur qui présentent les nouvelles pratiques exemplaires et les initiatives canadiennes et mondiales pour les gestionnaires et les propriétaires d'actifs institutionnels aux fins de leur gestion des risques liés aux changements climatiques;
- en effectuant des examens poussés de certaines entreprises, à la demande des équipes de placement;
- en établissant et en perfectionnant l'approche créée en interne par Addenda pour évaluer les solutions à effet positif sur le climat sur le marché des titres à revenu fixe;
- en présentant des exposés aux équipes de placement et à la direction sur le vote par procuration et la performance des
- en dirigeant le dialogue avec les émetteurs des titres en portefeuille sur des sujets tels que les risques liés au climat et la réduction des émissions.

Assurance

Co-operators affecte des ressources importantes à la recherche de méthodes plus appropriées en vue de prévoir les diverses répercussions des changements climatiques et de s'y préparer. Nous préservons notre capital tout en gérant nos coûts à l'aide de mécanismes de transfert du risque en réassurance. Les garanties de réassurance sont établies en fonction de certaines limites d'exposition de facon à protéger nos entités d'assurance contre des pertes excessives en cas de catastrophes. Nos sociétés d'assurance sont responsables de contrôler leur exposition à une catastrophe individuelle donnée, ainsi que de définir les besoins de réassurance en fonction de notre tolérance globale au risque et de notre profil de capital. De plus, nous atténuons notre exposition au risque de crédit de contreparties au moyen de la répartition de notre programme de réassurance entre plusieurs partenaires de confiance et de l'établissement de normes financières strictes qui délimitent leur admissibilité.

L'importance des répercussions des changements climatiques sur nos conventions de réassurance et le moment où elles se produisent dépendent de nombreux facteurs : efforts de réduction et d'adaptation à l'échelle mondiale, catastrophes naturelles causées par les changements climatiques dans le monde, régions géographiques représentées dans notre portefeuille, produits et couvertures d'assurance, types de risques, etc. La modélisation des dangers naturels et des changements climatiques est intrinsèquement assujettie à une incertitude. Notre stratégie de réassurance contre les catastrophes se fonde sur des perspectives à court terme; les conventions conclues sont souvent d'une durée de un an. Cette durée correspond à la nature à court terme des affaires sous-jacentes et à la possibilité que nous avons de fixer chaque année un nouveau prix (et de gérer le portefeuille sous-jacent en continu). Toutefois, nous savons que les risques liés au climat sont présents dans les scénarios à court, à moyen et à long terme et qu'ils pourraient influer sur notre rentabilité et notre capacité à concrétiser notre raison d'être. Il est de notoriété publique que les changements climatiques engendrent des événements météorologiques plus graves et qu'ils jouent aussi sur la fréquence de tels événements. Notre programme de réassurance contre les catastrophes pour le secteur de l'assurance IARD contribue à la bonne gestion de l'incidence financière de tels événements, car il nous permet de recouvrer des coûts auprès des réassureurs lorsque ces événements dépassent le point d'attachement de nos conventions de réassurance. Les réassureurs sont au fait de l'action des changements climatiques et en tiennent compte dans les protections de réassurance qu'ils offrent et la tarification de celles-ci.

Paramètres et objectifs

Nous restons déterminés à atteindre nos cibles à long terme liées au climat pour nos investissements et nos activités d'exploitation, ce qui nous aidera à définir la voie à suivre, car la transition vers une économie plus durable et résiliente est impérative.

Voici les cibles en matière d'émissions définies dans notre stratégie pour le climat :

- D'ici 2030, nous consacrerons 60 % de nos actifs investis à des investissements d'impact, de transition climatique ou de résilience.
 - o Cible intermédiaire d'ici 2026, 50 % de nos actifs investis seront consacrés à des investissements d'impact, de transition climatique ou de résilience.
- D'ici 2030, nous réduirons les émissions de nos activités d'exploitation de 45 % par rapport à celles de 2019, l'exercice de référence.
- D'ici 2040, nos activités d'exploitation atteindront la carboneutralité.
- Au plus tard en 2050, nos actifs investis auront atteint la carboneutralité à leur tour.
 - o Cible intermédiaire d'ici 2025, nous aurons réduit de 25 % l'intensité des émissions de nos portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et d'obligations négociées en bourse par rapport à celles de 2020.

Pour stimuler l'action pour le climat, nous disposons d'un puissant levier : nos actifs investis. Nous savons que la qualité des données et les méthodes qui sous-tendent les informations communiquées sur les émissions de carbone évoluent constamment; c'est pourquoi nous sommes déterminés à suivre les meilleures pratiques mondiales et à publier des informations transparentes sur les changements. Nous calculons nos émissions financées conformément à la partie A de la norme publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Nous voulons que les émissions de nos activités d'exploitation soient réduites de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2019, l'année de référence, et qu'elles atteignent la carboneutralité d'ici 2040. Ces cibles tiennent compte des émissions directes (portée 1) et des émissions indirectes (portée 2 et 3), et comprennent les émissions des bureaux de l'entreprise, des bureaux des conseillers financiers, de notre parc de véhicules et des voyages d'affaires. Déterminés à faire preuve de leadership, nous veillons à comptabiliser nos émissions d'une manière adaptée à la réalité du travail hybride et virtuel. Aussi notre cible comprend-elle également les émissions occasionnées par les déplacements de nos employés pour se rendre au travail et par ceux qui travaillent à domicile, ainsi que celles engendrées par nos actifs et nos services informatiques. Notre inventaire des gaz à effet de serre est calculé selon l'approche du contrôle opérationnel telle que la décrit le protocole sur les gaz à effet de serre.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de la conception et du maintien de contrôles et de procédures adéquats de communication de l'information qui fournissent une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est regroupée et communiquée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction ainsi qu'à la première vice-présidente aux finances et chef des finances, de sorte que les décisions appropriées puissent être prises relativement à la publication de cette information.

Rapport de gestion

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière permettant de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers destinés à être publiés sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, en raison de limites inhérentes, ces contrôles peuvent ne pas prévenir ou détecter toutes les inexactitudes importantes en temps opportun. Les projections concernant l'évaluation de l'efficacité des contrôles pour les périodes futures comportent le risque que les contrôles puissent ne pas être adéquats en raison de changements possibles de situation ou de la détérioration du degré de conformité avec les politiques et procédures.

Aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice qui aurait eu ou qui aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur celui-ci.

Questions comptables

Estimations, hypothèses et jugements comptables importants

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, y compris sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels, et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit aussi exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les secteurs qui nécessitent un plus haut degré de jugement ou qui comportent une plus grande part de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés dans les notes concernant les soldes de compte correspondants. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la Compagnie et avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Voici des estimations et des hypothèses importantes :

Évaluation des contrats			Autres estimations et jugements		
d'assurance	Туре	Référence	importants	Туре	Référence
Estimation des flux de trésorerie futurs	Estimation	Note 10	Provision pour commissions de transition des conseillers	Estimation	Note 14
Taux d'actualisation	Estimation	Note 10	Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite	Estimation	Note 15
Taux d'actualisation	Jugement	Note 10	Pertes de crédit attendues	Jugement	Note 7
Ajustement au titre du risque	Estimation	Note 10			
Faits et circonstances des contrats déficitaires	Jugement	Note 9			

Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Co-operators Générale et certaines de ses filiales sont des sociétés d'assurance qui doivent aussi se conformer aux exigences des organismes de réglementation en matière de comptabilité et de présentation de l'information. Les principales méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés.

Pour consulter la liste complète des normes comptables nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés. Pour le reste, les méthodes comptables utilisées au cours de l'exercice sont les mêmes que celles qui avaient été appliquées à nos états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Modifications comptables futures

L'IASB a continué de publier plusieurs normes comptables, nouvelles et modifiées, qui s'appliqueront à Co-operators Générale lors d'exercices à venir. Pour une liste complète de ces normes comptables et des renseignements sur leur incidence estimative, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés.

Glossaire

Certains termes figurant dans le présent rapport de gestion sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est souvent propre au secteur canadien de l'assurance ou à Co-operators Générale. Pour une définition des termes relatifs aux mesures supplémentaires ainsi qu'aux mesures et ratios non conformes aux PCGR que nous utilisons, voir la rubrique Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR).

Actualisation - Effet des hypothèses relatives aux taux de change et autres hypothèses financières servant à actualiser les passifs d'assurance, la désactualisation au fil du temps et l'effet de l'actualisation sur nos flux de trésorerie ou leurs variations. Nos sinistres et autres estimations des flux de trésorerie futurs sont actualisés pour tenir compte de facteurs tels que la valeur temps de l'argent (c.-à-d. la valeur future d'un dollar reçu ou payé aujourd'hui), les risques financiers inhérents aux flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance, et sont établis en fonction des meilleures données disponibles sur le marché et exclusion faite de tout facteur non pertinent pour les contrats d'assurance.

Ajustement au titre du risque - Terme, défini dans les PCGR, désignant l'indemnisation que la Compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier lié à l'exécution des contrats d'assurance. Dans le cas des polices cédées en réassurance, l'ajustement au titre du risque représente le montant du risque transféré au réassureur.

Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») - Organisme du gouvernement canadien responsable de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés de compétence fédérale.

Conservation - A deux sens : 1) en réassurance, il s'agit du « plein de conservation », qui est la tranche du risque non cédée à un réassureur; 2) en ce qui concerne les polices en vigueur, il s'agit du « taux de conservation », qui décrit le nombre de titulaires renouvelant leur police.

Élément de perte - Montant représentant l'estimation des pertes attendues sur les contrats d'assurance déficitaires émis, pour le reste du périmètre de ces contrats.

Évolution des sinistres - Modification de l'estimation des coûts nets ultimes des sinistres, comparativement à la période de présentation de l'information précédente, se rapportant aux sinistres survenus avant la date de clôture de l'exercice précédent.

Fréquence des sinistres - Nombre de sinistres déclarés au cours d'une période divisé par le nombre total de polices en vigueur.

Gravité des sinistres - Coût moyen de chaque sinistre, qui correspond au coût total des sinistres d'une période divisé par le nombre total de sinistres déclarés durant cette période.

Plans du secteur de l'assurance - Catégorie formée du marché résiduel ainsi que des Plans de Répartition des Risques (« P.R.R. ») obligatoires en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces plans, gérés par la Facility Association (« FA »), sauf au Québec, fournissent de l'assurance automobile aux particuliers qui seraient dans l'impossibilité d'acheter une telle couverture auprès d'assureurs privés agissant de leur plein gré. Toutes les sociétés d'assurance partagent les résultats de la mise en commun proportionnellement à leur part de marché.

Polices en vigueur - Nombre de polices d'assurance ayant cours à une date donnée.

Réassurance de catastrophe - Forme d'assurance qui permet, sous réserve de limites déterminées, d'indemniser la société cédante du montant du sinistre dépassant un montant de conservation précis dans le cas d'une accumulation de sinistres faisant suite à une catastrophe.

Sinistre lié à un événement majeur - Sinistre particulier considéré comme important et généralement dû à des événements météorologiques.

Souscription - Choix et prise en charge d'un risque relativement à des pertes et dommages découlant d'événements déterminés au moyen de l'émission d'une police d'assurance visant ces événements.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Direction et actuaire désigné

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences des organismes canadiens de réglementation des assurances. L'information financière présentée dans d'autres sections du rapport annuel concorde avec celle des états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés, qui contiennent obligatoirement certains montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'opinion de l'actuaire désigné, ont été dressés selon un jugement rigoureux.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, La Compagnie d'assurance générale Co-operators et ses filiales en propriété exclusive (ensemble, la « Compagnie ») maintiennent un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé, que seules des opérations valides et autorisées sont effectuées et que l'information financière est exacte, complète et fournie en temps opportun. Ces contrôles sont soutenus par des politiques et des procédures, de même que par la sélection rigoureuse et la formation de personnel compétent. En outre, la direction a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

L'actuaire désigné, qui est un membre de la direction, est nommé par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada). Les responsabilités de l'actuaire désigné comprennent l'obligation de réaliser une évaluation annuelle des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux obligations réglementaires afin d'en faire rapport aux actionnaires et au Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. La direction a la responsabilité de fournir à l'actuaire désigné les renseignements nécessaires pour la réalisation des évaluations annuelles. Le rapport de l'actuaire désigné est présenté ci-après.

Comité d'audit et des finances du conseil d'administration

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration, composé entièrement d'administrateurs externes et indépendants, est responsable de l'examen des principes et des méthodes comptables suivis par la Compagnie ainsi que de l'examen des états financiers consolidés annuels de la Compagnie avant leur présentation au conseil d'administration pour approbation finale. Le comité d'audit et des finances rencontre au moins tous les trois mois les auditeurs externes et internes et la direction pour examiner et discuter des questions de comptabilité, de communication de l'information et de contrôle interne. Les auditeurs internes et externes ainsi que l'actuaire désigné peuvent en tout temps s'entretenir avec le comité d'audit et des finances de tous les aspects de leur mandat, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit et des finances a aussi pour responsabilité de soumettre à l'approbation du conseil d'administration la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie ainsi que les honoraires de ce dernier et les conditions de son mandat.

Les états financiers consolidés ont été audités pour le compte des actionnaires de la Compagnie par l'auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-après présente l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

Robert Wesseling Président et chef de la direction

Rob Wesseling

Karen Higgins Première vice-présidente aux finances et cheffe des finances

Le 20 février 2025

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux membres du conseil d'administration et aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de La Compagnie d'assurance générale Co-operators préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

À mon avis, le montant du passif des polices convient aux fins prévues. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Nicholas Caramagno Actuaire désigné

Montréal (Québec) Le 20 février 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et de ses filiales (collectivement, la « Compagnie ») aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 95 King Street South, Suite 201, Waterloo (Ontario) Canada, N2J 5A2 T l.: +15195705700, T lec.: +15195705730, T l c. courriel: ca_waterloo_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation du passif au titre des sinistres survenus selon IFRS 17 Contrats d'assurance

Voir la note 2, Méthodes comptables significatives, la note 3, Estimations, hypothèses et jugements comptables importants, la note 9, Gestion du risque d'assurance et la note 10, Passifs au titre des contrats d'assurance des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le passif au titre des sinistres survenus s'élevait à 4 587 943 \$. L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus comprend une estimation des flux de trésorerie futurs qui seront exigés pour régler les obligations relatives à des sinistres non réglés liées à des événements assurés passés. Ces flux de trésorerie sont ajustés à leur valeur actualisée et un ajustement explicite au titre du risque non financier, appelé « ajustement au titre du risque », est ajouté.

L'estimation des flux de trésorerie futurs est établie par l'actuaire désigné de la Compagnie au moyen d'un ensemble de méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres. Ces méthodes sont conçues de façon à déterminer l'échéancier et le coût ultime de toutes les obligations relatives aux sinistres et aux frais de règlement non réglés. Une incertitude entoure les événements assurés passés, car il est possible qu'il manque à la Compagnie certains renseignements ou que des

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées par la Compagnie. y compris les méthodes propres à l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus ainsi que leur mise en œuvre.
- tester la façon dont la direction a estimé le passif au titre des sinistres survenus en effectuant notamment ce qui suit :
 - tester les données utilisées aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs et de l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes relatifs à ces données.
 - avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat :
 - évaluer le caractère approprié des méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres;
 - pour certains secteurs d'assurance, établir une estimation des flux de trésorerie futurs et comparer cette estimation avec celle établie par l'actuaire désigné. L'établissement de cette estimation indépendante a nécessité la sélection de méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres ainsi que d'hypothèses au moyen de données fournies par la direction;



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

sinistres surviennent sans lui être déclarés immédiatement. Par conséguent, l'actuaire désigné doit, pour établir ces flux de trésorerie futurs à la date d'évaluation, formuler des hypothèses en ce qui concerne les ratios sinistres-primes attendus, l'évolution des sinistres ainsi que les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres.

L'actuaire désigné ajuste par la suite l'estimation des flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent, puis ajoute un ajustement explicite au titre du risque. Pour faire ces ajustements, l'actuaire désigné doit porter un jugement spécifique relativement aux caractéristiques des flux de trésorerie futurs et à l'indemnité exigée par la Compagnie pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré d'incertitude lié à l'estimation et du jugement exigé pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs et les ajustements servant à déterminer leur valeur actualisée et l'ajustement au titre du risque. Il en a découlé un degré élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs à ces éléments. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.

- o pour certains secteurs d'assurance, évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes liées aux estimations des flux de trésorerie futurs;
- évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation de la valeur actualisée en considérant le portefeuille de référence et la prime d'illiquidité sélectionnés par l'actuaire désigné;
- évaluer le caractère raisonnable de la valeur de l'aiustement au titre du risque sélectionné par l'actuaire désigné ainsi que de sa cohérence avec l'intervalle de confiance présentée dans les notes annexes.
- apprécier les informations fournies dans les notes annexes sur les méthodes comptables et le passif au titre des sinistres survenus.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser ses activités:
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle:
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares. nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jessica Macht.

Pricewaterhouse Coopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Waterloo (Ontario) Le 20 février 2025

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre	31 décembre
	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	427 224	521 863
Actifs investis, y compris les titres prêtés (note 7)	7 179 018	6 374 641
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance (note 8)	558 087	437 626
Actif d'impôt différé (note 11)	99 201	88 494
Immobilisations incorporelles (note 12)	59 571	69 208
Autres actifs (note 13)	198 792	203 837
	8 521 893	7 695 669
Passif		
Créditeurs et charges à payer	381 346	352 400
Passif d'impôt exigible (note 11)	37 401	64 134
Passifs au titre des contrats d'assurance (note 10)	4 896 994	4 342 692
Obligations au titre des prestations de retraite (note 15)	103 831	98 924
Passif d'impôt différé (note 11)	3 511	5 143
Provisions et autres passifs (note 14)	292 934	257 153
	5 716 017	5 120 446
Capitaux propres		
Capital-actions (note 16)	563 644	563 201
Capital d'apport	100 874	100 874
Résultats non distribués	2 142 850	1 979 276
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 492)	(68 128)
	2 805 876	2 575 223
	8 521 893	7 695 669

Éventualités et engagements (note 24)

Approuvé par le conseil d'administration,

Président du conseil d'administration

John Haws

Robert Wesseling

Président et chef de la direction

Rob Wesseling

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre

2024 (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions \$	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	563 201	100 874	1 979 276	(68 128)	2 575 223
Résultat net	-	-	245 051	-	245 051
Autres éléments du résultat global	-	-	-	66 636	66 636
Résultat global	-	-	245 051	66 636	311 687
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel (note 21)	256	-	-	-	256
Actions privilégiées émises (note 16)	9 497	-	-	-	9 497
Actions privilégiées rachetées (note 16)	(9 310)	-	-	-	(9 310)
Dividendes déclarés (note 16)	-	-	(81 477)	-	(81 477)
Solde à la clôture de l'exercice	563 644	100 874	2 142 850	(1 492)	2 805 876

2023 (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions \$	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	560 890	100 874	2 064 540	(139 407)	2 586 897
Résultat net	-	-	151 381	-	151 381
Autres éléments du résultat global	-	-	-	71 279	71 279
Résultat global	-	-	151 381	71 279	222 660
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel (note 21)	(824)	-	-	-	(824)
Actions privilégiées émises (note 16)	11 549	-	-	-	11 549
Actions privilégiées rachetées (note 16)	(8 414)	-	-	-	(8 414)
Dividendes déclarés (note 16)	-	-	(236 645)	-	(236 645)
Solde à la clôture de l'exercice	563 201	100 874	1 979 276	(68 128)	2 575 223

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	2024 \$	2023 \$
Produits des activités d'assurance (notes 9, 10)	5 350 461	4 734 257
Charges afférentes aux activités d'assurance (notes 10, 20)	(4 847 799)	(4 218 990)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net (note 10)	(43 010)	(114 467)
Résultat des activités d'assurance	459 652	400 800
Revenus et profits nets de placement (note 7)	470 547	345 126
Charges financières liées aux contrats d'assurance, montant net (note 7)	(252 995)	(180 000)
Produits financiers liés aux contrats de réassurance, montant net (notes 7, 10)	20 397	13 535
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	237 949	178 661
Honoraires et autres produits	12 189	11 177
Autres charges d'exploitation (note 20)	(389 123)	(412 866)
Autres produits et charges d'exploitation	(376 934)	(401 689)
Résultat avant impôt	320 667	177 772
Charge d'impôt (note 11)	(75 616)	(26 391)
Résultat net	245 051	151 381
Résultat par action (de base et dilué)	8,60	5,17
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	27 156	27 049

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	2024 \$	2023 \$
Résultat net	245 051	151 381
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net :		
Profits nets latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 053	73 951
Ajustement de reclassement au titre des profits portés en résultat net, montant net	9 140	30 526
Éléments susceptibles d'être reclassés, avant impôt	61 193	104 477
Charge d'impôt sur le résultat relatif aux éléments susceptibles d'être reclassés (note 11)	(15 945)	(27 355)
	45 248	77 122
Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net :		
Profits nets latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	28 828	5 914
Profits (pertes) nets réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	106	(10 558)
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite (note 15)	-	(3 439)
Éléments qui ne seront pas reclassés, avant impôt	28 934	(8 083)
Recouvrement (charge) d'impôt lié aux éléments qui ne seront pas reclassés (note 11)	(7 546)	2 240
	21 388	(5 843)
Autres éléments du résultat global	66 636	71 279
Résultat global	311 687	222 660

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	2024 \$	2023
Activités d'exploitation	•	Ψ
Résultat net	245 051	151 381
Éléments sans incidence sur la trésorerie (note 21)	(174 926)	(90 422)
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie (note 21)	438 478	616 771
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	508 603	677 730
Activités d'investissement		
Achats et avances liés aux éléments suivants :		
Actifs investis	(4 223 340)	(3 647 115)
Immobilisations corporelles	(3 109)	(3 999)
Immobilisations incorporelles (note 12)	(345)	(13 500)
Vente et rachat des éléments suivants :		
Actifs investis	3 713 841	3 434 081
Immobilisations corporelles	2 053	3 062
Immobilisations incorporelles (note 12)	573	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(510 327)	(227 471)
Activités de financement		
Capital-actions - actions privilégiées émises (note 16)	9 497	11 549
Capital-actions - actions privilégiées rachetées (note 16)	(9 310)	(8 414)
Dividendes versés (note 16)	(81 482)	(236 572)
Paiements au titre des obligations locatives	(11 620)	(10 767)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(92 915)	(244 204)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(94 639)	206 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	521 863	315 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	427 224	521 863
Trésorerie	420 927	507 113
Équivalents de trésorerie	6 297	14 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	427 224	521 863

Informations supplémentaires (note 21)

NOTES ANNEXES

1. Description des activités

Sauf s'il y a des indications contraires ou si le contexte requiert une autre interprétation, dans les présentes notes, le terme « Compagnie » désigne l'entité consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators, tandis que « CAGC » désigne uniquement l'entité non consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

La Compagnie se compose de CAGC et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« Souveraine »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») et Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »).

Le siège social de la Compagnie est situé au 101, Cooper Drive, à Guelph, en Ontario. La Compagnie est domiciliée au Canada et a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada). Le 20 février 2025, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CAGC et certaines de ses filiales détiennent les permis nécessaires pour souscrire de l'assurance dans tous les territoires et dans toutes les provinces du Canada. CAGC et certaines de ses filiales, à l'exception de CUMIS Générale, détiennent les permis nécessaires pour souscrire toutes les catégories d'assurances autres que l'assurance vie. CUMIS Générale détient pour sa part les permis nécessaires pour souscrire l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») et l'assurance accident et maladie. AZGA Service Canada Inc. (« AZGA Canada »), qui est une entreprise associée de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (« CCAV »), société sous contrôle commun, agit à titre d'agent général gestionnaire (« AGG ») des produits d'assurance voyage souscrits par CUMIS Générale. CAGC et certaines de ses filiales sont régies par la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada et diverses lois provinciales sur les assurances. La Compagnie doit se conformer aux exigences en matière de comptabilité et d'information financière de son organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada.

Les actions ordinaires de la Compagnie sont entièrement détenues par Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »), qui est à son tour la propriété exclusive du Groupe Co-operators limitée (« GCL »). Les actions privilégiées de catégorie E (série C) sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CCS.PR.C ».

2. Méthodes comptables significatives

Base d'établissement et énoncé de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que publie l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Les IFRS sont présentées dans la Partie I du Manuel de CPA Canada - Comptabilité publié par Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), qui comprend les IFRS et les Normes comptables internationales (« IAS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'état consolidé de la situation financière est présenté sur une base non ordonnée. Les actifs censés être réalisés et les passifs censés être réglés à l'intérieur du cycle d'exploitation habituel de la Compagnie, soit une année, sont généralement considérés comme courants. Certains soldes se composent à la fois d'éléments courants et non courants. La répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée, lorsqu'il y a lieu, dans les notes annexes.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains instruments financiers et soldes de contrats d'assurance, pour lesquels la base d'évaluation est présentée dans la description des méthodes comptables figurant ci-après.

Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important au moment de leur établissement. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie convient d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain déterminé, autre qu'un changement dans une variable financière, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Dès qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure pour le reste de sa durée, jusqu'à ce que tous les droits et les obligations se soient éteints ou aient expiré.

La Compagnie procède à une évaluation pour déterminer si ses contrats d'assurance contiennent des composants devant être séparés et comptabilisés conformément à une autre norme IFRS que celle sur les contrats d'assurance. Les contrats d'assurance de la Compagnie ne contiennent pas de tels composants.

La Compagnie considère que le terme « contrats d'assurance émis » inclut tous les contrats d'assurance dans lesquels la Compagnie souscrit directement un risque d'assurance (assurance directe) ou dans lesquels elle assume un risque de réassurance (acceptation en réassurance); les soldes liés aux contrats d'assurance émis sont également désignés dans le présent document comme des soldes « bruts ». La Compagnie considère que le terme « contrats de réassurance détenus » (assurance cédée) inclut tous les contrats dans lesquels la Compagnie a conclu un accord avec une contrepartie qui a convenu d'indemniser la Compagnie en cas de demandes de règlement valides découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par la Compagnie. La Compagnie considère que le terme « contrats d'assurance » inclut à la fois les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, et que le terme « soldes des contrats d'assurance » inclut les actifs au titre des contrats d'assurance, les actifs au titre des contrats de cession en réassurance, les passifs au titre des contrats d'assurance et les passifs au titre des contrats de cession en réassurance.

Niveau de regroupement

Aux fins de l'évaluation de ses contrats d'assurance, la Compagnie classe les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, séparément, en portefeuilles de contrats d'assurance. Ces portefeuilles regroupent des contrats ayant des risques semblables qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de la rentabilité attendue à la date de création en au moins trois groupes: 1) les contrats déficitaires; 2) les contrats sans risque important de devenir déficitaires; et 3) tous les autres contrats. La Compagnie évalue si des groupes de contrats d'assurance ayant des caractéristiques semblables peuvent être évalués ensemble aux fins de la détermination du regroupement des contrats, lorsqu'il existe des informations raisonnables et justifiables permettant de conclure que les contrats sont homogènes et qu'ils appartiendront donc tous au même groupe. Pour les contrats d'assurance émis, la Compagnie a choisi de subdiviser encore les exigences minimales de regroupement entre les ensembles de contrats d'assurance susmentionnés. Les groupes ne peuvent contenir que des contrats émis à moins d'un an d'intervalle (appelés « cohortes annuelles »). La Compagnie a choisi de délimiter des cohortes annuelles qui correspondent à son exercice. Les critères de regroupement sont déterminés lors de la comptabilisation initiale et ne peuvent pas être révisés par la suite, les critères d'évaluation étant appliqués au groupe dans son ensemble. Dans certains cas, une loi ou un règlement restreint la possibilité de fixer un prix différent pour des titulaires de police dont les caractéristiques sont différentes; la Compagnie a choisi de regrouper les contrats en question.

Comptabilisation et décomptabilisation

La Compagnie comptabilise initialement les contrats d'assurance qu'elle émet à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible;
- dans le cas de contrats déficitaires, la date à laquelle les faits et les circonstances indiquent qu'ils sont déficitaires.

La Compagnie décomptabilise les groupes de contrats d'assurance lorsque les droits et obligations sont éteints ou que le contrat est modifié de telle sorte que, selon les indications d'IFRS 17, il faut décomptabiliser le contrat et en comptabiliser un nouveau.

Périmètre des contrats

L'évaluation des groupes de contrats d'assurance tient compte de tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre des contrats en question. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent durant la période au cours de laquelle la Compagnie peut forcer le titulaire de police à payer des primes ou lorsque la Compagnie a une obligation substantielle de fournir au titulaire les services prévus au contrat d'assurance. Cette obligation substantielle prend fin lorsque la Compagnie a la capacité de réévaluer le risque du titulaire de police et peut fixer un prix ou un niveau de prestation qui reflète pleinement les risques.

Évaluation

Modèle d'évaluation

La Compagnie a choisi d'évaluer tous ses contrats d'assurance selon la méthode de la répartition des primes (« MRP »). La MRP est un modèle d'évaluation simplifié qui peut être appliqué lorsque certains critères sont remplis. La plupart des contrats d'assurance directe émis et des contrats de réassurance en base de survenance de la Compagnie étaient admissibles à l'application de la MRP, car chaque contrat du groupe avait une période de couverture d'un an ou moins. Pour les groupes de contrats d'assurance directe comprenant au moins un contrat dont la période de couverture s'étend au-delà d'un an, de même que pour les contrats de réassurance en base de souscription, la Compagnie peut appliquer la MRP, car elle s'attend raisonnablement à ce que cette simplification ne produise pas un résultat d'évaluation significativement différent de l'application du modèle général d'évaluation.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais liés à la vente, à la souscription et à la création d'un groupe de contrats d'assurance émis ou dont l'émission est prévue qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats dont fait partie le groupe. Ils sont inscrits à l'actif et comprennent les coûts directs et une affectation des frais généraux. La détermination des frais généraux qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance est basée sur un examen des charges et est une question de jugement. La Compagnie affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance émis selon une méthode systématique et rationnelle. Elle affecte généralement les frais généraux aux groupes de contrats en fonction du total des primes, ou des véhicules/polices en vigueur pour chaque groupe.

Lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont payés, ou lorsqu'un passif a été comptabilisé en application d'une autre norme IFRS avant que le groupe de contrats d'assurance y afférent n'ait été comptabilisé, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé dans les passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie et réparti entre les groupes de contrats d'assurance dans lesquels on s'attend à ce qu'il soit comptabilisé. Lorsque des contrats d'assurance sont comptabilisés, la partie de l'actif qui y correspond est décomptabilisée et incluse dans l'évaluation lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de la couverture restante du groupe concerné et la Compagnie continue de comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à hauteur des montants relatifs aux contrats d'assurance qui devraient être ajoutés au groupe au cours d'une période d'information financière future.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés à un groupe de contrats d'assurance émis sont amortis sur la période de couverture du groupe en question.

Soldes des débiteurs et des créditeurs inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance

Les soldes des débiteurs et des créditeurs qui représentent des droits ou des obligations du titulaire de police, ou d'un tiers agissant pour le compte de celui-ci, représentent des flux de trésorerie entrant dans le périmètre du contrat. Par conséquent, ces soldes sont présentés au poste des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. La Compagnie considère que les flux de trésorerie sont hors du périmètre du contrat après que l'obligation aux termes du contrat d'assurance est acquittée. C'est pourquoi les soldes des débiteurs et des créditeurs qui ne représentent pas des droits ou des obligations du titulaire de police, ou d'un tiers agissant pour le compte de celui-ci, sont exclus des passifs au titre des contrats d'assurance.

Soldes des contrats d'assurance

Le passif (ou l'actif) au titre des contrats d'assurance découlant de l'application de la MRP comprend un passif (ou un actif) au titre de la couverture restante afférent aux services futurs et un passif (ou un actif) au titre des sinistres survenus afférent aux services passés.

Passif au titre de la couverture restante

Le passif au titre de la couverture restante des contrats comptabilisés selon la MRP reflète les primes reçues à ce jour, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus l'amortissement de ces derniers, moins les montants comptabilisés dans les produits qui se rapportent aux services prévus aux contrats d'assurance qui ont été rendus. La Compagnie a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier dans les cas où elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an.

Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance émis sont susceptibles d'être déficitaires, la Compagnie calcule l'écart entre les deux éléments suivants :

- 1) le passif au titre de la couverture restante calculé par application de la MRP;
- 2) les flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe.

Si le deuxième élément ci-dessus excède le premier, la Compagnie comptabilise une perte dans l'état consolidé du résultat net et inscrit un élément de perte dans le passif au titre de la couverture restante.

Pour tous les autres groupes de contrats, la Compagnie suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire. Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances changent et indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance émis sont déficitaires ou ne sont plus déficitaires, la Compagnie réévalue l'analyse de l'élément de perte pour ce groupe de contrats en fonction des flux de trésorerie restants attendus et un élément de perte peut être inscrit ou ajusté, au besoin.

Les faits et circonstances de la Compagnie tiennent compte des informations disponibles en interne, notamment l'analyse prospective du rendement prévu, les changements importants des coûts prévus de l'exécution des contrats d'assurance et la tarification. L'élément de perte est amorti sur la période de couverture restante du groupe de contrats de façon qu'à la fin de la période de couverture, l'élément de perte soit de néant.

Passif au titre des sinistres survenus

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus comprend des estimations des flux de trésorerie futurs qui seront nécessaires pour régler les obligations liées aux événements assurés passés, y compris les événements qui se sont produits et où des sinistres sont survenus, mais ne sont pas encore déclarés (sinistres subis mais non déclarés ou « SSND »). Les écarts entre le coût estimé et le règlement ultérieur des sinistres sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle les sinistres sont réglés ou les passifs sont réévalués. Le passif au titre des sinistres survenus comprend également l'obligation de la Compagnie de payer les autres charges engagées au titre de l'assurance. Comme il est indiqué plus haut, certains soldes créditeurs ou débiteurs sont désormais inclus dans le passif au titre des sinistres survenus lorsqu'ils se rapportent à des services passés. Tous les flux de trésorerie compris dans le passif au titre des sinistres survenus sont ensuite ajustés à leur valeur actualisée et comprennent un ajustement explicite au titre du risque non financier (« ajustement au titre du risque »). Les méthodes utilisées pour déterminer l'ajustement au titre du risque, le taux d'actualisation et les provisions, qui composent les évaluations du passif au titre des sinistres survenus, nécessitent des jugements et estimations importants. Ces méthodes sont décrites à la note 9.

Ajustement au titre du risque

L'évaluation des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier qui représente l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque tient compte de l'avantage de diversification et exclut l'incidence des risques financiers. La Compagnie a choisi de comptabiliser la totalité des variations de l'ajustement au titre du risque dans le résultat des activités d'assurance.

Règlements échelonnés

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes auprès de compagnies d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés (« règlements échelonnés »). Conformément à la ligne directrice D-5 du BSIF, ces conventions sont soit de type 1, soit de type 2, selon les caractéristiques que le règlement de sinistre présente. Les règlements échelonnés de type 1 sont ceux dans lesquels la Compagnie ne conserve pas de droit de réversion à l'égard des prestations actuelles ou futures provenant de la rente aux termes de la convention et pour lesquels elle a obtenu une libération juridique de l'obligation de la part du demandeur. Dans ce cas, le profit ou la perte découlant de l'acquisition d'une rente est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à la date de l'acquisition, et les passifs liés aux sinistres correspondants sont décomptabilisés. Tous les règlements échelonnés qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les règlements de type 2, et la Compagnie comptabilise le contrat de rente dans les autres placements du poste des actifs investis. Un passif correspondant qui représente l'obligation non réglée envers le demandeur est inscrit au poste des passifs au titre des contrats d'assurance.

Contrats de réassurance détenus

La comptabilisation des actifs (ou des passifs) au titre des contrats de réassurance détenus découlant de l'application de la MRP suit des principes semblables à ceux qui régissent les contrats d'assurance émis, adaptés pour tenir compte des caractéristiques qui diffèrent, par exemple la génération de charges ou de réductions de charges au lieu de produits. Les principales modifications apportées aux indications relatives aux contrats de réassurance détenus sont les suivantes :

- La Compagnie comptabilise initialement les contrats de réassurance détenus à la première des dates suivantes :
 - le début de la période de couverture du groupe de contrats;
 - la date à laquelle la Compagnie comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires, pourvu que la Compagnie ait conclu au plus tard à cette date le contrat de réassurance détenu correspondant.
- Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires; les références à des groupes de contrats déficitaires sont plutôt appelées « contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale ».
- Les contrats de réassurance détenus ne comprennent pas d'élément de perte. En revanche, ils peuvent comprendre un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante reflétant le recouvrement attendu des pertes auprès du réassureur pour tout élément de perte sur les contrats d'assurance sous-jacents déficitaires couverts par le contrat de réassurance. Le composant recouvrement de perte se calcule en multipliant la perte initiale comptabilisée relativement aux contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage de sinistres sur les contrats d'assurance sous-jacents que la Compagnie s'attend à recouvrer du groupe de contrats de réassurance. Pour entrer dans le calcul du recouvrement des pertes, le groupe de contrats de réassurance couvrant les contrats sous-jacents déficitaires doit être conclu au plus tard en même temps que la perte est comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents. Le composant recouvrement de perte est inclus dans l'actif au titre de

la couverture restante, et le recouvrement est comptabilisé immédiatement en résultat net, au poste des charges nettes afférentes aux contrats de réassurance. Par la suite, le composant recouvrement de perte est ajusté pour refléter les variations de l'élément de perte relatif aux contrats d'assurance sous-jacents déficitaires; il ne doit cependant pas excéder la portion de l'élément de perte que la Compagnie s'attend à recouvrer du groupe de contrats de réassurance.

L'ajustement au titre du risque lié aux contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré par le titulaire du groupe de contrats de réassurance à l'émetteur de ces derniers.

Présentation et informations à fournir

Aux fins de la présentation dans l'état consolidé de la situation financière, la Compagnie regroupe les contrats d'assurance émis d'une part et les contrats de réassurance détenus d'autre part. Elle présente séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Produits des activités d'assurance

À l'intérieur du périmètre des contrats d'assurance émis, le total des produits des activités d'assurance correspond au total des primes attendues. La Compagnie répartit les encaissements de primes attendus sur l'ensemble du périmètre et comptabilise les produits des activités d'assurance dans chaque période au cours de laquelle les services prévus aux contrats sont rendus, en fonction de l'écoulement du temps.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les variations des flux de trésorerie d'exécution se rapportant aux passifs au titre des sinistres survenus et à d'autres charges engagées pour exécuter les contrats d'assurance, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, ainsi que les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net

La Compagnie a choisi de présenter les sommes relatives aux contrats de réassurance détenus sous forme de montant net unique dans le total partiel qu'est le résultat des activités d'assurance. Le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance détenus représente le montant des primes payées affecté à la période, déduction faite des montants à recouvrer auprès des réassureurs. L'affectation des primes payées à chaque période se fonde sur le passage du temps, le total des primes attendues restant à payer étant réparti de manière égale entre les périodes. Les flux de trésorerie liés aux contrats de réassurance détenus que la Compagnie s'attend à recevoir du réassureur et qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres (comme les commissions liées aux cessions en réassurance et les taxes sur les primes) sont traités comme une réduction des primes à payer au réassureur.

Produits financiers ou charges financières liés aux contrats d'assurance, montant net

Le montant net des produits financiers ou des charges financières liés aux contrats d'assurance est constitué de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La Compagnie a choisi de présenter ces montants en totalité dans l'état consolidé du résultat net. Les montants liés aux contrats d'assurance émis sont présentés séparément des montants liés aux contrats de réassurance détenus.

Contrats sur instruments financiers

Classement

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, à la suite de quoi ils sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN » dans les tableaux) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAÉRG » dans les tableaux), ou encore au coût amorti, selon le modèle économique qu'emploie la Compagnie pour gérer les instruments financiers et les flux de trésorerie contractuels des instruments concernés.

Les instruments d'emprunt sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net : i) l'actif est détenu selon un modèle économique « détention aux fins de la perception », au sens décrit ci-après, et ii) les modalités contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (« RPVI ») sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net : i) l'actif est détenu selon un modèle économique « détention aux fins de la perception et de la vente », au sens décrit ci-après, et ii) les modalités contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des RPVI.

Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Compagnie ne fasse le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument.

Appréciation du modèle économique

La Compagnie détermine le modèle économique au niveau qui reflète le mieux sa gestion des portefeuilles d'actifs financiers servant à atteindre ses objectifs d'affaires. Pour déterminer les modèles économiques de la Compagnie, celle-ci fait appel au jugement et s'appuie sur des éléments probants pertinents et objectifs :

- les risques importants influant sur le rendement des activités de la Compagnie par exemple, le risque de marché ou le risque de crédit;
- les attentes passées et futures en matière de vente des portefeuilles de prêts ou de titres gérés dans le cadre d'un modèle économique.

Les modèles économiques de la Compagnie se classent dans les catégories suivantes :

- Détention aux fins de la perception L'objectif de ce modèle économique est de détenir des prêts et des titres pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (principal et intérêts) qui s'y rattachent. La vente est accessoire et devrait être peu fréquente ou négligeable.
- Détention aux fins de la perception et de la vente La perception des flux de trésorerie contractuels et la vente font partie intégrante de la réalisation de l'objectif de ce modèle économique. Dans le cadre de ce modèle économique, la Compagnie a choisi de comptabiliser à la juste valeur par le biais du résultat net les obligations auxquelles sont adossés les passifs au titre des contrats d'assurance afin de réduire au minimum la volatilité causée par les variations des taux d'intérêt.
- Autres Les investissements à court terme sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, car l'objectif principal de leur détention est de gérer les liquidités et de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente.

Évaluation des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des RPVI

Les instruments détenus dans le cadre d'un modèle économique « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » font l'objet d'une évaluation servant à déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels correspondent à des RPVI. Les flux de trésorerie de ce type sont ceux dont on s'attend généralement d'un contrat de prêt de base. Les montants de principal comprennent les remboursements de la valeur nominale de contrats de prêt et de financement, tandis que les intérêts se rapportent principalement au rendement de base des prêts, y compris l'indemnité exigée pour la prise en charge du risque de crédit et la valeur temps de l'argent associée au principal restant dû sur une période donnée.

Lorsque les modalités contractuelles introduisent une variabilité des flux de trésorerie incompatible avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes d'actifs investis classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la date à laquelle ils ont eu lieu, soit la date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs investis classés au coût amorti sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la date de règlement.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments d'emprunt satisfaisant aux critères des flux de trésorerie qui correspondent à des RPVI et sont gérés selon un modèle économique « détention aux fins de la perception ». Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les prêts évalués au coût amorti conformément à IFRS 9 comprennent le portefeuille de créances hypothécaires de la Compagnie.

Les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels satisfont aux critères des flux de trésorerie qui correspondent à des RPVI et sont gérés selon le modèle économique « détention aux fins de la perception et de la vente ». Ces instruments sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directs et des coûts marginaux. Après la comptabilisation initiale, ils sont réévalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf que les profits et les pertes de change et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Le cumul des profits et pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat net lorsque les instruments d'emprunt sont décomptabilisés.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Compagnie n'ait fait le choix irrévocable de les désigner comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception des dividendes. Lors de la décomptabilisation de l'instrument de capitaux propres, le cumul des profits et des pertes sera plutôt transféré, au sein des capitaux propres, du cumul des autres éléments du résultat global vers les résultats non distribués et présentés dans les profits ou pertes reclassés en résultats non distribués, montant net, dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent uniquement certaines actions privilégiées.

Un instrument d'emprunt dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable peut être désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (l'« option de la juste valeur ») lors de la comptabilisation initiale, même si l'instrument financier n'a pas été acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté. L'option de la juste valeur peut être utilisée à l'égard des actifs financiers si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes (« non-concordance comptable »). Les instruments d'emprunt désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, tout profit ou perte latent découlant de variations de la juste valeur étant pris en compte dans l'état consolidé du résultat net. La Compagnie a choisi de comptabiliser à la juste valeur par le biais du résultat net son portefeuille d'obligations auxquelles sont adossés ses passifs sur contrats d'assurance.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Aucun instrument dérivé n'est désigné comme couverture à des fins comptables. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation des instruments dérivés sont comptabilisés dans les revenus et profits nets de placement à l'état consolidé du résultat net. Les instruments dont la juste valeur est positive sont présentés au poste des actifs investis, tandis que les instruments dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs.

Dépréciation - correction de valeur pour pertes de crédit attendues

Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est comptabilisée pour tous les actifs financiers qui sont des instruments d'emprunt classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette correction de valeur représente le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit, déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, de la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique. Des informations prospectives sont explicitement incorporées dans l'estimation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, ce qui suppose l'exercice du jugement.

La correction de valeur est évaluée à un montant égal i) aux pertes de crédit attendues sur 12 mois ou ii) aux pertes de crédit pour la durée de vie pour les instruments financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fonde sur la valeur attendue de trois scénarios établis par pondération probabiliste de façon à mesurer les insuffisances de trésorerie attendues, actualisées au taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de trésorerie correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Compagnie et les flux de trésorerie que celle-ci s'attend à recevoir.

Dans l'évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les principales données d'entrée sont les suivantes :

- la probabilité de défaillance, qui est estimée pour un horizon temporel donné;
- la perte en cas de défaillance, soit une estimation de la perte qui sera subie s'il survient une défaillance à un moment donné;
- l'exposition en cas de défaillance, soit une estimation de l'exposition à une date de défaillance future.

Les pertes de crédit pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues résultant de tous les cas de défaillance possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois correspondent à la partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance de l'instrument financier qui pourraient se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Compte tenu de la prise en compte de critères de détérioration relative du crédit et d'informations prospectives, les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées avant l'incident de crédit. En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers assujettis à une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont classés en trois strates.

La strate 1 regroupe tous les instruments financiers non dépréciés dont le risque de crédit n'a pas connu d'augmentation importante depuis la comptabilisation initiale. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois à l'égard de ses instruments financiers de la strate 1. Pour déterminer si le risque de crédit a connu une augmentation importante, la Compagnie compare le risque qu'il se produise une défaillance de l'instrument financier à la date de clôture au risque de défaillance qui se rattachait à l'instrument financier à la date de sa comptabilisation initiale.

La strate 2 regroupe tous les instruments financiers non dépréciés dont le risque de crédit a connu une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de ses instruments financiers de la strate 2. Au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, l'instrument financier est réintégré dans la strate 1, et la Compagnie revient à la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois. La Compagnie détermine si le risque de crédit d'un instrument financier a connu une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale instrument par instrument. Les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues requise, après prise en compte des transferts d'instruments financiers entre les deux premières strates, sont comptabilisées au poste des revenus et profits (pertes) nets de placement dans l'état consolidé du résultat net. L'application du critère de l'augmentation importante du risque de crédit nécessite un jugement important.

Les instruments financiers de la strate 3 sont ceux que la Compagnie a classés comme dépréciés. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous ses instruments financiers de la strate 3. Elle classe un instrument financier comme déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs qui seront tirés de cet instrument se sont produits après sa comptabilisation initiale. Les indications de dépréciation sont notamment des indices que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes ou qu'une défaillance ou un défaut de paiement s'est produit. Tous les instruments financiers sur lesquels le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours selon les termes du contrat sont automatiquement considérés comme dépréciés.

Un instrument financier n'est plus considéré comme déprécié lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouvrés et qu'il est déterminé que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux modalités contractuelles initiales ou aux conditions de marché révisées de l'instrument financier, tous les critères de classement en tant qu'instrument déprécié ayant été corrigés. Les instruments financiers sont sortis du bilan, en partie ou en totalité, et portés en diminution de la correction de valeur pour pertes de crédit lorsque la Compagnie juge qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement futur de leur montant. Lorsque des instruments financiers sont garantis, la radiation n'intervient généralement qu'après que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à la Compagnie ou, dans certaines circonstances, lorsque la valeur nette de réalisation de toute garantie et d'autres informations disponibles semblent indiquer qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement ultérieur. Au cours des périodes ultérieures, tout recouvrement de montants précédemment sortis du bilan est crédité à la correction de valeur pour pertes de crédit. L'évaluation du recouvrement complet d'instruments financiers précédemment dépréciés et celle de l'absence de perspective réaliste de recouvrement futur constituent des jugements importants.

Méthodes comptables relatives aux autres instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les évaluations à la juste valeur des actifs investis sont classées par niveau selon une hiérarchie des justes valeurs fondée sur la nature des données d'entrée utilisées pour l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3).

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers correspond à leur valeur comptable lorsqu'ils ont une échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers qui sont assortis d'une échéance à plus long terme et ne sont pas cotés sur un marché actif est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux d'actualisation fondés sur les taux du marché observables ajustés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction se rapportant aux instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En ce qui concerne les instruments évalués au coût amorti et les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue des instruments selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Enfin, pour ce qui est des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable des instruments.

Taux d'intérêt effectif

Les produits et les charges d'intérêts se rapportant à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés au poste des revenus et profits (pertes) nets de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale. Lorsqu'elle calcule le taux d'intérêt effectif, la Compagnie estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Les frais liés à l'octroi du prêt, y compris les frais d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérés comme faisant partie intégrante du rendement gagné sur le prêt et sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût amorti des strates 1 et 2, les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les instruments financiers de la strate 3, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins de l'évaluation de la dépréciation, appliqué à la valeur comptable nette des instruments financiers.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé n'est pas séparé de l'actif financier auquel il est intégré. L'actif financier est plutôt classé dans son intégralité selon le classement approprié lors de la comptabilisation initiale, après une évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif et du modèle économique selon lequel il est géré.

Placements effectués dans le cadre du programme de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres font l'objet d'une garantie. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie puisque cette dernière ne transfère pas les risques et les avantages inhérents à la propriété aux contreparties dans le cadre des transactions. De même, les titres donnés par les contreparties en garantie de ces transactions ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque les contreparties ne transfèrent pas les risques et les avantages inhérents à la propriété à la Compagnie.

Présentation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a la capacité et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Autres méthodes comptables significatives

Acquisitions d'entreprises et consolidation

La Compagnie comptabilise le goodwill à la juste valeur de la contrepartie transférée, moins le montant net constaté des actifs identifiables acquis et des passifs repris, ces évaluations étant effectuées à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit découlant d'un achat à prix de faveur est constaté immédiatement en résultat net. La Compagnie passe en charges les coûts de transaction qu'elle engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sauf ceux qui sont liés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles CAGC exerce un contrôle. CAGC exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la cessation de contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin afin qu'elles deviennent conformes à celles de CAGC.

	Établissement	Participation et droits de vote de la Compagnie	Activités principales
Souveraine	Canada	100 %	Assurance IARD
CUMIS Générale	Canada	100 %	Assurance IARD
CILP	Canada	100 %	Société en commandite de placement
CIAL	Canada	100 %	Agence d'assurances autorisée
CSGC	Canada	100 %	Agence d'assurances autorisée

Transactions éliminées à la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes et tous les produits et charges latents découlant des transactions intragroupes sont éliminés à l'établissement des états financiers consolidés. Les profits latents résultant de transactions entre la Compagnie et des entités émettrices mises en équivalence sont compensés par la participation de la Compagnie dans l'entité émettrice. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière que les profits latents, à moins que la transaction ne fournisse des indications de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus souvent s'il se produit un événement ou une situation indiquant qu'il existe peut-être une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre, d'une part, la juste valeur d'un actif moins les coûts engagés pour sa vente et, d'autre part, sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement, soit celui des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables et indépendants.

Pour les immobilisations incorporelles autres que le goodwill, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer si des éléments indiquent que des pertes de valeur constatées antérieurement n'existent peut-être plus ou peuvent avoir diminué. En présence de tels éléments, la Compagnie procède à une estimation de la valeur recouvrable. Il y a reprise d'une perte de valeur antérieure seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT depuis la constatation de la dernière perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée de manière à correspondre à sa valeur recouvrable. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs.

La méthode comptable de la Compagnie est la suivante pour chaque groupe d'immobilisations incorporelles :

	Durée d'utilité
Goodwill	Durée indéterminée, sans amortissement
Licences	Durée indéterminée, sans amortissement
Marque	Durée indéterminée, sans amortissement
Relations clients	De 5 à 10 ans
Logiciels	De 2 à 5 ans

La catégorie « logiciels » regroupe principalement les coûts de développement des logiciels générés en interne.

Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent les prestations de retraite, les prestations pour soins médicaux et soins dentaires et certains autres avantages à l'intention des personnes admissibles. Le principal régime de retraite est un régime à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes duquel une entité verse des cotisations d'un montant déterminé à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres montants. Les obligations en matière de cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées à l'état consolidé du résultat net comme une charge au titre des avantages du personnel dans les autres charges d'exploitation des périodes au cours desquelles les services sont fournis par les employés.

Les autres régimes d'avantages correspondent à des obligations au titre des prestations comptabilisées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts prévus des obligations au titre des prestations de retraite sont passés en charges au cours des périodes de service conformément à la formule des avantages du régime, et une obligation au titre des prestations constituées est constatée à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi. Cela se produit généralement à partir du moment où les services rendus par un employé donnent lieu pour la première fois à la constitution de prestations en vertu du régime jusqu'à la date où les services supplémentaires que rend l'employé ne donnent plus lieu à un montant significatif de nouvelles prestations. Cette obligation est établie en fonction des modalités des régimes et des hypothèses actuarielles pertinentes. Les employés ne cotisent pas aux autres régimes d'avantages. Les régimes ne sont pas capitalisés. Le coût financier net du passif au titre des prestations constituées est comptabilisé dans les autres charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

L'incidence de la réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite, y compris les écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, et les écarts actuariels, est comptabilisée de façon permanente dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est inscrit à l'état consolidé du résultat net à la première des dates suivantes : au moment de la modification ou de la réduction du régime ou lorsque la Compagnie comptabilise les charges de restructuration ou les indemnités de fin de contrat de travail, le cas échéant.

Provisions et autres passifs

Les provisions sont comptabilisées i) lorsque la Compagnie a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, ii) qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et iii) que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses prévues pour régler l'obligation à un taux avant impôt qui tient compte des évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision imputable au passage du temps est constatée comme une charge d'intérêts et est classée parmi les autres charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net.

Provision pour commissions de transition des conseillers

Les conseillers de la Compagnie ont droit au versement d'une commission de transition en cas de cessation d'emploi admissible. Le passif au titre des commissions de transition est établi selon le nombre d'années de service et le volume moyen des commissions de suivi de chaque conseiller. Les paiements aux conseillers dont l'emploi a pris fin sont financés en partie au moyen de la réduction des commissions versées aux conseillers qui ont acquis les droits relatifs au portefeuille d'affaires au cours des trois premières années de leur relation de mandataire. Le calcul de l'obligation envers les conseillers actifs s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de fonds associées aux prestations constituées seront effectuées à la date prévue de cessation d'emploi.

Autres produits et charges d'exploitation

Les honoraires et autres produits comprennent les produits de commissions provenant de la vente de polices d'assurance. Les autres charges d'exploitation comprennent les charges qui ne sont pas directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Contrats de location

La Compagnie présente les actifs au titre de droits d'utilisation au poste des autres actifs, et les obligations locatives, au poste des provisions et autres passifs, à l'état consolidé de la situation financière.

Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Compagnie.

Transactions et soldes

La totalité des actifs et des passifs monétaires de la Compagnie libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change sont constatés dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception des profits et pertes latents découlant des actifs financiers non monétaires comme les titres de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Impôt sur le résultat

Pour comptabiliser l'impôt sur le résultat, la Compagnie utilise la méthode du report variable axée sur le bilan, en vertu de laquelle la charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales et les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui seraient à payer ou à recouvrer selon les résultats d'exploitation de l'exercice considéré. Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Un actif d'impôt différé est constaté lorsqu'il est probable que l'avantage lié aux pertes et aux déductions pourra être différé à des exercices ultérieurs à des fins fiscales. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, sauf pour les éléments qui sont associés à des composants des autres éléments du résultat global. L'impôt applicable est alors aussi constaté dans les autres éléments du résultat global.

Capital-actions

Les actions sont classées parmi les capitaux propres en l'absence d'obligation de virer des fonds ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, déduction faite de l'impôt.

3. Estimations, hypothèses et jugements comptables importants

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, y compris sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels, et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit aussi exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les secteurs qui nécessitent un plus haut degré de jugement ou qui comportent une plus grande part de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés dans les notes concernant les soldes de compte correspondants. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la Compagnie et avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Voici des estimations et des hypothèses importantes :

Évaluation des contrats d'assurance	Туре	Référence	Autres estimations et jugements importants	Туре	Référence
Estimation des flux de trésorerie futurs	Estimation	Note 10	Provision pour commissions de transition des conseillers	Estimation	Note 14
Taux d'actualisation	Estimation	Note 10	Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite	Estimation	Note 15
Taux d'actualisation	Jugement	Note 10	Pertes de crédit attendues	Jugement	Note 7
Ajustement au titre du risque	Estimation	Note 10			
Faits et circonstances des contrats déficitaires	Jugement	Note 9			

4. Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

Le 1^{er} janvier 2024, la Compagnie a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-dessous.

Modification d'IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives

Des modifications de portée limitée ont été apportées à IAS 1 en janvier 2020. Ces modifications clarifient le classement de la dette et des autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Elles visent à promouvoir l'application cohérente des exigences de classement de la norme par les entités. En octobre 2022, l'IASB a publié une nouvelle modification relative aux passifs non courants assortis de clauses restrictives afin de préciser que seules les clauses restrictives qu'une entité doit respecter au plus tard à la date de clôture influent sur le classement de ces passifs en tant que passifs courants ou non courants. La modification stipule également qu'une entité doit fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent exigibles dans les 12 mois.

En juillet 2020, l'IASB a publié la version définitive de cette modification, qui reportait d'un an, c'est-à-dire au 1er janvier 2024, la date d'entrée en vigueur de toutes les modifications de janvier 2020. Après avoir évalué cette modification, la Compagnie a déterminé qu'elle n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Modification d'IFRS 16 - Obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a modifié IFRS 16 Contrats de location dans le but de préciser de quelle façon le vendeur-preneur doit appliquer aux obligations locatives découlant d'une transaction de cession-bail les exigences relatives à l'évaluation ultérieure. La modification stipule que le vendeur-preneur doit évaluer les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser, ni en totalité ni en partie, le profit ou la perte réalisé sur le droit d'utilisation qu'il conserve. Ces dispositions n'empêchent pas le vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout profit ou perte se rattachant à la résiliation partielle ou totale du contrat de location. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. La Compagnie a déterminé que cette modification n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Modification d'IAS 7 et d'IFRS 7 - Accords de financement de fournisseurs

L'IFRS Interpretations Committee a modifié la rubrique « Accords de financement de fournisseurs » d'IFRS 7 afin de mieux définir les parties aux accords, d'élargir les informations à fournir et de clarifier les obligations d'information déjà en vigueur. Par suite de cette modification, les entités tenues de fournir des informations sur les accords de financement de fournisseurs doivent en exposer les caractéristiques de manière plus détaillée et indiquer clairement que ces accords sont employés uniquement à des fins de rehaussement de crédit ou que les instruments utilisés pour régler les montants dus ne constituent pas des accords de financement de fournisseurs. La Compagnie a déterminé que cette modification n'aurait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

5. Normes comptables publiées, mais pas encore appliquées

Modification d'IAS 21 - Absence de convertibilité

L'IFRS Interpretations Committee a publié « Absence de convertibilité », qui modifie IAS 21. La modification définit les cas où des monnaies sont convertibles et expose le processus servant à estimer le cours du change lorsqu'elles ne le sont pas. La modification d'IAS 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.

Modification d'IFRS 7 et d'IFRS 9 - Classement et évaluation des instruments financiers

En 2022, l'IASB a achevé son suivi après mise en œuvre et modifié les indications d'IFRS 9 afin de rendre plus claire la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers réglés au moyen de transferts électroniques. Le guide d'application déjà en vigueur stipule qu'un passif financier doit être décomptabilisé à la date de règlement, mais la modification permet également aux entités de considérer que l'obligation relative à un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique est exécutée avant la date du règlement. La modification d'IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette modification sur ses états financiers consolidés.

Remplacement d'IAS 1 Présentation des états financiers par IFRS 18

L'IASB a entrepris son projet relatif aux états financiers de base en réponse aux préoccupations des investisseurs sur la comparabilité et la transparence de l'information sur la performance des entités. Le remplacement d'IAS 1 s'inscrit dans la continuation du dialogue en cours depuis 2019. Il est prévu que les nouvelles dispositions s'appliquent à tous les états financiers préparés et présentés conformément aux normes IFRS de comptabilité. IFRS 18 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité - Volume 11

Par le processus d'améliorations annuelles, l'IASB apporte des modifications nécessaires, mais non urgentes, à des normes IFRS de comptabilité qui ne feront pas partie d'un autre grand projet. Ces améliorations seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications sur ses états financiers consolidés intermédiaires résumés.

6. Volatilité des marchés des capitaux et incertitude économique à l'échelle mondiale

La grande incertitude qui règne actuellement s'accompagne de risques pour les perspectives économiques, occasionnés par les épisodes de conditions météorologiques extrêmes, le difficile retour à la normale des politiques monétaires, y compris la possibilité que les taux d'intérêt restent élevés pendant longtemps dans certaines économies à cause de l'inflation persistante, la recrudescence des tensions géopolitiques, l'exacerbation des frictions du commerce international, qui est susceptible d'accroître le coût des importations et d'entraver la désinflation, les élections à venir au Canada, la nouvelle administration aux États-Unis, qui pourrait entraîner une modification des politiques économiques, commerciales et étrangères, et le spectre d'une politique budgétaire restrictive devant l'ampleur de la dette publique. Les répercussions de la conjoncture sur la Compagnie, ses résultats d'exploitation ainsi que sa performance et sa situation financières, qui pourraient comprendre des pertes sur créances, des profits ou des pertes latents sur le portefeuille d'actifs investis, et des effets sur les passifs au titre des contrats d'assurance et autres provisions, dépendront de l'évolution future des événements, qui demeure incertaine.

7. Actifs investis et montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance

a) Actifs investis

		Juste v		Valeur		
	Classe	Classement		ation	Coût amorti	comptable
31 décembre 2024	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	\$	Total \$
Obligations						
Gouvernement fédéral	833 071	-	-	403 767	-	1 236 838
Gouvernements provinciaux	606 663	-	-	362 607	-	969 270
Administrations municipales	73 746	-	-	24 863	-	98 609
Sociétés	744 708	344 520	-	417 398	-	1 506 626
Titres garantis par des créances	17 433	-	-	10 273	-	27 706
Obligations internationales	189 767	-	-	102 360	-	292 127
	2 465 388	344 520	-	1 321 268	-	4 131 176
Actions						
Actions ordinaires canadiennes	-	664 595	32	-	-	664 627
Actions privilégiées canadiennes	-	78 594	229 240	-	-	307 834
Actions américaines	-	215 220	-	-	-	215 220
	-	958 409	229 272	-	-	1 187 681
Placements à court terme	-	455 659	-	-	-	455 659
Sociétés en commandite	-	305 650	-	-	-	305 650
Fonds d'investissement	-	323 761	-	-	-	323 761
Créances hypothécaires	-	-	-	-	722 314	722 314
Autres placements	-	-	-	-	12 538	12 538
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	40 239	40 239
Total des actifs investis	2 465 388	2 387 999	229 272	1 321 268	775 091	7 179 018

	Juste valeur					Valeur
	Classer	ment	Désignat	 Désignation		comptable
31 décembre 2023	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	\$	Total \$
Obligations						
Gouvernement fédéral	871 296	-	-	251 375	-	1 122 671
Gouvernements provinciaux	646 452	-	-	193 402	-	839 854
Administrations municipales	72 519	-	-	19 779	-	92 298
Sociétés	712 587	310 672	-	278 054	-	1 301 313
Titres garantis par des créances	23 410	-	-	9 156	-	32 566
Obligations internationales	218 416	-	-	71 132	-	289 548
	2 544 680	310 672	-	822 898	-	3 678 250
Actions						
Actions ordinaires canadiennes	-	540 033	8 071	-	-	548 104
Actions privilégiées canadiennes	-	94 574	169 282	-	-	263 856
Actions américaines	-	169 861	-	-	-	169 861
	-	804 468	177 353	-	-	981 821
Placements à court terme	-	436 993	-	-	-	436 993
Sociétés en commandite	-	289 075	-	-	-	289 075
Fonds d'investissement	-	297 795	-	-	-	297 795
Actifs dérivés	-	5 744	-	-	-	5 744
Créances hypothécaires	-	-	-	-	635 642	635 642
Autres placements	-	-	-	-	12 045	12 045
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	37 276	37 276
Total des actifs investis	2 544 680	2 144 747	177 353	822 898	684 963	6 374 641

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres prêtés comptabilisés dans les actifs investis indiqués ci-dessus comprenait une somme de 27 237 \$ en actions (86 864 \$ en 2023) et une somme de 454 679 \$ en obligations (692 431 \$ en 2023).

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que la Compagnie se défasse d'instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lesquels sont tous des actions privilégiées. La Compagnie a ainsi cédé pour 6 701 \$ d'actions privilégiées (84 252 \$ en 2023) au cours de l'exercice considéré et réalisé un profit de 105 \$ (une perte de 10 559 \$ en 2023) qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

b) Placements évalués à la juste valeur

La Compagnie est tenue d'établir la juste valeur de son portefeuille de placements en se servant de mesures axées sur le marché obtenues sur des marchés actifs dans la mesure du possible, en tenant compte d'autres données d'entrée observables et non observables et en ayant recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données courantes du marché. Les actifs et les passifs constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont évalués et classés, aux fins de la présentation de l'information financière, selon une hiérarchie comportant trois niveaux. Ces trois niveaux ont été établis selon l'importance et la fiabilité des données d'entrée utilisées dans les différentes techniques d'évaluation. Ces niveaux sont définis ci-dessous.

Niveau 1 - Prix cotés

Ce niveau correspond aux prix cotés non ajustés s'appliquant à des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. La juste valeur est établie selon les prix cotés sur des marchés actifs obtenus auprès de sources externes d'établissement des cours.

Niveau 2 - Autres données observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés, pour des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. Ces données comprennent les prix cotés pour des instruments similaires négociés sur des marchés actifs, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires négociés sur des marchés non actifs, les données d'entrée autres que les prix cotés observables pour ces instruments, comme les taux d'intérêt et les courbes de taux, la volatilité, l'échelonnement des remboursements anticipés, les risques de crédit et les taux de défaut de paiement, lorsque ceux-ci sont disponibles, et les données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 - Données non observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché. La direction doit recourir à ses propres hypothèses concernant les données non observables, car il n'y a que peu ou pas d'activité de marché pour ces actifs ou ces passifs ou de données observables connexes pouvant être corroborées à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables exigent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations importantes pour établir certaines projections et hypothèses quant à l'information qui serait utilisée par les intervenants du marché pour établir les prix des actifs ou des passifs. Pour vérifier le prix établi, la Compagnie évalue le caractère raisonnable des justes valeurs en les comparant aux modèles d'évaluation acceptés par le secteur, aux fluctuations des écarts de taux d'intérêt et aux prix négociés récemment pour des actifs similaires, s'il y a lieu. Les créances hypothécaires sont évaluées au coût amorti, et leur juste valeur, leur technique d'évaluation et les données d'entrée correspondantes sont présentées à la note 7 e).

Les tableaux suivants résument la façon dont les justes valeurs des mesures récurrentes ont été établies :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
		Autres		
		données	Données	
	Prix cotés	observables importantes	non observables importantes	Total de la juste valeur
31 décembre 2024	\$	s importantes	s s	juste valeur \$
JVBAÉRG				
Obligations	-	2 465 388	-	2 465 388
Actions	229 240	-	32	229 272
	229 240	2 465 388	32	2 694 660
JVBRN				
Obligations	-	1 665 788	-	1 665 788
Actions	958 409	-	-	958 409
Placements à court terme	-	455 659	-	455 659
Sociétés en commandite	-	-	305 650	305 650
Fonds d'investissement	-	323 761	-	323 761
	958 409	2 445 208	305 650	3 709 267
Total des actifs investis à la juste valeur	1 187 649	4 910 596	305 682	6 403 927
JVBRN				
Passifs dérivés (note 14)	-	9 866	-	9 866
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	9 866	-	9 866

	Niveau 1	Niveau 2 Autres données observables	Niveau 3 Données non observables	Total de la
31 décembre 2023	Prix cotés \$	importantes \$	importantes \$	juste valeur \$
JVBAÉRG				
Obligations	-	2 544 680	-	2 544 680
Actions	169 282	-	8 071	177 353
	169 282	2 544 680	8 071	2 722 033
JVBRN				
Obligations	-	1 133 570	-	1 133 570
Actions	804 468	-	-	804 468
Placements à court terme	-	436 993	-	436 993
Sociétés en commandite	-	-	289 075	289 075
Fonds d'investissement	-	297 795	-	297 795
Actifs dérivés	-	5 744	-	5 744
	804 468	1 874 102	289 075	2 967 645
Total des actifs investis à la juste valeur	973 750	4 418 782	297 146	5 689 678
JVBRN				
Passifs dérivés (note 14)	-	443	-	443
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	443	-	443

Les placements évalués à la juste valeur et classés au niveau 3 sont les placements dans des sociétés en commandite, constitués de parts de fonds de capital-investissement gérés par des tiers (les « fonds »). La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est établie en fonction de la valeur liquidative des fonds. La valeur liquidative des sociétés en commandite est dérivée des états financiers annuels ou trimestriels les plus récents de chaque fonds à l'aide des techniques d'évaluation fondées sur des données non observables qu'emploie le gestionnaire de ce fonds. Compte tenu du moment où la Compagnie obtient les données d'évaluation des gestionnaires de placements, la valeur de ces placements est généralement présentée avec un retard de trois mois et avoisine la juste valeur pour la période, à moins qu'il y ait un indice important d'une variation de leur valeur à la date de clôture. Les ventes de placements dans des sociétés en commandite sont comptabilisées dans les revenus et les profits (pertes) nets de placement. La Compagnie n'évalue pas la sensibilité de la juste valeur des sociétés en commandite parce que les données utilisées par le gestionnaire de chacun des fonds pour établir la valeur liquidative sont des données non observables qui ne sont pas facilement disponibles.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des évaluations des justes valeurs de niveau 3 :

		Sociétés		
	Actions	en commandite	Total	
31 décembre 2024	\$	\$	\$	
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 071	289 075	297 146	
Achats	-	18 851	18 851	
Ventes et rachats	(8 039)	(17 066)	(25 105)	
Profits latents	-	14 790	14 790	
Solde à la clôture de l'exercice	32	305 650	305 682	

	Sociétés					
	Actions	en commandite	Total			
31 décembre 2023	\$	\$	\$			
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 216	303 027	311 243			
Achats	-	16 275	16 275			
Ventes et rachats	(145)	(19 902)	(20 047)			
Pertes latentes	-	(10 325)	(10 325)			
Solde à la clôture de l'exercice	8 071	289 075	297 146			

c) Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net

Les revenus et profits nets de placement sont présentés ci-dessous :

31 décembre 2024	Classés à la JVBAÉRG \$	Classés à la JVBRN \$	Désignés à la JVBAÉRG \$	Désignés à la JVBRN \$	Coût amorti	Autres \$	Total \$
Produits d'intérêts	81 579	32 768	-	39 420	32 461	28 931	215 159
Produits de dividendes	-	64 410	13 676	-	-	-	78 086
Frais de placement	(2 853)	(2 763)	(265)	(1 529)	(1 509)	(161)	(9 080)
Revenus nets de placement	78 726	94 415	13 411	37 891	30 952	28 770	284 165
Profits (pertes) nets réalisés	(9 370)	19 365	-	2 976	350	-	13 321
Profits (pertes) nets de change	41	(16 497)	-	-	-	-	(16 456)
Variation de la juste valeur (note 21)	-	166 461	-	23 401	-	-	189 862
Pertes de crédit attendues (note 21)	189	-	-	-	(534)	-	(345)
Profits (pertes) nets de placement	(9 140)	169 329	-	26 377	(184)	-	186 382
Revenus et profits nets de placement	69 586	263 744	13 411	64 268	30 768	28 770	470 547

31 décembre 2023	Classés à la JVBAÉRG \$	Classés à la JVBRN \$	Désignés à la JVBAÉRG \$	Désignés à la JVBRN \$	Coût amorti	Autres \$	Total \$
Produits d'intérêts	73 453	35 293	-	21 696	31 371	17 765	179 578
Produits de dividendes	-	60 835	13 377	-	-	570	74 782
Frais de placement	(2 787)	(2 349)	(194)	(901)	(1 481)	(146)	(7 858)
Revenus nets de placement	70 666	93 779	13 183	20 795	29 890	18 189	246 502
Profits (pertes) nets réalisés	(30 307)	24 987	-	(10 763)	106	-	(15 977)
Pertes nettes de change	-	(2 709)	-	-	-	-	(2 709)
Variation de la juste valeur (note 21)	-	85 740	-	33 188	-	-	118 928
Pertes de crédit attendues (note 21)	(219)	-	-	-	(1 399)	-	(1 618)
Profits (pertes) nets de placement	(30 526)	108 018	-	22 425	(1 293)	-	98 624
Revenus et profits nets de placement	40 140	201 797	13 183	43 220	28 597	18 189	345 126

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance est présenté ci-dessous. Les éléments liés à l'assurance comprennent l'incidence des actifs auxquels sont adossés les passifs d'assurance, et les éléments non liés à l'assurance comprennent l'incidence des actifs couvrant l'excédent. Les flux de trésorerie générés par les actifs liés à l'assurance sont étroitement rattachés à ceux des passifs qui y sont adossés. Les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte du résultat net de placement inclus dans les autres éléments du résultat global, qui sont principalement des éléments non liés à l'assurance.

	31 décembre 2024			
	Éléments liés à l'assurance \$	Éléments non liés à l'assurance \$	Total \$	
Produits d'intérêts	52 643	162 516	215 159	
Produits de dividendes	4 636	73 450	78 086	
Frais de placement	(2 281)	(6 799)	(9 080)	
Revenus nets de placement	54 998	229 167	284 165	
Profits nets réalisés	1 935	11 386	13 321	
Pertes nettes de change	-	(16 456)	(16 456)	
Pertes de crédit attendues (note 21)	-	(345)	(345)	
Variation de la juste valeur (note 21)	51 200	138 662	189 862	
Profits nets de placement	53 135	133 247	186 382	
Revenus et profits nets de placement	108 133	362 414	470 547	
Intérêts capitalisés liés aux activités d'assurance	(182 479)	-	(182 479)	
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(70 516)	-	(70 516)	
Charge financière nette des contrats d'assurance	(252 995)	-	(252 995)	
Intérêts capitalisés liés aux activités de réassurance	14 575	-	14 575	
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	5 822	<u>.</u>	5 822	
Produit financier net des contrats de réassurance	20 397	-	20 397	
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	(124 465)	362 414	237 949	

	31 décembre 2023			
	Éléments liés à l'assurance \$	Éléments non liés à l'assurance \$	Total \$	
Produits d'intérêts	35 334	144 243	179 577	
Produits de dividendes	2 117	72 666	74 783	
Frais de placement	(1 558)	(6 300)	(7 858)	
Revenus nets de placement	35 893	210 609	246 502	
Profits (pertes) nets réalisés	(16 647)	670	(15 977)	
Profits nets de change	-	(2 709)	(2 709)	
Pertes de crédit attendues (note 21)	-	(1 618)	(1 618)	
Variation de la juste valeur (note 21)	68 207	50 721	118 928	
Profits nets de placement	51 560	47 064	98 624	
Revenus et profits nets de placement	87 453	257 673	345 126	
Intérêts capitalisés liés aux activités d'assurance	(153 586)	-	(153 586)	
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(26 414)	-	(26 414)	
Charge financière nette des contrats d'assurance	(180 000)	-	(180 000)	
Intérêts capitalisés liés aux activités de réassurance	11 662	-	11 662	
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	1 873	-	1 873	
Produit financier net des contrats de réassurance	13 535	-	13 535	
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	(79 012)	257 673	178 661	

d) Échéances des actifs investis

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Aucune échéance déterminée \$	Total \$
Obligations	312 881	1 480 002	991 786	1 346 507	-	4 131 176
Actions	-	-	-	-	1 187 681	1 187 681
Placements à court terme	455 659	-	-	-	-	455 659
Sociétés en commandite	-	-	-	-	305 650	305 650
Fonds d'investissement	-	-	-	-	323 761	323 761
Créances hypothécaires	161 707	375 429	177 214	7 964	-	722 314
Autres placements	-	-	-	12 538	-	12 538
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	40 239	40 239
	930 247	1 855 431	1 169 000	1 367 009	1 857 331	7 179 018
	13	% 26	% 16	% 19	% 26	% 100 %

31 décembre 2023	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Aucune échéance déterminée \$	Total \$
Obligations	125 214	1 374 040	953 596	1 225 400	-	3 678 250
Actions	-	-	-	-	981 821	981 821
Placements à court terme	436 993	-	-	-	-	436 993
Sociétés en commandite	-	-	-	-	289 075	289 075
Fonds d'investissement	-	-	-	-	297 795	297 795
Actifs dérivés	5 301	-	-	-	443	5 744
Créances hypothécaires	194 883	337 068	101 720	1 971	-	635 642
Autres placements	-	-	-	12 045	-	12 045
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	37 276	37 276
	762 391	1 711 108	1 055 316	1 239 416	1 606 410	6 374 641
	12	% 27	% 17	% 19	% 25	% 100 %

e) Diversification des créances hypothécaires

Concentration du crédit	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Crédit résidentiel assuré	1 465	1 567
Crédit résidentiel non assuré	212 217	160 432
Crédit commercial	508 632	473 643
	722 314	635 642

Concentration géographique	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Provinces de l'Atlantique	22 635	13 890
Québec	260 025	230 194
Ontario	273 405	250 134
Provinces de l'Ouest	166 249	141 424
	722 314	635 642
Juste valeur	727 368	624 335

Les créances hypothécaires sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des créances hypothécaires a été calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de chaque instrument. Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement d'obligations de référence du gouvernement du Canada pour des instruments assortis d'échéances semblables ajustés en fonction d'un risque de crédit spécifique. Pour déterminer l'ajustement lié au risque de crédit, la Compagnie tient compte des conditions du marché, de la valeur des biens qui garantissent les créances hypothécaires et d'autres indicateurs de solvabilité.

f) Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : a) activités bien circonscrites; b) objectif précis et bien défini, par exemple fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; c) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; d) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (des « tranches »).

La Compagnie détient des participations dans diverses entités structurées prises en compte dans l'état consolidé de la situation financière au poste des actifs investis. Ces entités regroupent des véhicules de financement adossés à des actifs, des fonds d'investissement et des sociétés en commandite. La Compagnie ne consolide pas ces entités structurées, car elle n'y détient aucune participation importante ou ne contrôle pas l'entité qui les gère.

Les participations de la Compagnie dans des entités structurées non consolidées se présentaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2024	Valeur comptable \$	Risque maximal de perte \$
Titres garantis par des créances	27 706	27 706
Fonds d'investissement	323 761	323 761
Sociétés en commandite	305 650	305 650

31 décembre 2023	Valeur comptable \$	Risque maximal de perte \$
Titres garantis par des créances	32 566	32 566
Fonds d'investissement	297 795	297 795
Sociétés en commandite	289 075	289 075

Titres garantis par des créances

Les placements dans les titres garantis par des créances de tiers sont composés de titres adossés à des créances mobilières, de prêts auto et de créances sur cartes de crédit. Le financement et le soutien sont à hauteur du placement effectué.

Fonds d'investissement

Les placements dans les fonds d'investissement sont composés de parts investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sous-jacents qui sont gérés par Addenda et d'autres gestionnaires tiers. Les fonds d'investissement sont des fiducies privées perpétuelles créées en vertu de conventions de fiducie. Les fonds d'investissement donnent aux investisseurs un accès aux portefeuilles sous-jacents, dont l'objectif est de réduire le risque de volatilité au moyen de portefeuilles équilibrés et d'accroître le rendement. Le financement et le soutien ne sont fournis aux fonds d'investissement que par l'intermédiaire des parts achetées; par conséquent, l'exposition maximale de la Compagnie aux fonds d'investissement correspond à la juste valeur totale des placements de la Compagnie dans ces fonds.

Sociétés en commandite

La Compagnie détient des parts dans les fonds dans le but de générer une appréciation du capital et des rendements au moyen d'investissements dans des infrastructures. Les placements dans les sociétés en commandite sont structurés de manière à donner au commanditaire tiers le droit exclusif de gérer et de contrôler les fonds. Ces sociétés en commandite sont financées au moyen des engagements et des apports en capital des commanditaires des fonds. Le risque maximal de perte de la Compagnie se limite au total des apports en capital de cette dernière dans les fonds. La Compagnie s'est engagée à faire des apports en capital futurs, qui sont présentés à la note 24.

g) Pertes de crédit attendues

Le tableau qui suit présente les pertes de crédit attendues sur les obligations comptabilisées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les créances hypothécaires comptabilisées au coût amorti. Il n'y a pas eu de transfert important d'une strate à l'autre au cours de l'exercice considéré (néant en 2023), et la variation des soldes représente les modifications des paramètres de risque, les achats et les ventes.

	Provision pour pertes de crédit attendues 31 décembre 2024				Provision pour pertes de crédit attendues 31 décembre 2023			
	Strate 1	Strate 2 \$	Strate 3 \$	Total \$	Strate 1 \$	Strate 2 \$	Strate 3 \$	Total \$
Actifs financiers Obligations	1 651		-	1 651	1 840	_	· -	1 840
Créances hypothécaires	721	291	1 642	2 654	747	309	1 064	2 120
Total des actifs investis	2 372	291	1 642	4 305	2 587	309	1 064	3 960

Les valeurs comptables des obligations classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des créances hypothécaires classées au coût amorti susceptibles de faire l'objet d'une perte de crédit attendue sont présentées dans le tableau ci-dessous, par strate:

	Valeur des pertes de crédit attendues à l état consolidé de la situation financière				Valeur des pertes de crédit attendues à l état consolidé de la situation financière			
		31 décembr	e 2024			31 décembre	2023	
	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Obligations	2 465 388	-	-	2 465 388	2 544 680	-	-	2 544 680
Créances hypothécaires	714 688	4 127	3 499	722 314	632 015	758	2 869	635 642
Total des actifs investis	3 180 076	4 127	3 499	3 187 702	3 176 695	758	2 869	3 180 322

8. Gestion des risques financiers

La Compagnie a établi des politiques et des pratiques de gestion des risques couvrant les aspects clés de ses activités. Le conseil d'administration approuve ces politiques, et la direction est responsable de s'assurer qu'elles sont correctement maintenues et mises en pratique. Le conseil d'administration a la confirmation que les risques sont gérés de façon appropriée grâce à des rapports réguliers et à un rapport de conformité annuel, de même qu'à des examens faits par les services d'audit interne de la Compagnie.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière découlant du manquement d'un débiteur ou d'une contrepartie à honorer ses obligations de paiement envers la Compagnie. Il augmente lorsqu'il y a une concentration de placements dans des secteurs similaires, dans la même zone géographique ou dans une seule entité. La politique de placement de la Compagnie établit des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un seul émetteur et au secteur des entreprises. Elle énonce aussi des directives générales pour l'exposition géographique. La Compagnie surveille toutes les positions pour s'assurer que celles-ci ne dépassent pas ces limites de concentration.

La Compagnie limite sa concentration de placements dans une société émettrice ou dans un groupe de contrôle donné à 5 % de l'actif total (5 % en 2023), et au plus 20 % (20 % en 2023) du portefeuille d'obligations peut être investi dans des obligations assorties d'une note inférieure à A. Au 31 décembre 2024, l'exposition la plus importante aux obligations d'une société s'établissait à 1,5 % de l'actif investi (2,1 % en 2023), soit 3,8 % du total des capitaux propres (5,1 % en 2023). Le portefeuille d'obligations compte 82,7 % d'obligations notées A ou supérieures à A (82,6 % en 2023).

Le portefeuille de créances hypothécaires de la Compagnie représente 10,1 % (10,0 % en 2023) de la valeur comptable des actifs investis. La Compagnie a une politique en matière de créances hypothécaires exhaustive qui prévoit, entre autres, des limites applicables à chaque prêt, à la diversification par type de biens et à la diversification géographique. Chaque créance hypothécaire est garantie par des biens immobiliers et des contrats connexes. Au 31 décembre 2024, la créance hypothécaire présentant le solde le plus important s'élevait à 20 294 \$ (12 319 \$ en 2023). Toutes les créances hypothécaires commerciales de plus de 2 000 \$ sont évaluées selon les risques qui s'y rapportent, sur une base annuelle.

Le risque de crédit peut découler des soldes d'actifs des contrats de cession en réassurance en cas de non-exécution du réassureur, la cession ne déchargeant pas l'assureur principal de sa responsabilité à l'endroit des titulaires de police. La Compagnie a mis sur pied un comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie qui évalue la situation financière de ses réassureurs afin de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant découler de l'insolvabilité d'un réassureur. Les réassureurs doivent habituellement avoir obtenu une notation minimum de solidité financière de A- à l'entrée en vigueur du traité; les agences de notation retenues sont A.M. Best et Standard & Poor's (« S&P »). Des lignes directrices concernant la concentration ont aussi été mises en place afin d'établir le nombre maximum de contrats pouvant être conclus avec un réassureur. Aucun défaut important de la part des réassureurs contreparties à des opérations conclues par la Compagnie n'a eu lieu pendant l'exercice. Dans ses estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, la Compagnie a tenu compte d'une estimation du risque de non-exécution des réassureurs.

Le risque de crédit lié aux passifs au titre des contrats d'assurance se rapporte principalement aux primes exigibles des titulaires de police relativement aux services d'assurance rendus alors que les primes n'ont pas encore été encaissées. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit lié à un titulaire de police donné est négligeable. Les polices de la Compagnie sont distribuées par des conseillers, des gestionnaires de programme ou des courtiers qui sont responsables du recouvrement des sommes dues.

Les obligations, les placements à court terme et certains équivalents de trésorerie sont évalués par des notations externes attribuées par Morningstar DBRS, S&P et Moody's Investors Services.

Les contrats de cession en réassurance et les autres créances sont classés selon les notations de solidité financière attribuées par A.M. Best et S&P. Les créances hypothécaires sont classées au moyen du système de notation interne d'Addenda qui surveille les expositions liées au crédit. Addenda se fonde sur l'expérience, le jugement et d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs pour attribuer une notation interne.

Les tableaux ci-après présentent des informations sur les soldes exposés au risque de crédit. Des détails supplémentaires sont fournis sur la note de crédit des contreparties, si ces détails sont connus. La note AAA est la note la plus élevée qui puisse être attribuée et les actifs qui ne sont pas classés dans l'intervalle délimité par les notes AAA à BBB sont classés comme des placements spéculatifs.

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	427 224	521 863
Obligations	4 131 176	3 678 250
Placements à court terme ¹	455 659	436 993
Sociétés en commandite	305 650	289 075
Fonds d'investissement	323 761	297 795
Actifs dérivés ²	-	5 744
Créances hypothécaires	722 314	635 642
Revenus de placement à recevoir	40 239	37 276
Contrats de cession en réassurance ³	558 087	437 626
Autres placements	12 538	12 045
	6 976 648	6 352 309

¹ Au 31 décembre 2024, 100,0 % (100,0 % en 2023) des placements à court terme étaient des placements de première qualité et avaient une note située dans l'intervalle AAA à BBB

³ Au 31 décembre 2024, 100,0 % (92,3 % en 2023) des contrats de cession en réassurance étaient de première qualité et avaient une note située dans l'intervalle AAA

	31 déceml	31 décembre 2024		re 2023
	Obligations %	Créances hypothécaires %	Obligations %	Créances hypothécaires %
AAA	37,5	-	39,3	-
AA	25,7	0,2	23,4	0,2
A	19,5	87,9	19,9	83,6
BBB	14,9	9,1	13,5	10,4
Inférieur à BBB	2,4	2,8	3,4	5,8
Non noté	-	-	0,5	-
	100,0	100,0	100,0	100,0

La direction a inféré les notations qui suivent pour les placements à court terme : AAA = R-1 (élevé); AA = R-1 (moyen); A = R-1 (faible); BBB = R-2 (élevé, moyen, faible); au-dessous de BBB = R-3 (élevé, moyen, faible).

Les montants totaux présentés dans les tableaux ci-dessus représentent l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit si le pire des scénarios se produisait, sauf dans le cas des règlements échelonnés, et ne tiennent pas compte des garanties détenues ou d'autres caractéristiques de rehaussement de crédit des actifs.

Dans le cours normal des activités de règlement des sinistres, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlement échelonné. La Compagnie garantit les obligations des sociétés d'assurance vie au titre de ces rentes, d'une valeur de 683 899 \$ au 31 décembre 2024 (659 952 \$ en 2023), en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Une tranche de 12 540 \$ (12 038 \$ en 2023) de la valeur totale est classée comme règlements échelonnés de type 2 et comptabilisée dans les autres placements au poste des actifs investis. Cette pratique a lieu avec plusieurs entreprises canadiennes autorisées. Le risque net de la Compagnie correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, la Compagnie conclut des contrats de règlement échelonné avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est A ou supérieure à cette note. Aucun défaut n'a eu lieu en 2024 ni en 2023, et la Compagnie estime que la possibilité de défaut est faible. Le risque de crédit est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolvables.

La Compagnie participe à un programme de prêt de titres géré par une institution financière de régime fédéral, aux termes duquel elle prête des titres qu'elle détient à d'autres institutions financières pour leur permettre de respecter leurs engagements d'exécution. La Compagnie reçoit, en garantie des titres prêtés, des titres dont la notation financière et la valeur sont supérieures. Des titres d'une juste valeur de 512 024 \$ (838 043 \$ en 2023) ont été obtenus en nantissement de titres prêtés de 481 916 \$ (779 295 \$ en 2023). Les titres obtenus en nantissement n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

² Au 31 décembre 2024, les actifs dérivés dont la juste valeur est positive se chiffraient à néant (étaient conclus avec des contreparties dont la note était fixée à AA en 2023).

La Compagnie est le bénéficiaire désigné de garanties composées de trésorerie, de comptes en fiducie et de lettres de crédit, qui totalisaient 127 650 \$ au 31 décembre 2024 (99 202 \$ en 2023), cédés en nantissement par des réassureurs sans licence. Cette garantie est détenue à l'égard du passif des polices, soit 90 797 \$ au 31 décembre 2024 (83 699 \$ en 2023) et pourrait être utilisée si ces réassureurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. La garantie en trésorerie se chiffrant à 25 425 \$ (12 453 \$ en 2023) a été comptabilisée au poste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque sur actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

a) Risque sur actions

Le risque sur actions survient lorsque les résultats financiers sont touchés de façon négative par des variations dans les marchés financiers.

Une politique de placement est en place, et son application est contrôlée tous les trimestres par le conseil d'administration. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. En vertu de la politique, les placements dans toute entité ou tout groupe d'entités liées ne peuvent excéder 5 % (5 % en 2023) de la valeur de l'actif de la Compagnie.

Le portefeuille d'actions de la Compagnie est comparé aux indices figurant dans le tableau ci-après. Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables demeurant constantes, sur la juste valeur du portefeuille d'actions de la Compagnie ainsi que sur le résultat net avant impôt :

		31 décembre	2024	31 décembre 2023	
Portefeuille d'actions	Indice de référence	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	3	68 266	744	55 481
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	-	20 416	-	16 983

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés en devises qui n'est pas compensée par la valeur des passifs correspondants varie en raison de la fluctuation des taux de change.

La plus grande partie du risque de change auquel la Compagnie est exposée est liée à son portefeuille de placements. Des politiques limitent les placements dans des titres libellés en devises à 15 % (15 % en 2023) de la valeur des actifs investis. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise se traduirait par une augmentation ou une diminution du résultat net en raison d'une variation de 14 986 \$ (19 188 \$ en 2023) de la juste valeur des contrats de change à terme servant de couverture. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise aurait une incidence de 38 544 \$ (74 848 \$ en 2023) sur la juste valeur des placements. En ce qui concerne les placements libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise se traduirait par une augmentation ou une diminution de 14 043 \$ (18 599 \$ en 2023) des autres éléments du résultat global.

La Compagnie a conclu des contrats de change à terme pour atténuer une partie de son risque de change. Un contrat de change à terme est un engagement d'acheter ou de vendre une devise à une date future et à un taux fixe donné. Les contrats de change à terme sont négociés sur les marchés hors cote. Ceux dont la juste valeur est positive sont inclus au poste des actifs investis (note 7), tandis que ceux dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs (note 14).

Le risque de manquement par les contreparties liées à ces instruments financiers dérivés se limite au coût de remplacement positif des instruments, lequel est sensiblement inférieur à leur valeur nominale. Le coût de remplacement des instruments financiers dérivés hors cote est estimatif et calculé au moyen d'une méthode d'évaluation tenant compte des taux de change et des prix qui s'appliquent à des instruments sous-jacents comportant des échéances et des modalités similaires. Le coût de remplacement reflète le montant estimatif que la Compagnie recevrait ou paierait pour mettre fin aux contrats au 31 décembre 2024. À cette date, la Compagnie aurait payé 9 866 \$ pour mettre fin aux contrats (reçu 5 301 \$ en 2023). Les dates d'échéance des contrats de la Compagnie sont échelonnées du 23 janvier au 17 avril 2025. Les notionnels des contrats de change à terme ont totalisé 192 648 \$ (197 182 \$ en 2023). Les contreparties sont des institutions financières de régime fédéral.

Le BSIF exige que soient déclarés le coût de remplacement, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques pour chaque type d'instrument dérivé. Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement d'un instrument auquel s'ajoute un montant représentant le montant du risque de crédit potentiel futur, selon la définition qu'en donne le BSIF. L'équivalent du facteur de pondération des risques est obtenu en appliquant un facteur de pondération des risques au montant en équivalent-crédit, conformément aux lignes directrices du BSIF.

Le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par type d'instrument dérivé se présentent comme suit:

	31 décem	bre 2024	31 décembre 2023		
	Montant en équivalent-crédit \$	Équivalent du facteur de pondération \$	Montant en équivalent-crédit \$	Équivalent du facteur de pondération \$	
Contrats de change à terme	-	-	5 801	29	

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. La Compagnie est exposée de manière importante aux variations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme et à long terme, y compris les variations dans les écarts de crédit, entraînent des changements dans les profits et les pertes réalisés et latents.

Ce risque est géré au moyen de données historiques et de données courantes qui permettent d'établir le profil des sinistres à régler par catégorie d'assurance, celui-ci permettant de définir une stratégie et une politique de placement approuvées et surveillées par le conseil d'administration. Cette politique et cette stratégie reposent sur la prudence, sur les lignes directrices des organismes de réglementation et sur le profil de règlement des sinistres par catégorie de produit. La politique prévoit des restrictions de placement prudentes qui permettent à la Compagnie de maintenir un équilibre entre la poursuite des objectifs à long terme et des possibilités qui se présentent sur le marché. Pour y parvenir, la Compagnie investit dans un portefeuille diversifié de titres et déplace les actifs d'une catégorie à une autre selon l'évolution des tendances des marchés financiers.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur la juste valeur du portefeuille de la Compagnie, ainsi que sur le résultat net ou les autres éléments du résultat global avant impôt, d'une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes :

	31 décembre	2024	31 décembre 2023	
	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$
Obligations	113 348	57 167	120 190	43 950
Actions privilégiées canadiennes	9 231	2 101	7 027	2 150
Fonds d'investissement	-	17 752	-	23 128

Le risque de taux d'intérêt provoque également une volatilité des produits en raison de l'actualisation des soldes des contrats d'assurance. Les variations de la valeur des soldes des contrats d'assurance découlant des fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisées dans le montant net des produits financiers et des charges financières à l'état consolidé du résultat net. La variation correspondante de la valeur des actifs auxquels sont adossés ces passifs est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon la désignation des actifs détenus aux fins du règlement des obligations liées aux sinistres futurs. Si les actifs auxquels sont adossés les passifs sont désignés, selon l'option de la juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les profits et les pertes liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Pour atténuer l'incidence du risque de taux d'intérêt, la Compagnie emploie une stratégie de gestion des actifs et des passifs selon laquelle les actifs auxquels sont adossés les contrats d'assurance de la Compagnie sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément au choix qu'autorise IFRS 9. L'objectif du programme est de réduire les non-concordances, dans les éléments de produits liés à l'assurance, entre l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les actifs investis et les passifs d'assurance grâce à une stratégie d'appariement des échéances. Aux termes d'IFRS 17, la courbe d'actualisation utilisée pour évaluer les passifs d'assurance est sans lien avec les actifs investis, car le taux d'actualisation est déterminé à partir d'un portefeuille de référence conçu pour correspondre aux profils de flux de trésorerie des contrats d'assurance. En raison de cette absence de lien, il existera une volatilité des produits à l'état consolidé du résultat net.

La sensibilité estimative du résultat net avant impôt et des capitaux propres à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les contrats d'assurance de la Compagnie et les actifs financiers auxquels ils sont adossés est présentée ci-dessous. Les chiffres négatifs représentent une diminution du résultat net avant impôt ou des capitaux propres et les chiffres positifs représentent une augmentation.

			31 décem	bre 2024	
		Incidence sur le re avant imp		Incidence sur les cap	itaux propres
Hypothèse	Sensibilité	Contrats d'assurance \$	Actifs financiers \$	Contrats d'assurance \$	Actifs financiers \$
Taux d'intérêt	+100 pb	82 233	(74 920)	60 852	(55 441)
Taux d'intérêt	-100 pb	(86 652)	74 920	(64 122)	55 441

		31 décembre 2023				
		Incidence sur le ré avant impé		Incidence sur les capitaux propres		
Hypothèse	Sensibilité	Contrats d'assurance \$	Actifs financiers \$	Contrats d'assurance \$	Actifs financiers \$	
Taux d'intérêt Taux d'intérêt	+100 pb -100 pb	70 158 (73 847)	(67 078) 67 078	51 917 (54 647)	(49 638) 49 638	

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la capacité de la Compagnie de disposer des fonds suffisants pour respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations de la Compagnie découlent des demandes de règlement, des engagements contractuels et d'autres sorties de fonds. La Compagnie n'a pas d'engagement important en matière de dépenses en capital, et de telles dépenses ne sont habituellement pas nécessaires dans le cours normal des activités.

Les règlements de sinistres, les engagements contractuels et d'autres sorties de trésorerie sont financés par les flux de trésorerie découlant des produits courants, qui excèdent normalement les besoins de trésorerie. Au 31 décembre 2024, la Compagnie détenait 427 224 \$ (521 863 \$ en 2023) en trésorerie et équivalents de trésorerie et 455 659 \$ (436 993 \$ en 2023) en placements à court terme. De plus, la Compagnie détenait des lignes de crédit et un portefeuille de placements liquides. La juste valeur du volet du portefeuille consacré aux obligations, qui comprend principalement des titres canadiens à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements et des obligations de sociétés de première qualité, ajoutée à celle des actions négociées sur les marchés canadiens et américains, totalisait 5 220 725 \$ au 31 décembre 2024 (4 506 832 \$ en 2023).

En plus des fonds générés en interne, la Compagnie dispose de facilités de crédit de 19 000 \$ (19 000 \$ en 2023) qui lui donnent une souplesse financière supplémentaire pour répondre à ses besoins de trésorerie de manière continue. Au 31 décembre 2024, la Compagnie n'avait prélevé aucun montant (néant en 2023) sur ces facilités.

Les échéances estimatives des passifs financiers (note 7) et des autres engagements de la Compagnie sont présentées dans les tableaux ci-dessous selon leur valeur non actualisée. Les passifs financiers et les engagements contractuels sont présentés selon leurs échéances contractuelles. Les autres passifs sont présentés compte tenu des attentes à l'égard de l'échéance des flux de trésorerie futurs ou de la durée des contrats.

Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	De 6 à 9 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	381 346	-	-	-	-	381 346
Obligations locatives	12 532	16 025	7 545	2 399	150	38 651
Autres passifs						
Commissions de transition des conseillers	74 358	62 827	22 445	41 083	60 365	261 078
Commissions de transition des conseillers à payer	15 147	16 350	-	-	-	31 497
Passifs dérivés	9 866	-	-	-	-	9 866
	493 249	95 202	29 990	43 482	60 515	722 438
Engagements contractuels						
Financement hypothécaire	33	27 427	3 543	-	-	31 003
31 décembre 2023	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	De 6 à 9 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	352 400	-	-	-	-	352 400
Obligations locatives	11 900	15 597	6 669	2 989	483	37 638
Autres passifs						
Commissions de transition des conseillers	70 853	61 102	17 993	39 551	55 847	245 346
Commissions de transition des conseillers à payer	10 700	11 509	-	-	-	22 209
Passifs dérivés	443	-	-	-	-	443
	446 296	88 208	24 662	42 540	56 330	658 036
Engagements contractuels						
Financement hypothécaire	2 279	163	-	-	-	2 442

Les engagements de financement hypothécaire de la Compagnie ont des taux d'intérêt qui varient de 4,20 % à 8,80 % (de 6,75 % à 9,70 % en 2023).

Les échéances estimatives des passifs sur contrats d'assurance de la Compagnie sont présentées dans les tableaux ci-dessous, selon leur valeur non actualisée, en fonction de l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus.

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, exclusion faite des ajustements au titre du risque	1 922 612	779 583	579 447	456 248	329 272	625 870	4 693 032
31 décembre 2023	Moins de 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, exclusion faite des ajustements au titre du risque ¹	1 673 617	701 474	535 454	400 472	295 701	529 244	4 135 962

Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

9. Gestion du risque d'assurance

a) Nature des risques découlant des passifs au titre des contrats d'assurance

Il y a incertitude quant à savoir si un événement assuré se produit et à quel degré pour chaque police. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est aléatoire, donc imprévisible. Les sociétés d'assurances acceptent le transfert de l'incertitude par les titulaires de police et cherchent à ajouter de la valeur par l'effet du cumul et de la gestion du risque d'assurance. La Compagnie est exposée à des risques de pertes dans l'éventualité où des hypothèses ou des informations incomplètes ou inexactes servent à la tarification, à l'établissement des produits d'assurance ou à la constitution de provisions.

Le principal risque qui découle, pour la Compagnie, de ses contrats d'assurance est que le montant réel des demandes de règlement et des versements connexes puisse dépasser la valeur comptable des passifs d'assurance, la fréquence ou la gravité des sinistres réels ayant dépassé les prévisions.

Puisque la Compagnie est un assureur IARD, une catastrophe pourrait avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Le risque de catastrophe se définit comme l'exposition à des pertes découlant de multiples demandes de règlement à la suite d'une catastrophe. Les risques éventuels comprennent notamment les tremblements de terre, les tornades, les inondations, les tempêtes de vent ou de grêle et les incendies.

Le risque de souscription, le risque de règlement et le risque de conception des produits et d'établissement des prix sont aussi importants pour la gestion appropriée du risque d'assurance. Le risque de souscription correspond aux pertes financières pouvant découler de la sélection et de l'approbation des risques à assurer ou de l'application inappropriée des règles de souscription aux risques assurés. Le risque de règlement est le risque de subir une perte financière à cause d'une variation de la fréquence ou de la gravité des sinistres, d'une évaluation inadéquate des demandes de règlement ou d'un règlement de sinistre inapproprié. Le risque de conception des produits et d'établissement des prix découle des pertes financières pouvant résulter du commerce des assurances lorsque les coûts et les passifs liés à une catégorie de produits dépassent les prévisions sur lesquelles s'appuyait l'établissement des prix pour cette catégorie de produits. Des politiques, des processus et d'autres contrôles internes ont été établis pour gérer ces risques afin qu'ils demeurent dans des limites tolérables.

La Compagnie a recours à la réassurance pour gérer certains risques d'assurance; toutefois, elle demeure tout de même exposée au risque de réassurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière imputable à une garantie de réassurance inadéquate ou à un défaut d'un réassureur. Si un réassureur omet d'acquitter une demande de règlement pour quelque raison que ce soit, la Compagnie demeure responsable du paiement envers le titulaire de police.

D'autres facteurs externes jouent un rôle dans la gestion du risque d'assurance de la Compagnie. Les assureurs IARD font l'objet d'une réglementation gouvernementale importante. Comme pour tout secteur réglementé, il se peut que des changements apportés ultérieurement à la réglementation ou d'autres éventualités empêchent la Compagnie d'augmenter ses taux ou de prendre d'autres mesures pour améliorer ses résultats d'exploitation. De plus, des modifications à la réglementation, des interprétations judiciaires nouvelles ou inattendues ou l'évolution du contexte politique pourraient influer sur le montant des sinistres à régler. Les risques macroéconomiques, comme les fluctuations des rendements qui entrent dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie ou des changements dans les prévisions de la Compagnie quant au niveau d'inflation, sont aussi des aspects importants à prendre en considération pour l'établissement du passif estimatif.

b) Sources d'incertitude et processus de formulation d'hypothèses pour les estimations des flux de trésorerie futurs servant à déterminer le passif des sinistres survenus

La Compagnie établit une estimation des flux de trésorerie futurs servant à déterminer le passif des sinistres survenus qui comprend une somme devant servir à régler tous les sinistres déclarés et les SSND.

Lorsqu'elle estime ces flux de trésorerie futurs, la Compagnie considère en premier lieu les estimations relatives aux sinistres déclarés. Les estimations des sinistres déclarés individuels sont établies, au cas par cas, par des modélisations prévisionnelles et par des experts internes en sinistres pour tous les secteurs d'assurance, sauf l'assurance voyage. Des modèles prévisionnels sont employés pour estimer les sinistres autres que les sinistres majeurs; ils prennent en compte les circonstances de l'incident, le demandeur, le titulaire de police et le détail des dommages ou blessures. L'estimation des sinistres majeurs ou complexes est confiée à des experts en sinistres. Ces derniers s'appuient sur leurs connaissances et leur expertise afin d'établir des estimations de la provision pour chaque dossier de sinistre, compte tenu de toute l'information disponible au sujet des circonstances du sinistre. La Compagnie a consigné par écrit une politique et des procédures d'établissement des provisions pour chaque dossier de sinistre. Dans le secteur de l'assurance voyage, l'évaluation du passif lié aux sinistres survenus est effectuée par l'AGG et passée en revue par le service d'actuariat de la Compagnie lors d'un examen trimestriel par des pairs.

Pour arriver à l'estimation définitive des flux de trésorerie futurs, la Compagnie estime ensuite le montant des SSND. Cette estimation est calculée par l'actuaire désigné et doit couvrir les besoins futurs, tant pour les sinistres déclarés que pour ceux qui ont été subis, mais qui n'ont pas encore été déclarés. La Compagnie ne peut établir avec certitude le montant des sinistres déclarés étant donné qu'il pourrait lui manquer certains renseignements à la date d'évaluation. De même, une incertitude entoure les sinistres non déclarés, car il est possible que des sinistres surviennent sans être déclarés immédiatement à la Compagnie. C'est pourquoi la valeur de ces sinistres doit être estimée, et il n'est pas exclu qu'il s'écoule plusieurs années avant qu'on ne puisse en déterminer le montant réel.

L'estimation totale des flux de trésorerie futurs est établie au moyen d'un ensemble de techniques actuarielles reconnues pour la projection des sinistres, notamment la méthode du triangle et la méthode Bornhuetter-Ferguson. Ces méthodes sont conçues de façon à déterminer l'échéancier et le coût ultime de tous les sinistres et frais de règlement non réglés, aussi bien les sinistres déclarés que ceux qui ont été subis, mais qui n'ont pas encore été déclarés. Elles reposent sur des hypothèses en ce qui concerne les ratios sinistres-primes attendus, l'évolution des sinistres, les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, l'exposition aux risques, les recouvrements prévus au titre de la réassurance et d'autres tendances. Lorsqu'il y a un changement important du contexte ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées pour tenir compte des différences prévues.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution au fil du temps du cumul estimatif des sinistres, déduction faite de la réassurance, telle qu'elle se présente au 31 décembre 2024 :

Année de survenance	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	Total \$
Estimation des coûts finaux liés aux règlements de sinistres (déduction faite de la réassurance, avant actualisation) :											
À la clôture de l'année de survenance	1 637 924	1 757 030	1 882 990	2 181 340	2 251 704	2 155 675	2 162 829	2 555 951	2 932 985	3 468 938	
Un an plus tard	1 588 473	1 749 824	1 897 698	2 166 238	2 301 838	2 112 461	2 131 566	2 638 527	3 012 154		
Deux ans plus tard	1 567 564	1 782 620	1 903 731	2 185 220	2 309 603	2 060 714	2 109 299	2 626 677			
Trois ans plus tard	1 572 105	1 790 940	1 914 403	2 165 890	2 318 365	2 066 086	2 106 902				
Quatre ans plus tard	1 571 785	1 817 706	1 907 194	2 156 991	2 393 461	2 110 069					
Cinq ans plus tard	1 592 405	1 834 104	1 927 715	2 158 587	2 333 278						
Six ans plus tard	1 576 200	1 809 529	1 911 850	2 152 701							
Sept ans plus tard	1 568 806	1 802 017	1 903 342								
Huit ans plus tard	1 574 260	1 797 812									
Neuf ans plus tard	1 571 192										
Estimation du cumul net des demandes de règlement pour l'exercice considéré	1 571 192	1 797 812	1 903 342	2 152 701	2 333 278	2 110 069	2 106 902	2 626 677	3 012 154	3 468 938	23 083 065
Paiements cumulatifs à ce jour	(1 534 988)	(1 751 762)			(2 131 624)	(1 839 046)					(19 018 540
,	, ,			, ,	, ,	, ,			. ,		•
Passif comptabilisé	36 204	46 050	73 029	110 551	201 654	271 023	335 027	491 534	798 827	1 700 626	4 064 525
Passif relatif aux années de survenance précédentes											76 165
Incidence de l'actualisation											(329 966
Incidence de l'ajustement au titre du risque											232 930
Autres											13 051
Passif au titre des sinistres survenus, montant net											4 056 705

31 décembre 2024	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, montant brut	4 321 193	266 750	4 587 943
Sommes à recevoir des réassureurs	(497 418)	(33 820)	(531 238)
Total du passif au titre des sinistres survenus, montant net	3 823 775	232 930	4 056 705

c) Changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les passifs au titre des contrats d'assurance

Les hypothèses retenues pour élaborer cette estimation sont choisies par catégorie d'affaires, type de perte et emplacement géographique. Il faut tenir compte des caractéristiques des risques, des tendances historiques, de la quantité d'informations disponibles sur les demandes de règlement individuelles, de l'inflation et de tout autre facteur pertinent.

Certaines hypothèses nécessitent un important recours au jugement, notamment en ce qui concerne l'incidence prévue de la législation gouvernementale et des décisions judiciaires à venir. En raison de la diversité des aspects dont il faut tenir compte, il n'est pas véritablement faisable de choisir et de quantifier les hypothèses qui sont plus susceptibles que d'autres d'avoir une incidence importante sur l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie.

d) Objectifs, politiques et processus de gestion des risques découlant des passifs au titre des contrats d'assurance

L'objectif de souscription de la Compagnie consiste à acquérir des affaires dans un de ses marchés cibles en suivant une approche prudente et diversifiée et à obtenir des résultats techniques rentables.

La Compagnie utilise des manuels de souscription exhaustifs qui décrivent les pratiques et procédures utilisées pour l'évaluation du risque d'assurance de chaque élément à assurer et qui indiquent s'il y a lieu ou non d'assurer cet élément. La Compagnie souscrit de l'assurance automobile après un examen annuel du dossier de conduite du client et de ses antécédents de sinistres.

Pour la souscription de l'assurance des biens, la Compagnie tient compte de divers facteurs pertinents, dont la condition matérielle, la valeur à neuf des biens, les antécédents de sinistres et le secteur géographique. Tous les membres du personnel du service de souscription suivent une formation appropriée, et leur travail fait l'objet d'un contrôle par la Compagnie. Les conseillers et les courtiers sont rémunérés, en partie, selon la rentabilité de leur portefeuille.

Conformément aux exigences du BSIF, la Compagnie soumet ses provisions à un examen complet par des pairs, tous les trois ans; dans cet intervalle, elle soumet également ses méthodes et ses hypothèses à un examen annuel.

Les politiques d'établissement des prix de la Compagnie tiennent compte de nombreux facteurs, y compris les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, le taux des dépenses par catégorie de produits, les facteurs de risque spéciaux, le capital nécessaire au maintien de la catégorie de produits et le revenu de placement à gagner sur ce capital. Le processus d'établissement des prix de la Compagnie est conçu de manière à procurer un rendement approprié sur les capitaux propres, tout en assurant la stabilité des taux à long terme. L'application des faits et circonstances à ces risques constitue un jugement important dans l'évaluation des contrats d'assurance. Ces facteurs sont examinés annuellement et donnent lieu à des ajustements périodiques afin de tenir compte du contexte courant.

La Compagnie veille à demeurer conforme à toute la réglementation pertinente et participe activement à des discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes sectoriels pour demeurer bien informée des modifications envisagées et pour bien faire connaître ses préoccupations. Lors de sa planification stratégique, elle évalue les conséquences des modifications éventuelles à son contexte réglementaire et politique afin d'ajuster ses plans au besoin.

e) Objectifs, politiques et processus de gestion du risque d'assurance par la réassurance

La Compagnie a pour stratégie de conserver le risque de souscription lorsque c'est financièrement prudent de le faire. Elle évalue annuellement ses besoins d'assurance pour déterminer le niveau de réassurance requis. La réassurance est souscrite pour limiter l'exposition de la Compagnie à un risque en particulier, à une catégorie de risques ou à un risque lié à une zone géographique. Pour gérer le risque de contrepartie de réassurance, la Compagnie évalue et surveille périodiquement la vigueur financière de ses réassureurs.

La Compagnie souscrit des affaires très diversifiées, tant pour ce qui est des branches d'activité que des emplacements géographiques. Rien ne garantit qu'une catastrophe n'entraînera pas des demandes de règlement dépassant la garantie de réassurance maximale de la Compagnie; toutefois, compte tenu des modèles de risque de catastrophe de la Compagnie, celle-ci bénéficie d'une protection d'un niveau qu'elle juge prudent et qui va au-delà des exigences réglementaires.

La Compagnie a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance afin de limiter sa responsabilité à un montant maximum pour un seul et même sinistre. De plus, la Compagnie a conclu un contrat de réassurance qui limite sa responsabilité si un même événement entraîne une série de demandes de règlement, sauf dans le cas de l'assurance voyage (voir plus loin).

Les montants de conservation nette de la Compagnie s'établissent comme suit :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Sinistre individuel		
Assurance des biens	7 500	7 500
Assurance responsabilité générale	5 000	5 000
Assurance automobile	5 000	5 000
Assurance détournements et responsabilité des administrateurs	5 000	5 000
Catastrophe		
Limite globale	2 000 000	1 700 000
Plein de conservation de la Compagnie	99 950	100 275

Pour certaines catégories spéciales d'entreprises ou certains types de risques, le plein de conservation pour un seul et même événement peut être inférieur en raison de l'existence d'un traité particulier ou d'une réassurance facultative. La limite globale pour la réassurance contre les catastrophes s'applique à tous les dossiers d'assurance IARD ultimement détenus par GCL. Après application du programme de réassurance contre les catastrophes, le plein de conservation de la Compagnie à l'égard des sinistres survenus se chiffre à 99 950 \$ (100 275 \$ en 2023).

En 2024, la Compagnie a fait usage de la garantie contre les catastrophes décrite ci-dessus. La quasi-totalité de cette garantie a été remise en vigueur par le paiement de primes additionnelles.

L'assurance accident et maladie en voyage de CUMIS Générale, souscrite par l'AGG, est cédée à 100 % : 45 % (45 % en 2023) à CCAV et 55 % (55 % en 2023) à un réassureur externe. Une protection supplémentaire de réassurance contre les pertes excédentaires est souscrite à l'externe, par personne et par catastrophe. L'assurance maladie en voyage est plafonnée à 6 750 \$ (6 750 \$ en 2023) et est assujettie à une limite par catastrophe de 15 250 \$ (15 250 \$ en 2023). L'assurance annulation, après application de la cession de 55 % susmentionnée, est plafonnée à 6 750 \$ (6 750 \$ en 2023). Les accidents de vol sont entièrement réassurés, et les sinistres pour décès accidentel survenant lors d'un événement unique impliquant 15 vies ou plus sont couverts à hauteur de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2023).

Les conséquences sur le plan de la souscription du recours par la Compagnie à des programmes de réassurance, pour les résultats de l'exercice, sont décrites à la note 10.

f) Analyse de sensibilité

La Compagnie est exposée à des risques dans chacune des catégories d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière. La corrélation des hypothèses a une incidence importante pour la détermination du passif ultime lié au sinistre, et les mouvements dans les hypothèses ne sont pas linéaires; en outre, on ne peut quantifier la sensibilité de certaines hypothèses clés, par exemple les modifications législatives à venir.

Pour s'assurer de disposer d'un capital suffisant pour résister à divers scénarios plausibles et considérablement défavorables, la Compagnie réalise un Examen de la santé financière (« ESF ») visant à tester la suffisance de son capital. L'ESF est effectué tous les ans, comme l'exigent la Loi sur les sociétés d'assurances et le BSIF et conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). L'ESF est préparé par l'actuaire désigné, et les scénarios défavorables font l'objet d'un examen annuel afin que les risques appropriés soient inclus dans l'ESF. Le risque lié à la fréquence des sinistres et à leur gravité, le risque d'inflation, le risque de prime, le risque de réassurance et le risque lié aux placements ont été pris en compte dans les scénarios défavorables plausibles retenus pour le dernier ESF, qui influent sur le ratio de perte nette de la façon illustrée par l'analyse de sensibilité présentée ci-après. L'exposition au risque de tremblement de terre et le défaut des réassureurs ont aussi été considérés pour des simulations de crise, comme il est décrit à la note 7 g). Les derniers résultats ont indiqué que les perspectives financières et la situation du capital de la Compagnie sont satisfaisantes, compte tenu des hypothèses retenues.

Les tableaux ci-dessous présentent la sensibilité estimative du résultat net avant impôt et des capitaux propres aux changements dans les hypothèses se rapportant aux contrats d'assurance de la Compagnie, avant et après l'incidence de la réassurance :

			31 décembre	e 2024	
			nce sur t avant impôt	Incider les capitau	
Hypothèse	Sensibilité	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$
Ratio de perte ¹	+10 %	(382 139)	(344 402)	(282 783)	(254 857)
Erreur d'estimation actuarielle	Insuffisance de 1 %	(45 879)	(40 567)	(33 950)	(30 020)

		31 décembre 2023					
		Incidenc le résultat net a		Incidence les capitaux			
Hypothèse	Sensibilité	D Brute \$	éduction faite de la réassurance \$	E Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$		
Ratio de perte ¹	+10 %	(328 846)	(306 781)	(243 346)	(227 018)		
Erreur d'estimation actuarielle	Insuffisance de 1 %	(39 880)	(36 538)	(29 511)	(27 038)		

La sensibilité au ratio de perte illustre l'incidence d'une augmentation de 10 % des sinistres et frais de règlement et de la charge ou du recouvrement de l'élément de perte se rapportant aux contrats d'assurance émis, exclusion faite de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Le chiffre, déduction faite de la réassurance, tient compte des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, y compris le composant de recouvrement de perte, et exclut lui aussi l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

g) Concentrations du risque d'assurance

La Compagnie est exposée à des risques de catastrophe en raison des polices d'assurance biens et automobile de formule générale qu'elle souscrit partout au pays. Les concentrations de risques d'assurance exposés à des sinistres de catastrophe sont évaluées, et la Compagnie a adopté une stratégie de réassurance visant à réduire ces risques à un niveau acceptable.

Une attention particulière est accordée aux risques de tremblement de terre en Colombie-Britannique, au Québec et dans l'est de l'Ontario. La Compagnie utilise des techniques de modélisation des tremblements de terre acceptées dans le secteur pour comprendre son exposition et elle se fonde sur cette information pour établir la garantie contre les catastrophes décrite à la note 9 e). En plus des tremblements de terre, d'autres risques de catastrophe sont aussi modélisés, comme les violents orages convectifs, les ouragans et les tempêtes hivernales, et la Compagnie souscrit de la réassurance en fonction du risque susceptible d'entraîner la perte la plus prononcée. Puisque la réassurance souscrite contre les catastrophes n'est pas spécifique à un risque, la Compagnie obtient donc un niveau élevé de protection contre les sinistres de catastrophe pouvant découler d'autres risques. Les simulations de crise en cas de tremblement de terre visant le capital de la Compagnie sont basés sur des événements qui se produisent une fois par 500 ans. Les scénarios testés respectent ou dépassent les exigences de l'ICA.

Les principaux résultats techniques de la Compagnie, répartis par catégorie de produits, s'établissent comme suit :

31 décembre 2024	Produits des activités d'assurance \$	Charges liées aux sinistres survenus et autres charges \$	Variations du passif au titre des sinistres survenus \$
Assurance automobile	2 474 134	2 061 850	32 940
Assurance habitation	1 383 883	1 017 555	(15 000)
Assurance agricole	236 543	61 522	1 955
Assurance entreprise	970 099	654 092	(92 340)
Assurance voyage et autres	285 802	138 349	(25 840)
	5 350 461	3 933 368	(98 285)

31 décembre 2023	Produits des activités d'assurance \$	Charges liées aux sinistres survenus et autres charges \$	Variations du passif au titre des sinistres survenus \$
Assurance automobile	2 080 695	1 624 923	44 975
Assurance habitation	1 251 659	820 637	25 431
Assurance agricole	210 959	104 131	(2 554)
Assurance entreprise	899 486	477 231	8 529
Assurance voyage et autres	291 458	123 538	(8 499)
	4 734 257	3 150 460	67 882

h) Risques financiers liés aux contrats d'assurance

L'information relative au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché pour les passifs au titre des contrats d'assurance, y compris une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt, est présentée à la note 8.

10. Passifs au titre des contrats d'assurance

a) Analyse des soldes des contrats d'assurance et de réassurance par catégorie de produits

	31 décemb	31 décemb	re 2023	
	Passif au titre des sinistres survenus \$	Actif au titre des sinistres survenus \$	Passif au titre des sinistres survenus \$	Actif au titre des sinistres survenus \$
Assurance automobile	2 845 726	227 365	2 424 643	184 434
Assurance habitation	606 510	87 124	482 027	17 873
Assurance agricole	80 312	4 076	71 577	2 489
Assurance entreprise	974 584	162 229	910 341	135 963
Assurance voyage et autres	80 811	50 444	99 369	65 546
	4 587 943	531 238	3 987 957	406 305

b) Report des passifs au titre des contrats d'assurance

Les tableaux ci-dessous présentent le report des passifs nets au titre des contrats d'assurance émis; le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus sont indiqués séparément. Le solde de clôture des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté ci-dessous devrait être décomptabilisé dans son intégralité et inclus dans l'évaluation des groupes de contrats d'assurance connexes dans moins d'un an.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif a des sinistres			
31 décembre 2024	Exclusion faite de l'élément de perte \$	Élément de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	au titre du	Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition \$	Total \$
Passifs au titre des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier	320 941	50 645	3 748 183	239 773	(16 850)	4 342 692
Produits des activités d'assurance	(5 350 461)					(5 350 461)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges liées aux sinistres survenus et autres charges engagées		(57 560)	3 836 584	96 784		3 875 808
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 054 318					1 054 318
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		15 958				15 958
Variations du passif au titre des sinistres survenus			(28 478)	(69 807)		(98 285)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	1 054 318	(41 602)	3 808 106	26 977	-	4 847 799
Résultat des activités d'assurance	(4 296 143)	(41 602)	3 808 106	26 977	-	(502 662)
Charges financières d'assurance (note 7)	-	11 441	241 554	-	-	252 995
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global	(4 296 143)	(30 161)	4 049 660	26 977	-	(249 667)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	5 376 373					5 376 373
Charges liées aux sinistres et autres charges payées			(3 476 650)			(3 476 650)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 007 911)				(87 843)	(1 095 754)
Total des flux de trésorerie	4 368 462	-	(3 476 650)	-	(87 843)	803 969
Affectation aux groupes de contrats d'assurance des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(85 603)				85 603	
Passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre	307 657	20 484	4 321 193	266 750	(19 090)	4 896 994

	Passif au de la couvertu		Passif a des sinistre		. Actifs au titre	
31 décembre 2023	Exclusion faite de l'élément de perte \$	Élément de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition \$	Total \$
Passifs au titre des contrats d'assurance au	222.420	27 (22	2 400 407	045 407	(40.700)	2.050.074
1 ^{er} janvier	223 439	37 622	3 402 106	215 487	(18 790)	3 859 864
Produits des activités d'assurance	(4 734 257)					(4 734 257)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges liées aux sinistres survenus et autres charges engagées		(42 031)	3 071 471	78 989		3 108 429
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	991 063					991 063
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		51 616				51 616
Variations du passif au titre des sinistres survenus			122 333	(54 451)		67 882
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	991 063	9 585	3 193 804	24 538	-	4 218 990
Résultat des activités d'assurance	(3 743 194)	9 585	3 193 804	24 538	-	(515 267)
Charges financières d'assurance (note 7)	-	(213)	180 213	-	-	180 000
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global	(3 743 194)	9 372	3 374 017	24 538	-	(335 267)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	4 819 724					4 819 724
Charges liées aux sinistres et autres charges payées			(3 021 008)			(3 021 008)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(911 806)				(92 271)	(1 004 077)
Total des flux de trésorerie	3 907 918	-	(3 021 008)	-	(92 271)	794 639
Affectation aux groupes de contrats d'assurance des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(94 210)				94 210	
Autres variations	26 988	3 651	(6 932)	(251)	-	23 456
Passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre	320 941	50 645	3 748 183	239 774	(16 851)	4 342 692

L'élément de perte comptabilisé dans le passif au titre de la couverture restante se rapporte principalement aux produits d'assurance automobile.

c) Report des actifs au titre des contrats de cession en réassurance

Les montants présentés en tant qu'actifs au titre des contrats de cession en réassurance dans l'état consolidé de la situation financière se rapportent aux droits et aux obligations contractuels nets de la Compagnie aux termes de contrats de réassurance. Les tableaux ci-dessous présentent le report des actifs nets au titre des contrats de réassurance détenus; l'actif au titre de la couverture restante et les sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus sont indiqués séparément.

	Actif at de la couvert			Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus	
31 décembre 2024	Exclusion faite du composant recouvre- ment de perte \$	Composant recouvre- ment de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	Total \$
Actif au titre des contrats de réassurance au 1er janvier	30 679	642	374 714	31 591	437 626
Imputation des primes de réassurance payées	(403 490)				(403 490)
Sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus					
Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges		(643)	392 613	17 090	409 060
Composant recouvrement de perte sur les contrats sous- jacents déficitaires et ajustements		9 495			9 495
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus			(43 214)	(14 861)	(58 075)
Total des sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	-	8 852	349 399	2 229	360 480
Charges (produits) afférents aux contrats de réassurance, montant net	(403 490)	8 852	349 399	2 229	(43 010)
Charges financières de réassurance (note 7)	-	-	20 397	-	20 397
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global	(403 490)	8 852	369 796	2 229	(22 613)
Flux de trésorerie					
Primes payées	390 166				390 166
Sommes reçues			(247 092)		(247 092)
Total des flux de trésorerie	390 166	-	(247 092)	-	143 074
Actif au titre des contrats de réassurance au 31 décembre	17 355	9 494	497 418	33 820	558 087

	Actif au de la couvertu			couvrer au titre es survenus	
31 décembre 2023	Exclusion faite du composant recouvre- ment de perte \$	Composant recouvre- ment de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	Total \$
Actif au titre des contrats de réassurance au 1er janvier	15 007	80	365 808	24 951	405 846
Imputation des primes de réassurance payées	(326 451)				(326 451)
Sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus					
Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges		(427)	187 379	12 264	199 216
Composant recouvrement de perte sur les contrats sous- jacents déficitaires et ajustements		989			989
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus			17 403	(5 624)	11 779
Total des sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	-	562	204 782	6 640	211 984
Produits (charges) afférents aux contrats de réassurance, montant net	(326 451)	562	204 782	6 640	(114 467)
Charges financières de réassurance (note 7)	-	-	13 535	-	13 535
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global	(326 451)	562	218 317	6 640	(100 932)
Flux de trésorerie					
Primes payées	365 189				365 189
Sommes reçues			(234 006)		(234 006)
Total des flux de trésorerie	365 189	-	(234 006)	-	131 183
Autres variations	(23 066)	-	24 595	-	1 529
Actif au titre des contrats de réassurance au 31 décembre	30 679	642	374 714	31 591	437 626

d) Estimations et jugements importants utilisés dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de cession en réassurance

L'estimation actuarielle initiale des flux de trésorerie futurs relatifs au passif au titre des sinistres survenus est un montant non actualisé. La Compagnie ajuste cette estimation dans les passifs au titre des contrats d'assurance afin de refléter la valeur temps de l'argent. La Compagnie a élaboré une méthodologie fondée sur un taux sans risque majoré d'une prime d'illiquidité dérivée par référence à des taux observables sur le marché et utilisant un portefeuille d'obligations de gouvernements provinciaux, d'administrations municipales et de sociétés dont la composition fait appel au jugement; toutes les caractéristiques qui diffèrent de celles des flux de trésorerie futurs liés aux contrats d'assurance de la Compagnie font l'objet d'un ajustement. La Compagnie utilise les taux d'actualisation suivants pour tous ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus (contrats de cession en réassurance) :

31 décembre 2024				31 décembre 2023			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans	1 an 3 ans 5 ans			
3,21 %	3,31 %	3,53 %	4,05 %	4,84 %	4,07 %	3,99 %	4,12 %

Un ajustement au titre du risque est inclus dans le passif au titre des sinistres survenus compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour les groupes de contrats d'assurance émis par la Compagnie, l'ajustement au titre du risque représente l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie engendrée par les risques non financiers. Pour les contrats de réassurance détenus par la Compagnie, l'ajustement au titre du risque représente le montant du risque transféré au réassureur.

La détermination d'un ajustement au titre du risque approprié fait appel au jugement. La Compagnie emploie une approche hybride pour déterminer l'ajustement au titre du risque et applique une méthode fondée sur le coût du capital, déduction faite de la réassurance détenue au niveau de la Compagnie, pour éclairer la sélection de marges d'ajustement au titre du risque. Les marges d'ajustement au titre du risque ultimes peuvent refléter une indemnité supplémentaire exigée par la Compagnie en sus de ce que la méthode fondée sur le coût du capital prescrit. L'ajustement au titre du risque est ensuite dérivé par application des marges d'ajustement au titre du risque aux provisions pertinentes. La méthode fondée sur le coût du capital retenue reflète l'avantage de la diversification dans l'ensemble de la Compagnie, et l'approche appliquée se traduit par un niveau de confiance correspondant qui se situe dans le 83e percentile (84e percentile en 2023).

Les estimations importantes qui sous-tendent les estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés sont présentées à la note 9.

11. Impôt sur le résultat

a) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

Dans l'état consolidé du résultat net, la charge d'impôt sur le résultat reflète un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023		
	\$	%	\$	%	
Résultat avant impôt	320 667		177 772		
Impôt aux taux prévus par la loi	83 373	26,0	46 221	26,0	
Incidences des éléments suivants :					
Revenus de placement non imposables	(8 440)	(2,6)	(6 640)	(3,7)	
Charges non déductibles	477	0,1	470	0,3	
Changement dans les taux d'impôt	54	-	(136)	(0,1)	
Écart de taux d'impôt effectif des filiales	632	0,2	(171)	(0,1)	
Ajustement de la charge d'impôt au titre d'exercices antérieurs	(851)	(0,3)	865	0,5	
Autres	371	0,1	(14 218)	(8,0)	
Charge d'impôt	75 616	23,5	26 391	14,9	

Le taux d'impôt prévu par la loi est demeuré inchangé à 26,0 % en 2024 (26,0 % en 2023).

b) Impôt sur le résultat inclus dans l'état consolidé du résultat net

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Période considérée	89 473	52 163
Changement dans les taux d'impôt	(117)	(128)
Ajustement au titre de périodes précédentes	(1 769)	6 114
Autres	371	(117)
	87 958	58 032
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Naissance et reprise des différences temporaires	(13 431)	(26 384)
Changement dans les taux d'impôt	171	(8)
Ajustement au titre de périodes précédentes	918	(5 249)
	(12 342)	(31 641)
Charge d'impôt	75 616	26 391

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Charge d'impôt exigible	23 488	26 145
Charge (recouvrement) d'impôt différé	3	(1 030)
Total de la charge d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global	23 491	25 115

c) Impôt sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net :		
Profits nets latents sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	13 579	19 269
Ajustement de reclassement au titre des pertes portées au résultat net, montant net	2 366	8 086
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net	15 945	27 355
Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net :		
Profits nets latents sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	7 520	1 405
Profits (pertes) nets réalisés sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	26	(2 749)
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite	-	(896)
Total de la charge d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global	23 491	25 115

d) Composants de l'impôt différé

31 décembre 2024	Actifs \$	Passifs \$	Montant net \$
Actifs investis	(2 027)	-	(2 027)
Immobilisations incorporelles	(676)	(4 098)	(4 774)
Immobilisations corporelles	708	17	725
Actifs au titre de droits d'utilisation	(8 063)	-	(8 063)
Passifs au titre des contrats d'assurance	8 140	-	8 140
Obligations au titre des prestations de retraite	27 013	-	27 013
Obligations locatives	8 939	-	8 939
Provisions et autres passifs	65 112	-	65 112
Pertes reportables prospectivement et crédits	55	570	625
	99 201	(3 511)	95 690

31 décembre 2023	Actifs \$	Passifs \$	Montant net \$
Actifs investis	(2 338)	-	(2 338)
Immobilisations incorporelles	(1 369)	(5 648)	(7 017)
Immobilisations corporelles	572	-	572
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 756)	-	(7 756)
Passifs au titre des contrats d'assurance	(11 193)	-	(11 193)
Obligations au titre des prestations de retraite	25 772	-	25 772
Obligations locatives	8 620	-	8 620
Provisions et autres passifs	58 687	-	58 687
Pertes reportables prospectivement et crédits	17 499	505	18 004
	88 494	(5 143)	83 351

Le tableau qui suit présente l'évolution nette de l'impôt différé :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	83 351	52 568
Recouvrement inscrit à l'état du résultat net	12 342	31 641
Recouvrement (charge) inscrit dans les autres éléments du résultat global	(3)	1 030
Autres éléments	-	(1 888)
Solde à la clôture de l'exercice	95 690	83 351

e) Pertes reportables prospectivement

La Compagnie dispose de pertes autres qu'en capital reportables prospectivement de 2 855 \$ (68 476 \$ en 2023) à l'égard desquelles un montant d'impôt différé de 570 \$ (17 569 \$ en 2023) a été comptabilisé. Les pertes autres qu'en capital reportables prospectivement viennent à échéance comme suit :

	\$
2035	3
2036	37
2037	47
2038	9
2039	384
2040	1 127
2041	503
2042	720
2043	25

12. Immobilisations incorporelles

	Goodwill \$	Licences \$	Marque \$	Relations clients \$	Logiciels \$	Total \$
Coût						
1 ^{er} janvier 2023	6 806	34 900	800	53 492	32 568	128 566
Sorties	-	-	-	13 500	-	13 500
Pertes de valeur	-	(6 250)	-	-	-	(6 250)
31 décembre 2023	6 806	28 650	800	66 992	32 568	135 816
Entrées	-	-	-	345	-	345
Sorties	-	(573)	-	-	-	(573)
31 décembre 2024	6 806	28 077	800	67 337	32 568	135 588
Cumul des amortissements 1er janvier 2023 Amortissement	-	-	-	32 893 6 672	24 238 2 805	57 131 9 477
31 décembre 2023	-	-	-	39 565	27 043	66 608
Amortissement (note 21)	-	-	-	6 647	2 762	9 409
31 décembre 2024	-	-	-	46 212	29 805	76 017
Valeur comptable nette						
31 décembre 2023	6 806	28 650	800	27 427	5 525	69 208
31 décembre 2024	6 806	28 077	800	21 125	2 763	59 571

Au cours de l'exercice, la Compagnie a comptabilisé une perte de valeur de ses licences de néant (6 250 \$ en 2023). La valeur recouvrable a été établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente, celle-ci étant déterminée à partir de transactions récentes ou imminentes réalisées avec des tiers.

13. Autres actifs

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Sommes dues par des parties liées	36 254	43 399
Immobilisations corporelles	11 036	13 158
Sommes exigibles des programmes de partage des risques	(106)	(193)
Charges payées d'avance	13 988	8 853
Actifs au titre de droits d'utilisation	31 040	29 766
Sommes exigibles auprès d'intermédiaires	96 930	97 456
Autres	9 650	11 398
	198 792	203 837

14. Provisions et autres passifs

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Provision pour commissions de transition des conseillers	217 652	201 414
Obligations locatives	34 411	33 087
Commissions de transition des conseillers à payer	30 510	21 533
Autres provisions et passifs	495	676
Contrats de change à terme (note 8)	9 866	443
	292 934	257 153

Des flux de trésorerie éventuels non actualisés de 80 780 \$ (77 218 \$ en 2023) ont été exclus des obligations locatives, puisqu'il n'est pas raisonnablement certain que les contrats de location correspondants seront reconduits. Les obligations locatives ne tiennent pas compte non plus de sorties de trésorerie futures non actualisées de 1 055 \$ (1 131 \$ en 2023) à l'égard des contrats de location qui lient la Compagnie, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Estimations importantes utilisées dans l'évaluation des provisions

La provision pour commissions de transition des conseillers est une obligation envers les conseillers actifs dont le calcul s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de fonds associées aux prestations acquises auront été effectuées à la date prévue de cessation d'emploi. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation de la provision sont notamment le taux d'actualisation et l'âge moyen à la cessation d'emploi. La provision est actualisée au taux réel de 2,07 % (2,44 % en 2023) et suppose un âge moyen de 56 ans à la cessation d'emploi (56 ans en 2023).

Un rapprochement de la provision pour commissions de transition des conseillers est présenté ci-après :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	201 414	177 620
Provision supplémentaire imputée au résultat		
Cumul des avantages des conseillers	26 451	24 114
Charge d'intérêts	8 872	8 546
Règlements relatifs à la cessation d'emploi des conseillers	(22 621)	(14 499)
Modifications des hypothèses	3 536	5 633
Solde à la clôture de l'exercice	217 652	201 414

		Incidence sur la p commissions de conseil	transition des	Incidence sur le résultat net		
Hypothèses importantes	Modification de l'hypothèse	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	
Taux d'actualisation	1,00 %	13 845	12 512	(10 245)	(9 259)	
Âge moyen à la cessation d'emploi	2 ans	5 091	5 185	(3 768)	(3 837)	

15. Obligations au titre des prestations de retraite

La Compagnie offre des avantages postérieurs à l'emploi, notamment a) des prestations de soins médicaux, dentaires et d'assurance vie et b) un régime de retraite à cotisations définies à l'intention des retraités admissibles et de certaines autres personnes.

Prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie

La Compagnie offre des prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie à l'intention des retraités admissibles et de certaines autres personnes. L'obligation au titre des prestations constituées a été calculée au 31 décembre 2024 en fonction des hypothèses actuarielles qui avaient été mises à jour lors de l'évaluation effectuée au 1er janvier 2022. Le régime n'est pas capitalisé et la Compagnie s'acquitte de ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La prochaine évaluation actuarielle triennale doit être effectuée en date du 1er janvier 2025.

Les informations concernant le coût, le passif et les hypothèses actuarielles du régime se présentent comme suit :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde à l'ouverture de l'exercice	98 924	91 022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 565	4 102
Intérêts sur les prestations constituées	4 597	4 449
Prestations versées	(4 255)	(4 088)
Pertes de réévaluation		
Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses financières	-	3 439
Solde à la clôture de l'exercice	103 831	98 924
Éléments du coût des prestations constaté au cours de l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 565	4 102
Intérêts sur les prestations constituées	4 597	4 449
Composants du coût des prestations comptabilisées en résultat net (note 20)	9 162	8 551
Réévaluations du passif net au titre des prestations :		
Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses financières	-	3 439
Composants du coût des prestations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-	3 439
Total des composants du coût des prestations	9 162	11 990

Estimations importantes utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite

Le coût de l'obligation au titre des prestations est calculé par les actuaires indépendants de la Compagnie sur la base d'hypothèses posées par la direction. L'évaluation des composants des obligations au titre des prestations de retraite est assujettie à l'incertitude relative à la mesure, car la Compagnie doit formuler certaines hypothèses pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie associés aux prestations constituées en fonction de la conjoncture et des résultats techniques disponibles. La nature à long terme des risques courus et des variations futures des résultats réels rend l'évaluation incertaine, d'autant que des hypothèses importantes entrent dans l'estimation de l'obligation, notamment le taux d'actualisation, la mortalité et les tendances estimatives des coûts des soins médicaux.

Les principales hypothèses actuarielles retenues aux 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses importantes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	
Taux d'actualisation	4,75	% 4,75 9	%
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins médicaux aux 31 décembre			
Taux tendanciel initial des coûts des soins médicaux	4,50	% 4,50 9	%
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,50	% 4,50 9	%
Exercice au cours duquel le taux est censé se stabiliser	2022	2022	
Mortalité			
Membres du personnel prenant leur retraite à la clôture de l'exercice considéré :			
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	22,3	22,3	
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	24,6	24,5	
Membres du personnel prenant leur retraite 20 ans après la clôture de l'exercice considéré :			
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	23,3	23,3	
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	25,5	25,5	

Les hypothèses relatives au taux de mortalité futur sont établies en fonction de conseils actuariels conformes aux statistiques publiées.

Du fait de son régime de prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie, la Compagnie est exposée à des risques normaux, dont la variation de rendements obligataires et l'espérance de vie. Le taux d'actualisation est dérivé des rendements d'obligations de sociétés, une diminution des rendements obligataires entraînant une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Les prestations pour soins médicaux et soins dentaires sont versées pendant toute la vie du membre, donc tout accroissement de l'espérance de vie entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût ultime du régime dépendra des événements futurs qui se produiront réellement plutôt que des hypothèses formulées. La sensibilité de l'obligation au titre des autres régimes d'avantages aux modifications des principales hypothèses actuarielles (après pondération) est la suivante :

			ır l'obligation égimes d'avantages
Hypothèses importantes	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1,00 %	Diminution de 12 722 \$	Augmentation de 15 795 \$
Taux tendanciels des coûts médicaux et dentaires	1,00 %	Augmentation de 14 607 \$	Diminution de 12 383 \$
Espérance de vie	1 an	Augmentation de 6 487 \$	Diminution de 4 573 \$

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une variation d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. En fait, il est peu probable qu'une telle situation se produise, car les variations de certaines hypothèses peuvent être reliées. Pour calculer la sensibilité de l'obligation à des hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées qui a été appliquée au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite comptabilisée à l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations constituées est de 15,2 années (16,2 années en 2023).

b) Régime de retraite à cotisations définies

La Compagnie offre un régime de retraite à cotisations définies à l'ensemble de son personnel. Le coût total comptabilisé du régime à cotisations définies est de 23 355 \$ (22 587 \$ en 2023) et il est inscrit dans les autres charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

16. Capital-actions

Le nombre d'actions et les montants par action ne sont pas exprimés en milliers.

Nombre autorisé d'actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de catégorie A, les actions privilégiées de catégorie B et les actions privilégiées de catégorie E sont de rang égal entre elles et ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Actions privilégiées de catégorie A, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 37,50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie F, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.

Nombre illimité

Actions privilégiées de catégorie A, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 100 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 100 \$ l'action. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.

Actions privilégiées de catégorie B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie G, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.

Actions privilégiées de catégorie E, série A, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 5,75 % par année jusqu'au 30 juin 2002. Après le 30 juin 2002, les dividendes correspondront à 90 % du taux préférentiel jusqu'à concurrence de 5,50 %. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le porteur aura le droit de convertir les actions privilégiées de catégorie E, série A, en actions privilégiées de catégorie E, série B, rachetables, à dividende non cumulatif, à raison de une action pour une. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pouvait racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action. Après le 30 juin 2002 et en tout temps par la suite à l'exception des dates anniversaires, la Compagnie pouvait racheter la totalité ou une partie des actions émises à 25,50 \$ l'action. Le 30 juin 2007, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série A, au prix de rachat en trésorerie de 25,00 \$ par action.

Actions privilégiées de catégorie E, série B, émises le 30 juin 2002 et tous les cinq ans par la suite, uniquement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série A. Le dividende non cumulatif, s'il est déclaré, est payable trimestriellement. Le 21e jour précédant le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à au moins 95 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada. Le 30 juin 2007 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pourra racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action.

Actions privilégiées de catégorie E, série C, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 0,3125 \$ par action, soit un rendement de 5,00 % par année. Le dividende initial de 0,3767 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2007. Le 30 juin 2012 et par la suite, la Compagnie pourra racheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série C, en circulation contre un versement en trésorerie de 26,00 \$ par action privilégiée de catégorie E, série C, au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2012, contre un versement en trésorerie de 25,75 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 20 juin 2013, contre un versement en trésorerie de 25,50 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2014, contre un versement en trésorerie de 25,25 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2015 et contre un versement en trésorerie de 25,00 \$ par action à partir du 30 juin 2016. Le paiement versé pour chacune des périodes susmentionnées devra également inclure un montant correspondant à tous les dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Actions privilégiées de catégorie E, série D, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 1,8125 \$ par action, soit un rendement de 7,25 % par année. Le dividende initial de 0,6505 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2009. Le 30 juin 2014 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à nouveau afin qu'il corresponde au rendement alors en vigueur des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 5,21 %. Les actions privilégiées de catégorie E, série D, n'étaient pas rachetables avant le 30 juin 2014. Le 30 juin 2014, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série D, au prix de rachat en trésorerie de 25,00 \$ par action.

Nombre illimité Actions privilégiées de catégorie E, série E, émises le 30 juin 2014 et tous les cinq ans par la suite, seulement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série D. Le dividende à taux variable trimestriel non cumulatif, s'il est déclaré, correspond au rendement alors en vigueur des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 5,21 %. La Compagnie peut racheter une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série E, en circulation, à son gré et sans le consentement des porteurs, en payant un montant en trésorerie pour chaque action privilégiée de catégorie E, série E, ainsi rachetée, lequel montant correspond : i) à 25,00 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués le 30 juin 2019 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, ou ii) à 25,50 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués à toute date postérieure au 30 juin 2014 qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie E, série E.

Nombre autorisé d'actions privilégiées de rang inférieur

Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie C pouvant être émises en séries.
100 000	Actions privilégiées de catégorie C, série A, à dividende non cumulatif de 6 % et à dividende participatif d'au plus 5 %, devant chacun être déterminé annuellement par le conseil d'administration, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série C, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie F, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimal de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 37,50 \$ par action, d'une valeur déclarée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie G, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimal de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 50 \$ par action, d'une valeur déclarée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie H, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration, sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Les actions privilégiées de catégorie I et J ont été autorisées, mais sans qu'aucune caractéristique ne leur soit attribuée, et elles n'ont pas encore été émises. Le conseil d'administration a le droit de définir les caractéristiques des catégories et de les émettre au besoin.

Nombre autorisé d'actions ordinaires

Nombre illimité	Actions ordinaires			

Tout rachat d'actions doit être approuvé au préalable par le BSIF.

Les changements et le nombre d'actions émises et en circulation s'établissent comme suit :

		Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
31 décembre 2024	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	
Actions privilégiées de catégorie A, série B	988 133	98 810	8 711	874	89 791	8 983	907 053	90 701	
Actions privilégiées de catégorie B	398	11	-	-	-	-	398	11	
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380	
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254	
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318	
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000	
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216	
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375	
Actions privilégiées de catégorie H, série A	18 646	1 865	86 229	8 623	3 274	327	101 601	10 161	
Actions ordinaires	27 155 757	359 778	-	-	-	-	27 155 757	359 778	
		583 007		9 497		9 310		583 194	
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention									
du personnel	407 920	19 806	64 127	-	57 131	-	414 916	19 550	
		563 201						563 644	

		Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
31 décembre 2023	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	
Actions privilégiées de catégorie A, série B	975 422	97 540	96 848	9 684	84 137	8 414	988 133	98 810	
Actions privilégiées de catégorie B	404	11	-	-	6	-	398	11	
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380	
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254	
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318	
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000	
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216	
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375	
Actions privilégiées de catégorie H, série A	-	-	18 646	1 865	-	-	18 646	1 865	
Actions ordinaires	26 942 059	359 778	213 698	-	-	-	27 155 757	359 778	
		579 872		11 549		8 414		583 007	
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention									
du personnel	394 279	18 982	76 355	-	62 714	-	407 920	19 806	
		560 890						563 201	

Le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel consiste en une série de prêts consentis au personnel de la société mère ultime de la Compagnie et de ses filiales aux fins d'achat d'actions privilégiées de catégorie H, série A, de la Compagnie (auparavant des actions privilégiées de catégorie A, série B). Les prêts sont consentis sans intérêt à tous les membres du personnel à des intervalles préétablis et ils sont remboursés au moyen de prélèvements sur la paie et du versement de dividendes. Les prêts sont habituellement réglés dans un délai de 10 ans et sont garantis par les actions privilégiées. La valeur comptable des actions privilégiées s'approche étroitement de la juste valeur du régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel.

Les dividendes s'établissent comme suit :

		31 décembre 2024				31 décemb	ore 2023	
	Déclarés \$	Déclarés par action \$	Versés \$	Versés par action \$	Déclarés \$	Déclarés par action \$	Versés \$	Versés par action \$
Catégorie A, série B	4 618	5,00	4 832	5,00	4 946	5,00	4 920	5,00
Catégorie B	1	2,50	1	2,50	1	2,50	1	2,50
Catégorie D, série A	70	5,00	70	5,00	69	5,00	70	5,00
Catégorie D, série B	212	5,00	212	5,00	213	5,00	212	5,00
Catégorie D, série C	216	5,00	216	5,00	216	5,00	216	5,00
Catégorie E, série C	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25
Catégorie F, série A	916	1,88	916	1,88	916	1,88	916	1,88
Catégorie G, série A	38	2,50	37	2,50	37	2,50	37	2,50
Catégorie H, série A	406	5,00	198	5,00	47	2,50	-	-
Actions ordinaires	70 000	2,58	70 000	2,58	225 200	8,36	225 200	8,36
	81 477		81 482		236 645		236 572	

17. Résultat par action

Le résultat par action est établi en divisant le résultat net, déduction faite du total des dividendes sur les actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entièrement libérées en circulation au cours de l'exercice.

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Résultat net	245 051	151 381
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	11 477	11 445
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	233 574	139 936
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	27 156	27 049
Résultat par action (de base et dilué)	8,60	5,17

18. Résultats non distribués

Pour l'exercice considéré, la Compagnie n'a pas eu à comptabiliser de charge additionnelle aux résultats non distribués pour rendre compte de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de rachat des actions privilégiées.

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Actions privilégiées de catégorie F, série A	6 108	6 108
Actions privilégiées de catégorie G, série A	375	375
	6 483	6 483

19. Gestion du capital

La Compagnie considère le capital comme une ressource rare et stratégique. Cette ressource préserve la santé financière de l'organisation et joue un rôle essentiel dans la poursuite d'occasions d'affaires stratégiques par la Compagnie. Un capital suffisant sert également de filet de sécurité en cas de pertes éventuelles imprévues et permet d'établir une relation de confiance entre la Compagnie et les actionnaires, les titulaires de police, les créanciers et les autres intervenants.

Aux fins de la gestion du capital, la Compagnie a défini le capital comme étant les capitaux propres. La politique de gestion du capital de la Compagnie est approuvée par le conseil d'administration. L'objectif de cette politique est de protéger le capital et d'évaluer la répartition de la ressource rare et stratégique qu'est le capital, de maximiser le rendement du capital investi et de prévoir les besoins futurs en capital. Le comité de gestion du capital surveille le capital au niveau de la société mère ultime de la Compagnie.

La Compagnie a recours à la réassurance pour protéger son capital contre les pertes découlant de catastrophes causées notamment par des tremblements de terre, des tornades, des tempêtes de vent ou de grêle, des inondations et des incendies. La fréquence et la gravité des pertes découlant de catastrophes sont imprévisibles. Afin de limiter leur incidence potentielle, la Compagnie souscrit des contrats de réassurance, lesquels permettent de rembourser les sinistres à la Compagnie. Le programme de réassurance de la Compagnie est exposé en détail à la note 7 e). Le plein de conservation de la Compagnie par événement se chiffre à 99 950 \$ (100 275 \$ en 2023), ce qui représente environ 3,6 % de son capital (3,8 % en 2023).

Chaque année, l'actuaire désigné prépare un ESF qui permet de prévoir et d'analyser les tendances en matière de suffisance du capital selon divers scénarios défavorables plausibles. Également chaque année, la Compagnie effectue une simulation de crise conformément à la ligne directrice E-18 du BSIF. Cette simulation sert à déterminer les répercussions éventuelles, sur la situation financière de la Compagnie, d'une séquence précise de changement de facteurs de risque qui correspond à des événements exceptionnels, mais plausibles. Au moins une fois l'an, la Compagnie effectue une évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « dispositif ORSA ») pour déterminer le montant minimal de capital qu'elle peut détenir dans les limites de sa propension à prendre des risques (le « capital établi selon le dispositif ORSA »). Les résultats de cette évaluation sont remis au conseil d'administration.

CAGC et certaines de ses filiales doivent se conformer aux exigences en matière de capital réglementaire du BSIF et de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada). Le BSIF évalue la vigueur financière des assureurs IARD au moyen d'un test du capital minimal de solvabilité. Ce test compare le capital d'une entreprise, y compris le cumul des autres éléments du résultat global, avec le profil de risque de cette entreprise. Le cadre de suffisance du capital fondé sur les risques permet d'évaluer le risque lié aux actifs, aux contrats d'assurance, aux règlements échelonnés, aux lettres de crédit, aux instruments dérivés, aux contrats de réassurance sans licence et à d'autres risques, en tenant compte de divers facteurs.

La cible interne de la Compagnie, ou test du capital minimal interne, est déterminée en fonction du capital établi selon le dispositif ORSA, et tient compte des résultats de l'ESF et de la simulation de crise ainsi que de la cible pour le test du capital minimal de solvabilité selon le BSIF, qui est de 150 %. Le capital minimal interne de la Compagnie a été fixé à 180 % par le conseil d'administration (175 % en 2023). Au 31 décembre 2024, le capital détenu par la Compagnie et ses filiales dépassait aussi bien le ratio cible fixé par le BSIF que les montants minimaux que la Compagnie s'est elle-même fixés.

20. Charges, par catégorie

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Sinistres et prestations (y compris l'ajustement au titre du risque)	3 668 608	3 097 430
Pertes (recouvrements) sur contrats d'assurance déficitaires	(41 602)	9 586
Taxes sur les primes	183 552	163 993
Commissions	639 350	600 377
Rémunération	558 141	503 099
Obligations au titre des prestations de retraite (note 15)	9 162	8 551
Amortissement	24 266	24 216
Charge d'intérêts	1 434	1 495
Autres	194 011	223 109
Total des charges afférentes aux activités d'assurance et des autres charges d'exploitation	5 236 922	4 631 856
Le total des charges se répartit comme suit :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	4 847 799	4 218 990
Autres charges d'exploitation	389 123	412 866
Total des charges afférentes aux activités d'assurance et des autres charges d'exploitation	5 236 922	4 631 856

21. Tableau consolidé des flux de trésorerie

a) Autres éléments hors trésorerie

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
i) Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Pertes provenant des activités d'investissement	3 135	18 686
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles (note 12)	-	6 250
Pertes de crédit attendues (note 7)	345	1 618
Amortissement des éléments suivants :		
Prime/escompte à l'émission d'obligations	(5 426)	5 015
Accroissement lié aux créances hypothécaires	63	281
Immobilisations incorporelles (note 12)	9 409	9 477
Immobilisations corporelles	3 175	997
Actifs au titre de droits d'utilisation	11 670	11 606
Variation de la juste valeur des actifs investis à la JVBRN (note 7)	(189 862)	(118 928
Impôt différé (note 11)	(12 342)	(29 887
Obligations au titre des prestations de retraite	4 907	4 463
	(174 926)	(90 422
ii) Variations des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Passifs au titre des contrats d'assurance	554 302	482 828
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	(120 461)	(31 780
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	256	(824
Autres actifs	1 237	(85 914
Créditeurs et charges à payer	28 146	(3 107
Impôts à payer (à recouvrer)	(50 217)	234 596
Provisions et autres passifs	25 215	20 972
	438 478	616 771

Les créditeurs et charges à payer comprennent des sommes à payer sur des acquisitions d'actifs investis non réglées. Les autres actifs se composent essentiellement de sommes à recevoir de ventes d'actifs investis non réglées.

b) Informations supplémentaires

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Intérêts et dividendes reçus	256 202	239 418
Intérêts payés	1 434	1 495
Impôts payés (recouvrés), montant net	136 063	(174 913)

22. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues entre parties liées :

31 décembre 2024	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés mères \$	Total \$
Produits des activités d'assurance	-	3 535	-	3 535
Charges afférentes aux activités d'assurance	(125 178)	(40 822)	(6 997)	(172 997)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	-	(4 257)	-	(4 257)
Résultat des activités d'assurance	(125 178)	(41 544)	(6 997)	(173 719)
Honoraires et autres produits				
Services de conseils en placement	-	(7 073)	-	(7 073)
Autres charges d'exploitation				
Services généraux	-	1 849	247 577	249 426
Avantages du personnel - assurances	-	2 188	-	2 188
	-	4 037	247 577	251 614
Dividendes déclarés	-	-	27 572	27 572
Soldes à la clôture de l'exercice				
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	-	27 757	-	27 757
Passifs au titre des contrats d'assurance	-	(14 776)	-	(14 776)
Sommes dues par des parties liées	1 332	3 588	32 981	37 901
Sommes dues à des parties liées	-	34 227	27 731	61 958
Emprunts	-	345	570	915

31 décembre 2023	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés mères ¢	Total \$
Produits des activités d'assurance	<u>Ψ</u>	3 723	Ψ -	3 723
Charges afférentes aux activités d'assurance	(121 915)	(46 834)	(8 470)	(177 219)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	-	(3 310)	-	(3 310)
Résultat des activités d'assurance	(121 915)	(46 421)	(8 470)	(176 806)
Honoraires et autres produits				
Services de conseils en placement	-	(5 965)	-	(5 965)
Autres revenus de placement	-	-	570	570
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	-	(5 965)	570	(5 395)
Autres charges d'exploitation	-			
Services généraux	-	1 572	233 275	234 847
Avantages du personnel - assurances	-	3 796	-	3 796
	-	5 368	233 275	238 643
Dividendes déclarés	-	-	25 943	25 943
Soldes à la clôture de l'exercice				
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	-	30 098	-	30 098
Passifs au titre des contrats d'assurance	-	2 106	-	2 106
Sommes dues par des parties liées	4 454	2 564	37 836	44 854
Sommes dues à des parties liées	-	36 173	30 954	67 127
Emprunts .	-	-	570	570

Dans les tableaux précédents, le terme « sociétés mères » englobe toutes les transactions entre parties liées avec les sociétés mères immédiates et ultimes, au sens de la note 1. Le terme « sociétés sous contrôle commun » désigne toutes les transactions entre parties liées conclues entre des sociétés contrôlées par la même société mère ultime. Le terme « Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun » désigne toutes les transactions entre parties liées conclues entre la Compagnie et AZGA, qui est une entreprise associée de CCAV. Le terme « entreprises associées et coentreprises » désigne toutes les transactions entre parties liées sur lesquelles la Compagnie a une influence notable ou exerce un contrôle conjoint. Toutes les transactions conclues entre CAGC et ses filiales ont été éliminées à la consolidation; elles ne sont pas indiquées dans la présente note.

Exception faite des services généraux, qui sont basés sur un contrat interne, tous les services sont offerts dans le cours normal des activités et sont établis à des conditions convenues entre les parties.

Les sommes dues par ou à des parties liées représentent les comptes courants des parties liées, qui sont généralement réglés dans les 30 jours.

Les principaux dirigeants de la Compagnie comprennent tous les administrateurs, les cadres dirigeants et les membres de la haute direction. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice s'établit comme suit :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Salaires et autres avantages à court terme	23 119	19 124
Avantages postérieurs à l'emploi	2 346	2 062
Autres avantages à long terme	3 185	3 434
Total de la rémunération des principaux dirigeants	28 650	24 620

23. Informations sectorielles

Les résultats d'exploitation de la Compagnie sont passés en revue par la haute direction et le conseil d'administration selon un seul secteur opérationnel à présenter, à savoir l'assurance IARD.

Information réglementaire

La valeur comptable totale du capital-actions des filiales de la Compagnie s'établit comme suit :

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Souveraine	200 953	200 953
CUMIS Générale	157 471	130 471
CIAL	67 801	67 801
CSGC	35 461	29 529
Valeur comptable totale du capital-actions des filiales	461 686	428 754

Produits découlant de parties liées

Moins de 1 % (moins de 1 % en 2023) des produits sont tirés de transactions avec des parties liées.

Répartition géographique

Les activités de la Compagnie se déroulent exclusivement au Canada, dans l'ensemble des territoires et des provinces.

Principaux clients

La Compagnie tire ses produits de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

24. Éventualités et engagements

La Compagnie fait parfois l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités d'assurance. Des litiges entourant l'interprétation des garanties sont nés de la crise sanitaire de COVID-19 et ont entraîné certains recours collectifs contre la Compagnie. La Compagnie est d'avis que ces litiges n'auront pas de répercussions importantes sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. De plus, la Compagnie est parfois engagée dans des poursuites judiciaires autres que les poursuites liées à des sinistres en vertu de ses polices. Les poursuites sont souvent assujetties à nombre d'incertitudes et il est impossible de prévoir l'issue de chacune. De l'avis de la direction, la Compagnie a constitué des provisions suffisantes ou a souscrit des assurances suffisantes à l'égard de la totalité des demandes de règlement et des poursuites. Par conséquent, aucun règlement ne devrait avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Dans la mesure permise par la loi, la Compagnie conclut des ententes d'indemnisation avec des administrateurs contre lesquels certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions. Elle souscrit une assurance des administrateurs et des dirigeants afin de réduire l'incidence financière possible de ces engagements. Les garanties maximales sont comparées aux données de référence canadiennes obtenues auprès des institutions financières clientes du courtier de la Compagnie et d'autres sources du secteur. Elles sont conformes aux garanties maximales souscrites par les entreprises de taille similaire et la direction estime que leurs montants sont suffisants et raisonnables.

La Compagnie s'est engagée à fournir des investissements de 80 314 \$ (80 314 \$ en 2023) à des fonds de capital-investissement, ainsi que des apports en capital de 203 468 \$ US (183 468 \$ US en 2023) à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2024, la Compagnie avait fourni des apports en capital totalisant 314 538 \$ (286 045 \$ en 2023) pour le financement de ces participations dans des sociétés en commandite, qui sont décrits à la note 7.

25. Entités à tarifs réglementés

L'assurance automobile est un domaine réglementé dans toutes les provinces en ce qui a trait à la nature et à l'étendue des prestations. En outre, l'établissement et la gestion des grilles et algorithmes tarifaires, ainsi que les règles de tarification, sont réglementés dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, où des régimes d'assurance privés existent. Le droit de la Compagnie de souscrire de l'assurance automobile est limité et réglementé dans ces provinces par des programmes publics d'assurance automobile.

Les coûts liés aux demandes de règlement de sinistres de la Compagnie subissent l'influence des gouvernements en raison des lois et des règlements adoptés par ces derniers, qui changent la nature ou l'étendue des prestations, et d'autres exigences qui ont une incidence sur les coûts et le processus de règlement des sinistres.

Les processus réglementaires auxquels la Compagnie est assujettie se classent en trois catégories, ou propositions tarifaires, qui régissent la modification des grilles et algorithmes tarifaires. La réglementation prescrit l'un ou l'autre des trois processus selon la portée de la déclaration effectuée et le contenu des documents déposés :

Catégorie	Description
Soumision et application	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires et doivent attendre un temps précis avant de les mettre en application.
Soumission pour approbation	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires et attendent l'approbation de ces dernières avant d'appliquer les tarifs soumis.
Application et soumission	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires dans un certain délai après leur mise en application.

Le tableau ci-dessous indique les organismes provinciaux qui réglementent les tarifs de l'assurance automobile. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les produits des activités de l'assurance automobile dans ces provinces comptaient pour 45,8 % (43,6 % en 2023¹) du montant brut des produits des activités d'assurance de la Compagnie pour l'exercice.

Territoire de compétence	Organisme de réglementation	Processus réglementaire
Alberta	Alberta Automobile Insurance Rate Board, Office of the Alberta Superintendent of Insurance	Soumission et application ou soumission pour approbation
Terre-Neuve-et- Labrador	Board of Commissioners of Public Utilities	Soumission et application ou soumission pour approbation
Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Soumission pour approbation
Nouvelle-Écosse	Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse	Soumission et application ou soumission pour approbation
Ontario	Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Soumission et application ou soumission pour approbation
Île-du-Prince-Édouard	Commission de réglementation et d'appels de l'Île	Soumission et application
Québec	Autorité des marchés financiers	Application et déclaration

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Répertoire de l'entreprise

La Compagnie d'assurance générale Co-operators

101 Cooper Drive Guelph (Ontario) N1C 0A4 Téléphone: 519-824-4400 service@cooperators.ca cooperators.ca

Robert Wesseling

Président et chef de la direction

Jessica Baker

Première vice-présidente et cheffe des ventes au détail, Conseillers/conseillères, centres de contact et gestion de patrimoine au détail

Emmie Fukuchi

Première vice-présidente et cheffe de l'expérience

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation Solutions d'assurance de dommages

Paul Hanna

Premier vice-président Relations avec les membres, Gouvernance et Services organisationnels

Karen Higgins

Première vice-présidente et cheffe des finances

Kathleen Howie

Vice-présidente principale, cheffe du contentieux et secrétaire associée

Laura Mably

Première vice-présidente et cheffe des ressources humaines

Harry Pickett

Premier vice-président et chef de l'information

Symbole boursier

Symbole à la Bourse de Toronto « CCS.PR.C »

Relations avec les investisseurs

Lesley Christodoulou

Vice-présidente, Finances, Comptabilité, Information et cheffe comptable 101 Cooper Drive Guelph (Ontario) N1C 0A4 lesley_christodoulou@cooperators.ca

Responsables de région

Patrick Décarie

Québec 3080, boul. Le Carrefour, bur. 700 Laval (Québec) H7T 2R5 Téléphone: 514-703-0983

Mark Feeney

Ontario 1720 Bishop Street N Cambridge (Ontario) N1T 1T2 Téléphone: 519-618-1216

Chris Ross

Ouest 5550 1 Street SW Calgary (Alberta) T2H 0C8 Téléphone: 403-221-7137

Mark Kent

Atlantique 1720 Bishop Street N Cambridge (Ontario) N1T 1T2 Téléphone: 519-618-1215

La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS

151 North Service Road Burlington (Ontario) L7R 4C2 Téléphone: 800-263-9120 cumis.com

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation Solutions d'assurance de dommages

Zack Fuerstenberg

Vice-président principal et président, Distribution aux caisses d'épargne et de crédit et Marchés spécialisés

La Souveraine, Compagnie d'assurance générale

500, 3700 3rd Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 0R3 Téléphone: 403-298-4200 souveraineassurance.ca

Colette Taylor

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation

Conseil d'administration

John Harvie

Président Atlantique

Robert Moreau

Vice-président Atlantique

Robert Wesseling

Président et chef de la direction Ontario

Alberta

Hazel Corcoran Kate Hill Jim Laverick

Atlantique

Jim MacFarlane

Colombie-Britannique

Phil Baudin Shelley McDade Christie Stephenson

Manitoba

Mike Csversko Rod Wilson

Ontario

Michael Barrett **Brent Clode** Pierre Dorval Chris Johnson Nicole Waldron Jack Wilkinson Alexandra Wilson

Québec

François Hastir Jessica Provencher

Saskatchewan

Lorna Knudson Jennifer Uhren

Organisations membres

Les membres du Groupe Co-operators limitée sont principalement des coopératives, des centrales de caisses de crédit et des organismes représentant le milieu agricole.

Alberta

- Alberta Federation of Agriculture
- Alberta Federation of Rural **Electrification Associations**
- Credit Union Central Alberta Limited
- Federation of Alberta Gas Co-ops Ltd.
- **UFA Co-operative Limited**

Atlantique

- Amalgamated Dairies Limited
- Atlantic Central
- Fédération des coopératives de détail en Atlantique
- Fédération canadienne des coopératives de travail†
- Newfoundland-Labrador Federation of Co-operatives
- Northumberland Cooperative Limited
- Scotian Gold Cooperative Limited
- UNI Coopération financière

Colombie-Britannique

- Agrifoods International Cooperative Limited[†]
- BC Agriculture Council
- **BC Tree Fruits Cooperative**
- Central 1 Credit Union[†]
- Modo Co-operative
- PBC Health Benefits Society
- Realize Strategies Co-op

Manitoba

- Arctic Co-operatives Limited
- Miel Bee Maid limitée[†]
- Caisse Populaire Groupe Financier Ltée
- Credit Union Central of Manitoba Limited
- Keystone Agricultural Producers

Ontario

- Caisse Populaire Alliance limitée
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada†
- La coopérative Aliments Gay Lea Ltée
- GROWMARK, Inc.
- Fédération de l'agriculture de l'Ontario
- Ontario Organic Farmers Co-operative Inc.
- La Fromagerie coopérative St-Albert inc.
- Syndicat des Métallos district 6[†]

Québec

- Exceldor[†]
- Le Réseau des coops d'alimentation / ICl COOP
- Fédération des coopératives du Nouveau-Québec / ILAGiiSAQ
- Fédération des coopératives funéraires du Québec
- Fédération québécoise des coopératives de santé
- Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire / COOPSCO
- Sollio Groupe Coopératif
- william.coop

Saskatchewan

- **Access Communications** Co-operative Limited
- Agricultural Producers Association of Saskatchewan
- Credit Union Central of Saskatchewan
- Federated Co-operatives Limited[†]
- Regina Community Clinic
- † Membre multirégion



Co-operators, 101 Cooper Dr., Guelph (Ontario) N1C 0A4
Téléphone : 519-824-4400 | <u>cooperators.ca</u> | <u>service@cooperators.ca</u>
Disponible en anglais ~ Available in English
Publication : 4 mars 2025 | ICA-2046F (03/25)

Faites circuler ce document ou recyclez-le une fois votre lecture terminée.